

C.P.A.S. FONTAINE-L'ÉVÊQUE



PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL
2018-2024



Avant-Propos Du Président et du Conseil

Le PST, plan stratégique transversal, rédigé sous la houlette de notre Directrice générale, entourée de ses responsables de services et du Directeur financier traduit la note de politique générale du CPAS.

Il décline cette note de politique en 5 grands objectifs stratégiques, eux-mêmes éclatés en une quinzaine d'objectifs opérationnels.

Cette présentation permet une visualisation des différents projets, de leurs évolutions et des actions en identifiant les porteurs de projets, les moyens humains et financiers, tout en impliquant et responsabilisant tous les intervenants, en n'oubliant pas que tout ceci vise, in fine, **le meilleur service au citoyen**

Quels sont ces 5 objectifs stratégiques ?

1 Administration : il s'agira d'optimiser les ressources humaines ainsi que le cadre de travail, tout en dotant le CPAS d'outils technologiques performants. Des meilleures conditions de travail sont essentielles afin que les agents mènent au mieux leurs différentes missions.

2 Service social : nous viserons à améliorer l'accueil des bénéficiaires du CPAS, améliorer la prise en charge des personnes en situation de grande précarité et détresse sociale, les sensibiliser à la réduction des coûts énergétiques et renforcer les actions en matière de lutte contre le surendettement.

3 Service insertion : tout mettre en place pour favoriser l'insertion socio-professionnelle, améliorer la mobilité des personnes précarisées, favoriser le maintien à domicile, lutter contre l'isolement et contre la discrimination permettant aux bénéficiaires d'accéder aux biens de première nécessité.

4 Service logement : permettre aux personnes précarisées d'accéder à un logement décent.

5 Service finances : poursuivre et renforcer la gestion rigoureuse, dynamique et prévisionnelle des finances en saisissant les opportunités de subventions et optimisant la récupération des recouvrements existants.

Il me reste à souhaiter une belle vie à ce PST, qui pourra être réactualisé en fonction des circonstances et à remercier madame la Directrice générale, monsieur le Directeur financier et tout le personnel du CPAS pour leur implication essentielle dans l'élaboration de ce PST, ainsi que tous les membres du conseil de l'action sociale pour leur participation constructive.

Michele Siciliano, Président du C.P.A.S.



Avant-Propos de la Directrice Générale

Le programme stratégique transversal (PST) est un **outil pluriannuel** de gouvernance locale qui permet de programmer la politique locale et les actions que le Conseil de l'Action Sociale souhaite réaliser au cours de la législature pour atteindre des objectifs.

Il vise à fixer et favoriser le cap mais aussi la **transparence** de l'action publique locale. Il est réalisé sur base d'un dialogue constructif entre les mandataires, la direction générale et financière et l'ensemble du personnel du C.P.A.S.

Cet outil de gouvernance est réparti en deux volets : un volet interne et un volet externe.

Le volet **externe** vise les différents projets que le C.P.A.S. veut entreprendre dans tous les domaines à vocation sociale. C'est le **développement de la politique** sociale prévue dans la déclaration de politique sociale (DPS).

Le volet **interne** vise l'organisation interne, l'administration générale. Dans le volet interne, on trouve les objectifs et les projets visant à améliorer **l'organisation** et optimiser le **fonctionnement** du C.P.A.S. et de ses services.

Ce document est **évolutif** car il est évidemment impossible de cadenciser toute la politique locale et sociale pour une mandature complète. Il peut donc être actualisé, ce qui implique que des modifications peuvent avoir lieu en cours de législature.

De plus, le programme stratégique transversal est soumis à une **évaluation** par le Conseil de l'Action Sociale au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci. Cette étape est essentielle à toute démarche de **bonne gouvernance** et de gestion des projets locaux. L'évaluation va permettre d'apprécier si les objectifs fixés dans le cadre du PST ont été atteints ou sont en bonne voie de l'être et d'analyser la démarche PST mise en place par le C.P.A.S.

En se fondant sur la Déclaration de politique sociale et sur le travail effectué par le Comité de Direction, le Conseil de l'Action Sociale a favorisé les **échanges** pour établir des axes stratégiques, opérationnels et des actions dans différentes thématiques.

Marjorie Pezzuto, Directrice Générale



Avant-Propos du Directeur Financier

Sur le plan des dépenses, de nombreux projets ne peuvent être estimés de façon précise. Ainsi en va-t-il des projets qui préalablement nécessitent par exemple la désignation d'un auteur de projet capable d'estimer le coût même de l'investissement. Notons que de **nombreux projets** sont sans impact budgétaire significatif et supportables sur les crédits budgétaires récurrents.

En matière de recettes, les possibilités et taux de subsidiation sont inconnus à ce stade. Souvent, l'élaboration avancée du projet fait seulement apparaître les possibilités de financement. Enfin, il est impossible d'estimer les fonds propres qui seront affectables compte tenu de l'imprévisibilité des résultats futurs.

Il convient de ne pas perdre de vue qu'un Plan Stratégique Transversal n'est ni un budget, ni une projection pluriannuelle. Il constitue avant tout un exercice de **structuration** et de **planification** des projets afin d'atteindre des objectifs précis. Cette planification conditionnera le cas échéant le démarrage ou la suspension, voire le report de projets en fonction de leurs coûts réels et de l'évolution du périmètre financier par année budgétaire.

La progressive mise à l'étude et exécution de projets conditionneront les possibilités de concrétiser ou non les investissements et projets envisagés. Le cas échéant, des choix d'opportunité et de priorité pourront être effectués, par exemple à l'occasion de l'instruction des budgets annuels ou de l'intégration des résultats comptables.

Jean-Luc Vantghem, Directeur financier



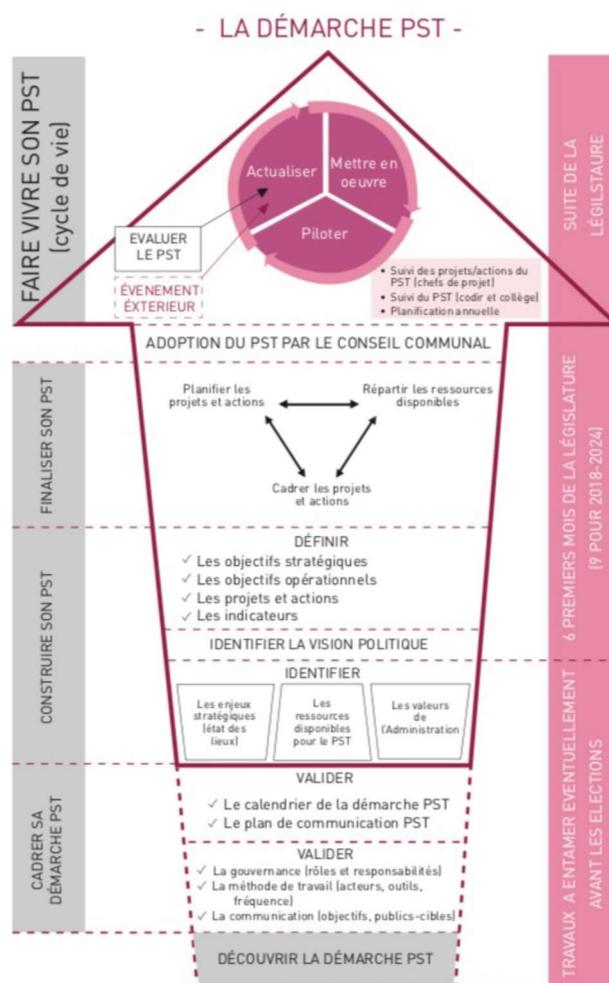
Introduction – Le PST : notions principales

Le programme stratégique transversal a été incorporé dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation à l'article L-1123-27 et dans la Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale à l'article 27 par les décrets du 19 juillet 2018.

Le PST signifie :

- **Un programme** : un ensemble d'actions que l'on planifie de faire, un ensemble de projets ou d'intentions d'actions. Il fédère les éventuels autres plans (PCS, Plan de développement de la lecture, PCDN, ...) ;
- **Une stratégie** : détermine une vision d'avenir et le chemin pour y arriver ;
- **Une transversalité** : engage dans sa concrétisation, les différentes parties prenantes dont les mandataires politiques, les grades légaux, l'administration concernée.

Ce mode de gestion est la transposition, sur le plan local, des principes du new management public. La démarche du PST peut se résumer au travers du schéma ci-après proposé par l'Union des Villes et Communes de Wallonie.



Le pouvoir local doit définir sa **vision politique**. Ensuite, il définit ses **objectifs stratégiques**. Chacun d'entre eux est décliné en **objectifs opérationnels** qui, à leur tour, sont déclinés en **actions**.

Cette arborescence simple doit être établie en toute **cohérence** sachant que certaines actions peuvent, de manière transversale, servir plusieurs objectifs opérationnels.

Dans le PST, il convient de distinguer le volet interne du volet externe.

Le **volet externe** est centré sur les missions du pouvoir local et sur le développement du centre.

Le **volet interne** est centré sur l'administration et son fonctionnement. Celui-ci doit bien entendu servir le volet externe.

Enfin, le PST est soumis à **évaluation**. Non-seulement sur l'aspect réglementaire mais également **par le citoyen** qui pourra ainsi juger de l'action réalisée par les élus.

Il convient de préciser que le PST vise principalement les **projets nouveaux**, les **initiatives nouvelles** à implémenter au regard des différentes missions du centre. Il n'a donc pas pour but de reprendre toutes les actions déjà existantes, ni les missions obligatoires des pouvoirs locaux régis, notamment, par les dispositions réglementaires.

En outre, il n'est **ni concevable, ni réaliste** d'inscrire dans un tel programme **des objectifs et actions pour l'ensemble des secteurs et compétences** qu'une commune ou un CPAS est susceptible de gérer. La programmation implique, intrinsèquement, de **poser des choix** pour allouer les ressources et utiliser l'énergie de l'administration à la réalisation **d'objectifs estimés prioritaires** par l'exécutif.

Le PST ne doit pas être un carcan. Ce n'est pas parce qu'une action, qu'il apparaît à un moment opportun de réaliser, n'est pas inscrite dans le PST que l'autorité communale doit s'interdire de la mener à bien. De même, l'autorité communale doit pouvoir prendre la responsabilité d'abandonner une action inscrite dans le PST si elle s'avère inopportune ou inefficace.

Enfin, le PST est une **feuille de route** qui impacte de manière importante les **administrations** concernées. En effet, il revient à l'administration d'**opérationnaliser** la programmation ainsi adoptée avec les ressources qui leur seront fournies. Le PST implique une **nécessaire coopération quotidienne** entre l'administration et les décideurs politiques.



Les aspects financiers

Le contexte d'action des entités locales se voit aujourd'hui délimité par :

- l'incidence de la prise en charge du phasage de la cotisation de responsabilisation et de l'impact estimé du Tax shift ;
- une raréfaction des opportunités de subsidiation d'investissements et une révision de leurs critères d'attribution ;
- l'intégration des données budgétaires et comptables communales dans le périmètre d'endettement public de la Région wallonne et de l'Etat fédéral ;
- la prise en charge de coûts liés à des transferts de compétences vers les entités locales (Zones de police, Zone de secours, hôpitaux) ;
- le discernement des opérateurs financiers à accorder des prêts de longue durée (30 ans) à des conditions favorables aux entités présentant les soldes plus positifs ;
- l'obligation pour les pouvoirs locaux de présenter des ratios dans des branches d'activités (coût vérité en matière des déchets, gestion des Initiatives Locales d'Accueil des CPAS) ;
- la fixation d'échéances strictes tant en matière de dépôt d'estimations budgétaires que de reddition de comptes ;
- un accroissement des risques de modifications légales et de contentieux portant sur la sécurité des recettes (jurisprudence fiscale instable, transfert de compétences vers les entités fédérées...)

Concernant les investissements, outre la possibilité d'obtenir des subsides, les deux modes autonomes de financement des institutions locales sont le recours à l'emprunt ou le prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

Le recours à l'emprunt permet d'augmenter considérablement la capacité d'investissement, dans les limites de la balise budgétaire imposée par la Région, mais engendre un report de charges sur le futur, un risque éventuel lié à la variation du taux et un risque d'incapacité de remboursement. Il convient dès lors de stabiliser la charge de dette dans le temps.

Associer des moyens budgétaires à un PST relève d'une gageure.

Sur le plan des dépenses, de nombreux projets ne peuvent être estimés de façon précise. Ainsi en va-t-il des projets qui préalablement nécessitent par exemple la désignation d'un auteur de projet capable d'estimer le coût même de l'investissement. Notons que de nombreux projets sont sans impact budgétaire significatif et supportables sur les crédits budgétaires récurrents.

En matière de recettes, les possibilités et taux de subsidiation sont inconnus à ce stade. Souvent, l'élaboration avancée du projet fait seulement apparaître les possibilités de financement. Enfin, il est impossible d'estimer les fonds propres qui seraient affectés compte tenu de l'imprévisibilité des résultats futurs.

Il convient de ne pas perdre de vue qu'un Programme Stratégique Transversal n'est pas un budget, ni une projection pluriannuelle. Il constitue avant tout un exercice de structuration et de planification des projets afin d'atteindre des objectifs précis. Cette planification conditionnera le cas échéant le démarrage ou la suspension, voire le report de projets en fonction de leurs coûts réels et de l'évolution du périmètre financier par année budgétaire.



La progressive mise à l'étude et exécution de projets conditionneront les possibilités de concrétiser ou non les investissements et projets envisagés. Le cas échéant, des choix d'opportunité et de priorité pourront être effectués, par exemple à l'occasion de l'instruction des budgets annuels ou de l'intégration des résultats comptables.

La détermination des incidences budgétaires est affectée par le type d'action. Étudiée au cas par cas, l'incidence ne pourra pas être déterminée systématiquement. En conséquence, une synthèse budgétaire partielle n'apporterait qu'une vision déformée de l'estimation financière.

Le PST devra faire l'objet d'une réflexion budgétaire pluriannuelle plus approfondie, prématurée à ce stade. L'objectif, outre le maintien des services actuels, est de garder des finances communales saines tenant compte de l'évolution des moyens liés au contexte macroéconomique incertain, ainsi qu'à toute décision future des autres niveaux de pouvoir.



Objectifs stratégiques et opérationnels

Au départ de la vision politique de la commune arrêtée dans la déclaration de politique adoptée par le Conseil de l'Action sociale, le PST est construit verticalement autour d'**objectifs stratégiques**, d'**objectifs opérationnels** et d'**actions**.

Il s'agit bien d'implémenter une culture de la gestion par objectifs.

On distingue les objectifs selon leur caractère **stratégique** ou **opérationnel**.

L'objectif **stratégique** se définit sur le registre de « **L'ETRE** » : que voulons-nous être dans 6 ans ? C'est un objectif qui se veut à long terme (une législature) et qui définit la vision des autorités politiques.

L'objectif **opérationnel** se définit sur le registre du « **FAIRE** » : que voulons-nous faire ? » Il s'agit donc de définir des projets permettant de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques.

Plusieurs objectifs opérationnels peuvent décliner l'objectif stratégique.

L'**action** se définit sur le registre du « **COMMENT** » : qui va faire quoi, quand et avec quels moyens ? Plusieurs actions déclinent un objectif opérationnel.

Le tableau repris ci-après synthétise notre structure d'objectifs **stratégiques** et **opérationnels**.

Objectifs stratégiques (OS)

Objectifs opérationnels (OO)

1 Être un CPAS qui offre un service public moderne, efficace et efficient

- 11 Optimiser la gestion des ressources humaines ainsi que le cadre de travail
- 12 Doter le CPAS d'outils technologiques performants, mieux adaptés aux besoins actuels afin de faciliter les tâches quotidiennes des agents

2 Être un CPAS qui relève le défi d'apporter une aide sociale efficace afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires

- 21 Améliorer l'accueil des bénéficiaires du CPAS
- 22 Améliorer la prise en charge des personnes en situation de grande précarité et de détresse sociale
- 23 Sensibiliser les bénéficiaires à la réduction durable de leurs coûts énergétiques
- 24 Renforcer les actions en matière de lutte contre le surendettement



3 Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine

- 31 Favoriser l'insertion socio-professionnelle des personnes bénéficiaires du CPAS par un accompagnement social adapté
- 32 Améliorer la mobilité des personnes les plus précarisées
- 33 Favoriser le maintien à domicile des personnes par une offre adaptée et accessible permettant de rencontrer les besoins des familles ou ceux liés au vieillissement des citoyens
- 34 Lutter contre l'isolement des personnes plus précarisées
- 35 Lutter contre la discrimination en permettant aux bénéficiaires d'accéder aux biens de première nécessité

4 Être un CPAS qui relève le défi d'un logement pour tous

- 41 Permettre aux personnes précarisées d'accéder à un logement décent

5 Être un CPAS qui poursuit et renforce la gestion rigoureuse, dynamique et prévisionnelle des finances

- 51 Améliorer les services à la population en saisissant les opportunités de subventions
- 52 Renforcer les actions afin d'optimiser la récupération des recouvrements existants
- 53 Optimiser les recouvrements avec le service taxes de la commune



Objectifs de développement durable

Le développement durable est une nouvelle conception de l'intérêt général. Il prend en compte les aspects économiques, environnementaux et sociaux du développement d'une planète globalisée, notre maison commune. C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects écologique, social et économique des activités humaines : trois piliers à prendre en compte par les collectivités, comme par les entreprises et les individus ; on y ajoute souvent un quatrième pilier, culturel. La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces enjeux. À ces trois piliers, s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la gouvernance.

La gouvernance consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus,) au processus de décision ; elle est une forme de démocratie participative.

Le développement durable n'est pas un état statique d'harmonie, mais un processus dynamique et solidaire de transformation, dans lequel l'exploitation des ressources naturelles, le choix des investissements, l'orientation des changements techniques et institutionnels sont rendus cohérents avec l'avenir, comme avec les besoins du présent.

On trouvera ci-après la liste des projets regroupés par enjeu :



Nos projets

La philosophie d'un PST s'inscrit dans une logique d'action et non d'acteurs. Ainsi, une action n'est pas élaborée en fonction de l'acteur qui la portera. Une fois l'action définie en fonction de l'objectif qu'elle doit servir, l'autorité évalue l'acteur le plus en capacité de la réaliser et la lui confie.

Une action = le « FAIRE CONCRÈTEMENT ». Une ou plusieurs actions vont être définies dans le cadre d'un objectif opérationnel.

Pour définir une action, on peut se poser la question suivante : « QUE VA-T-ON FAIRE CONCRÈTEMENT POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL ? ».

Une fois ce « QUOI » défini, une réponse devra également être apportée à la question suivante : « PAR QUI, QUAND ET AVEC QUELS MOYENS CE « QUOI » VA-T-IL ÊTRE RÉALISÉ ? »

L'action :

- contribue à la réalisation de l'objectif opérationnel.
- sera réalisée au plus tard à l'échéance de l'objectif opérationnel.
- doit être précise.
- doit être pilotée par une personne désignée.

Les 43 fiches projets résumées, les actions/projets envisagés regroupés par objectif stratégiques et opérationnels arrêtés à ce jour, sont repris en annexe.



PST

Classement	Nom du projet ou action	Programme principal	Programmes secondaires	Volet interne ou externe	Synergies
Être un CPAS qui offre un service public moderne, efficace et efficient > 11. Optimiser la gestion des ressources humaines ainsi que le cadre de travail					
1110	Disposer des moyens humains pour répondre aux besoins des bénéficiaires de manière la plus adéquate	PST		Interne	CPAS
1120	Améliorer le cadre de travail des agents en disposant de locaux adéquats soit par acquisition ou transformation des locaux existants	PST		Interne	CPAS
1130	Planifier de manière pluriannuelle l'acquisition de mobilier pour répondre aux besoins des agents	PST		Interne	CPAS
1140	Créer un logo propre au centre	PST		Interne	CPAS
Être un CPAS qui offre un service public moderne, efficace et efficient > 12. Doter le CPAS d'outils technologiques performants, mieux adaptés aux besoins actuels afin de faciliter les tâches quotidiennes des agents					
1210	Migrer la téléphonie actuelle vers une téléphonie numérique centralisée	PST		Interne	CPAS
1220	Migrer les outils Microsoft obsolètes vers Microsoft Office 365	PST		Interne	CPAS
1230	Doter les agents d'ordinateurs performants sous Windows 10	PST		Interne	CPAS
1240	Acquérir un système de gestion des mails plus efficace style "exchange"	PST		Interne	CPAS
1250	Créer un site internet propre au centre	PST		Interne	CPAS
Être un CPAS qui relève le défi d'apporter une aide sociale efficace afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires > 21. Améliorer l'accueil des bénéficiaires du CPAS					
2110	Disposer de locaux plus agréables	PST		Externe	CPAS
2120	Mettre à disposition des gobelets recyclables permettant de se désaltérer en situation de grande chaleur	PST		Externe	CPAS
2130	Diffuser des informations pratiques sur différents thèmes et par différents canaux (format papier, sur écran et sur le site internet).	PST		Externe	CPAS
2140	Améliorer la confidentialité des bureaux de permanence, augmenter le nombre de bureaux de permanence afin d'éviter une attente trop longue	PST		Externe	CPAS
2150	Offrir un cyber espace où les bénéficiaires pourraient consulter sur une ligne sécurisée différents sites liés aux problématiques sociales	PST		Externe	CPAS
2160	Offrir un espace d'accueil permettant aux parents d'exposer leurs problématiques en toute sérénité	PST		Externe	CPAS
Être un CPAS qui relève le défi d'apporter une aide sociale efficace afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires > 22. Améliorer la prise en charge des personnes en situation de grande précarité et de détresse sociale					
2210	Offrir un service de gestion budgétaire	PST		Externe	CPAS

Classement	Nom du projet ou action	Programme principal	Programmes secondaires	Volet interne ou externe	Synergies
2220	Signer une convention avec la S.P.A. afin de permettre de bénéficier de prix réduits pour les soins des animaux de compagnie de nos bénéficiaires ainsi que la possibilité de prise en charge de la stérilisation des chats.	PST		Externe	CPAS
Être un CPAS qui relève le défi d'apporter une aide sociale efficace afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires > 23. Sensibiliser les bénéficiaires à la réduction durable de leurs coûts énergétiques					
2310	Organiser une Journée Energie" un fois par an	PST		Externe	CPAS
2320	Organiser un module d'une demi-journée de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie	PST		Externe	CPAS
2330	Organiser une Journée d'actions au sein du CPAS intitulée "check votre contrat d'énergie"	PST		Externe	CPAS
Être un CPAS qui relève le défi d'apporter une aide sociale efficace afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires > 24. Renforcer les actions en matière de lutte contre le surendettement					
2410	Développer l'action du service "médiations de dettes"	PST		Externe	CPAS
Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine > 31. Favoriser l'insertion socio-professionnelle des personnes bénéficiaires du CPAS par un accompagnement social adapté					
3110	Créer une maison de l'emploi	PST		Externe	CPAS
3120	Mettre en place des ateliers de groupe	PST		Externe	CPAS
3130	Mettre en place la méthodologie PEPPi pour les agents d'insertion	PST		Externe	CPAS
Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine > 32. Améliorer la mobilité des personnes les plus précarisées					
3210	Doter le CPAS d'un véhicule "subventionné" afin d'accroître le service destiné aux bénéficiaires	PST		Externe	CPAS
3220	Accroître les horaires de prestations du Taxi social	PST		Externe	CPAS
3230	Mettre en place un plan "grand froid" et un plan "canicule"	PST		Externe	CPAS et C.
Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine > 33. Favoriser le maintien à domicile des personnes par une offre adaptée et accessible permettant de rencontrer les besoins					
3310	Etudier la faisabilité de développer un service de garde à domicile	PST		Externe	CPAS
3320	Vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande des prestations des aides familiales	PST		Externe	CPAS
3330	Développer un service "Brico" dépanneurs	PST		Externe	CPAS
Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine > 34. Lutter contre l'isolement des personnes plus précarisées					
3410	Organiser une Journée "Service d'aide aux familles" un fois par an	PST		Externe	CPAS
3420	Organiser une Journée annuelle Team Building avec le personnel engagé sous "article 60"	PST		Externe	CPAS
3430	Organiser annuellement un réveil solidaire	PST		Externe	CPAS
3440	Créer un espace d'accueil, d'écoute et d'échanges afin de rompre l'isolement social et tisser des liens sociaux	PST		Externe	CPAS

Classement	Nom du projet ou action	Programme principal	Programmes secondaires	Volet interne ou externe	Synergies
3450	Développer un service culturel accessible aux personnes les plus précarisées	PST		Externe	CPAS et Cc
Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine > 35. Lutter contre la discrimination en permettant aux bénéficiaires d'accéder aux biens de première nécessité					
3510	Créer un magasin de seconde main	PST		Externe	CPAS
Être un CPAS qui relève le défi d'un logement pour tous > 41. Permettre aux personnes précarisées d'accéder à un logement décent					
4110	Cité Chavée - Réparation de châssis	PST		Externe	CPAS
4120	Cité Chavée - Rénovation peinture de façade	PST		Externe	CPAS
4130	Cité Gailly - Rénovation des maisons	PST		Externe	CPAS
4140	Mettre en place un "pool" logement afin de répondre de manière efficace	PST		Externe	CPAS et Cc
Être un CPAS qui poursuit et renforce la gestion rigoureuse, dynamique et prévisionnelle des finances > 51. Améliorer les services à la population en saisissant les opportunités de subventions					
5110	Faire le cadastre des subventions existantes en fonction des aides à octroyer	PST		Externe	CPAS
Être un CPAS qui poursuit et renforce la gestion rigoureuse, dynamique et prévisionnelle des finances > 52. Renforcer les actions afin d'optimiser la récupération des recouvrements existants					
5210	Mettre en place un outil de scanage des dossiers de recouvrements	PST		Externe	CPAS
Être un CPAS qui poursuit et renforce la gestion rigoureuse, dynamique et prévisionnelle des finances > 53. Optimiser les recouvrements avec le service taxes de la commune					
5310	Créer des accès communs aux fichiers de recouvrement des deux entités	PST		Externe	CPAS

PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL

ANNEXE 1

Fiches Projets





Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

1110 Disposer des moyens humains pour répondre aux besoins des bénéficiaires de manière la plus adéquate

1. Être un CPAS qui offre un service public moderne, efficace et efficient

11. Optimiser la gestion des ressources humaines ainsi que le cadre de travail

PST
Interne
CPAS





Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

1120 Améliorer le cadre de travail des agents en disposant de locaux adéquats soit par acquisition ou transformation des locaux existants

1. Être un CPAS qui offre un service public moderne, efficace et efficient

11. Optimaliser la gestion des ressources humaines ainsi que le cadre de travail

PST
Interne
CPAS





Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

1130 Planifier de manière pluriannuelle l'acquisition de mobilier pour répondre aux besoins des agents

1. Être un CPAS qui offre un service public moderne, efficace et efficient

11. Optimiser la gestion des ressources humaines ainsi que le cadre de travail

PST
Interne
CPAS





Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

1140 Créer un logo propre au centre

1. Être un CPAS qui offre un service public moderne, efficace et efficient

11. Optimiser la gestion des ressources humaines ainsi que le cadre de travail

PST
Interne
CPAS





Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

1210 Migrer la téléphonie actuelle vers une téléphonie numérique centralisée

1. Être un CPAS qui offre un service public moderne, efficace et efficient
12. Doter le CPAS d'outils technologiques performants, mieux adaptés aux besoins actuels afin de faciliter les tâches quotidiennes des agents

PST
Interne
CPAS



Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

1220 Migrer les outils Microsoft obsolètes vers Microsoft Office 365

1. Être un CPAS qui offre un service public moderne, efficace et efficient

12. Doter le CPAS d'outils technologiques performants, mieux adaptés aux besoins actuels afin de faciliter les tâches quotidiennes des agents

PST
Interne
CPAS





Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

1230 Doter les agents d'ordinateurs performants sous Windows 10

1. Être un CPAS qui offre un service public moderne, efficace et efficient

12. Doter le CPAS d'outils technologiques performants, mieux adaptés aux besoins actuels afin de faciliter les tâches quotidiennes des agents

PST
Interne
CPAS





Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

1240 Acquérir un système de gestion des mails plus efficace style "exchange"

1. Être un CPAS qui offre un service public moderne, efficace et efficient

12. Doter le CPAS d'outils technologiques performants, mieux adaptés aux besoins actuels afin de faciliter les tâches quotidiennes des agents

PST
Interne
CPAS



Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

1250 Créer un site internet propre au centre

1. Être un CPAS qui offre un service public moderne, efficace et efficient

12. Doter le CPAS d'outils technologiques performants, mieux adaptés aux besoins actuels afin de faciliter les tâches quotidiennes des agents

PST
Externe
CPAS



Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal

Volet interne/Externe

Synergies

2110 Disposer de locaux plus agréables

2. Être un CPAS qui relève le défi d'apporter une aide sociale efficace afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires

21. Améliorer l'accueil des bénéficiaires du CPAS

PST

Externe

CPAS





Projet

2120 Mettre à disposition des gobelets recyclables permettant de se désaltérer en situation de grande chaleur

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

2. Être un CPAS qui relève le défi d'apporter une aide sociale efficace afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires

21. Améliorer l'accueil des bénéficiaires du CPAS

Programme Principal

Volet interne/Externe

Synergies

PST

Externe

CPAS





Projet

2130 Diffuser des informations pratiques sur différents thèmes et par différents canaux (format papier, sur écran et sur le site internet)

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

2. Être un CPAS qui relève le défi d'apporter une aide sociale efficace afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires

21. Améliorer l'accueil des bénéficiaires du CPAS

Programme Principal

Volet interne/Externe

Synergies

PST

Externe

CPAS





Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal

Volet interne/Externe

Synergies

2140 Améliorer la confidentialité des bureaux de permanence, augmenter le nombre de bureaux de permanence afin d'éviter une attente trop longue

2. Être un CPAS qui relève le défi d'apporter une aide sociale efficace afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires

21. Améliorer l'accueil des bénéficiaires du CPAS

PST

Externe

CPAS



Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal

Volet interne/Externe

Synergies

2150 Offrir un cyber espace où les bénéficiaires pourraient consulter sur une ligne sécurisée différents sites liés aux problématiques sociales

2. Être un CPAS qui relève le défi d'apporter une aide sociale efficace afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires

21. Améliorer l'accueil des bénéficiaires du CPAS

PST

Externe

CPAS





Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal

Volet interne/Externe

Synergies

2160 Offrir un espace d'accueil enfant permettant aux parents d'exposer leurs problématiques en toute sérénité

2. Être un CPAS qui relève le défi d'apporter une aide sociale efficace afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires

21. Améliorer l'accueil des bénéficiaires du CPAS

PST

Externe

CPAS



Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

2210 Offrir un service de gestion budgétaire

2. Être un CPAS qui relève le défi d'apporter une aide sociale efficace afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires

22. Améliorer la prise en charge des personnes en situation de grande précarité et de détresse sociale

PST
Externe
CPAS



Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

2220 Signer une convention avec la S.P.A. afin de permettre de bénéficier de prix réduits pour les soins des animaux de compagnie de nos bénéficiaires ainsi que la possibilité de prise en charge de la stérilisation des chats.

2. Être un CPAS qui relève le défi d'apporter une aide sociale efficace afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires

22. Améliorer la prise en charge des personnes en situation de grande précarité et de détresse sociale

PST
Externe
CPAS





Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

2310 Organiser une journée Energie" un fois par an

2. Être un CPAS qui relève le défi d'apporter une aide sociale efficace afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires

23. Sensibiliser les bénéficiaires à la réduction durable de leurs coûts énergétiques

PST
Externe
CPAS





Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

2320 Organiser un module d'une demi-journée de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie

2. Être un CPAS qui relève le défi d'apporter une aide sociale efficace afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires

23. Sensibiliser les bénéficiaires à la réduction durable de leurs coûts énergétiques

PST
Externe
CPAS





Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

2330 Organiser une journée d'actions au sein du CPAS intitulée "check votre contrat d'énergie"

2. Être un CPAS qui relève le défi d'apporter une aide sociale efficace afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires

23. Sensibiliser les bénéficiaires à la réduction durable de leurs coûts énergétiques

PST
Externe
CPAS





Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

2410 Développer l'action du service "médiations de dettes"

2. Être un CPAS qui relève le défi d'apporter une aide sociale efficace afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires

24. Renforcer les actions en matière de lutte contre le surendettement

PST
Externe
CPAS



Projet



Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

3110 Créer une maison de l'emploi

3. Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine

31. Favoriser l'insertion socio-professionnelle des personnes bénéficiaires du CPAS par un accompagnement social adapté

PST
Externe
CPAS



Projet



Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

3120 Mettre en place des ateliers de groupe

3. Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine

31. Favoriser l'insertion socio-professionnelle des personnes bénéficiaires du CPAS par un accompagnement social adapté

PST
Externe
CPAS



Projet



Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

3130 Mettre en place la méthodologie PEPPi pour les agents d'insertion

3. Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine

31. Favoriser l'insertion socio-professionnelle des personnes bénéficiaires du CPAS par un accompagnement social adapté

PST
Externe
CPAS





Projet



Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

3210 Doter le CPAS d'un véhicule "subventionné" afin d'accroître le service destiné aux bénéficiaires

3. Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine

32. Améliorer la mobilité des personnes les plus précarisées

PST
Externe
CPAS



Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

3220 Accroître les horaires de prestations du Taxi social

3. Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine

32. Améliorer la mobilité des personnes les plus précarisées

PST
Externe
CPAS



Projet

Objectif stratégique
Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

3230 Mettre en place un plan "grand froid" et un plan "canicule"

3. Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine

32. Améliorer la mobilité des personnes les plus précarisées

PST
Externe
CPAS et Commune



Projet



Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

3310 Etudier la faisabilité de développer un service de garde à domicile

3. Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine

33. Favoriser le maintien à domicile des personnes par une offre adaptée et accessible permettant de rencontrer les besoins des familles ou ceux liés au vieillissement des citoyens

PST
Externe
CPAS



Projet



Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

3320 Vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande des prestations des aides familiales

3. Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine

33. Favoriser le maintien à domicile des personnes par une offre adaptée et accessible permettant de rencontrer les besoins des familles ou ceux liés au vieillissement des citoyens

PST
Externe
CPAS



Projet



Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

3330 Développer un service "Brico" dépanneurs

3. Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine

33. Favoriser le maintien à domicile des personnes par une offre adaptée et accessible permettant de rencontrer les besoins des familles ou ceux liés au vieillissement des citoyens

PST
Externe
CPAS



Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

3410 Organiser une journée "Service d'aide aux familles" un fois par an

3. Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine

34. Lutter contre l'isolement des personnes plus précarisées

PST
Externe
CPAS



Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

3420 Organiser une journée annuelle Team Building avec le personnel engagé sous "article 60"

3. Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine

34. Lutter contre l'isolement des personnes plus précarisées

PST
Externe
CPAS



Projet

Objectif stratégique
Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

3430 Organiser annuellement un réveillon solidaire

3. Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine

34. Lutter contre l'isolement des personnes plus précarisées

PST
Externe
CPAS



Projet

3440 Créer un espace d'accueil, d'écoute et d'échanges afin de rompre l'isolement social et tisser des liens sociaux

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

3. Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine

34. Lutter contre l'isolement des personnes plus précarisées

PST
Externe
CPAS



Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

3450 Développer un service culturel accessible aux personnes les plus précarisées

3. Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine

34. Lutter contre l'isolement des personnes plus précarisées

PST
Externe
CPAS et Commune



Projet



Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

3510 Créer un magasin de seconde main

3. Être un CPAS qui relève le défi de la réinsertion, du respect du cadre de vie des bénéficiaires et de lutte contre l'exclusion sociale dans le respect de la dignité humaine

35. Lutter contre la discrimination en permettant aux bénéficiaires d'accéder aux biens de première nécessité

PST
Externe
CPAS



Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

4110 Cité Chavée - Réparation de châssis

4. Être un CPAS qui relève le défi d'un logement pour tous

41. Permettre aux personnes précarisées d'accéder à un logement décent

PST
Externe
CPAS



Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

4120 Cité Chavée - Rénovation peinture de façade

4. Être un CPAS qui relève le défi d'un logement pour tous

41. Permettre aux personnes précarisées d'accéder à un logement décent

PST
Externe
CPAS



Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

4130 Cité Gailly - Rénovation des maisons

4. Être un CPAS qui relève le défi d'un logement pour tous

41. Permettre aux personnes précarisées d'accéder à un logement décent

PST
Externe
CPAS



Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

4140 Mettre en place un "pool" logement afin de répondre de manière efficace

4. Être un CPAS qui relève le défi d'un logement pour tous

41. Permettre aux personnes précarisées d'accéder à un logement décent

PST
Externe
CPAS et Commune



Projet

Objectif stratégique

Objectifs opérationnel

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

5110 Faire le cadastre des subventions existantes en fonction des aides à octroyer

5. Être un CPAS qui poursuit et renforce la gestion rigoureuse, dynamique et prévisionnelle des finances

51. Améliorer les services à la population en saisissant les opportunités de subventions

PST
Externe
CPAS



Projet

5210 Mettre en place un outil de scannage des dossiers de recouvrements

Objectif stratégique

5. Être un CPAS qui poursuit et renforce la gestion rigoureuse, dynamique et prévisionnelle des finances

Objectifs opérationnel

52. Renforcer les actions afin d'optimiser la récupération des recouvrements existants

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

PST
Externe
CPAS



Projet

5310 Créer des accès communs aux fichiers de recouvrement des deux entités

Objectif stratégique

5. Être un CPAS qui poursuit et renforce la gestion rigoureuse, dynamique et prévisionnelle des finances

Objectifs opérationnel

53. Optimiser les recouvrements avec le service taxes de la commune

Programme Principal
Volet interne/Externe
Synergies

PST
Externe
CPAS



C.P.A.S. FONTAINE-L'ÉVÊQUE



PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL
ANNEXE 2
Etat des lieux



Ville de Fontaine l'Evêque

Plan Stratégique Transversal - Etat des lieux

Valérie Daniel
Chef de bureau
Etude réalisée le 19/07/2019

1.	Carte d'identité de Fontaine l'Evêque.....	3
2.	Statistiques démographiques.....	4
	2.1.Profil de la population de Fontaine-L'évêque.....	4
	2.2.Composition des ménages	7
3.	Statistiques économiques.....	8
	3.1.Revenus.....	8
	3.2.Chômage, aide sociale et autres ressources financières.....	11
	3.2.1.Chômage.....	11
	3.2.2.Bénéficiaires du RIS.....	13
	3.2.3.Bénéficiaires de l'intervention majorée.....	16
	3.3.Emploi et marché du travail	17
4.	Logement et bâti.....	20
5.	Pouvoirs locaux.....	23
6.	Enseignement et petite enfance.....	24
	6.1.Accueil périscolaire.....	24
	6.2.Enseignement.....	25
7.	Environnement et énergie.....	27
	7.1.Environnement – impact individuel	27
	7.2.Données de consommation énergétique.....	29
	7.2.1.Par secteur d'activité.....	29
	7.2.2.Par type de source d'énergie	30
8.	Action sociale.....	32
9.	Sécurité et sentiment d'insécurité	32
10.	Culture et tourisme.....	32
11.	Conclusion	33

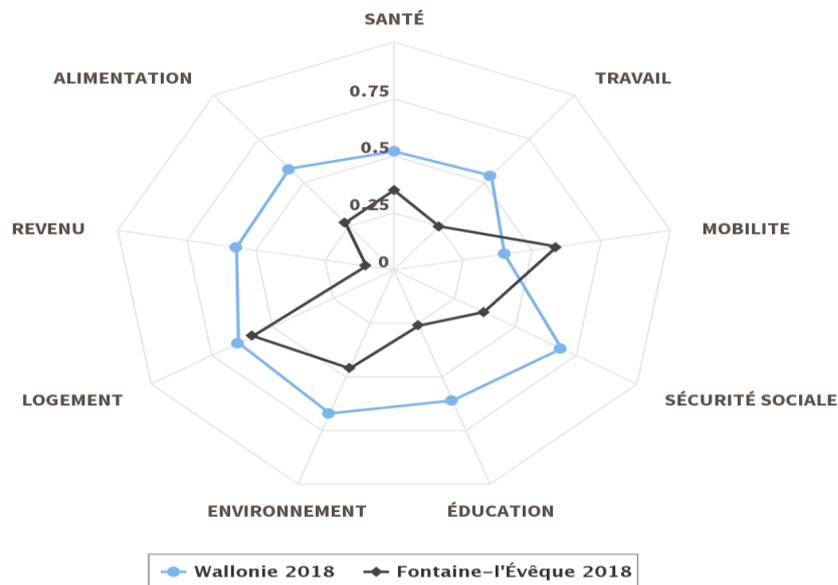
1. Carte d'identité de Fontaine l'Evêque

La commune de Fontaine-L'Evêque est située dans l'ouest de la Province du Hainaut dans l'arrondissement de Charleroi. Elle est composée des entités de Fontaine, Leernes et Forchies-la-Marche. Sa superficie est de 29 km² avec une densité de population de 621,5 habitants au km². Au regard des données relatives à la Province du Hainaut et à la Région Wallonne, la densité de population est élevée (Hainaut 352,5 et Wallonie 215,0). Bien que géographiquement le territoire soit composé d'une proportion importante de terrains agricoles, la concentration d'habitants au niveau des différents centres Villes des entités est importante.

Sur 253 communes et sur base du classement ISADF élaboré par l'IWEPS, la ville est classée 245^{ème}. Ce classement permet d'évaluer la position d'une ville en matière d'accès aux droits fondamentaux et constitue la base des orientations en matière de travail de fond sur la cohésion sociale.

Le graphique en étoile ci-dessous permet de visualiser la situation de Fontaine-L'Evêque au regard de la Wallonie en matière de droits fondamentaux et plus particulièrement de l'écart important dans certains axes (revenu, travail et alimentation).

Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018



Calculs IWEPS

La zone de Police couvrant notre territoire est la zone des Trieux. Celle-ci regroupe la Commune de Courcelles et de Fontaine-L'Evêque. La Zone de secours est la zone Hainaut-Est.

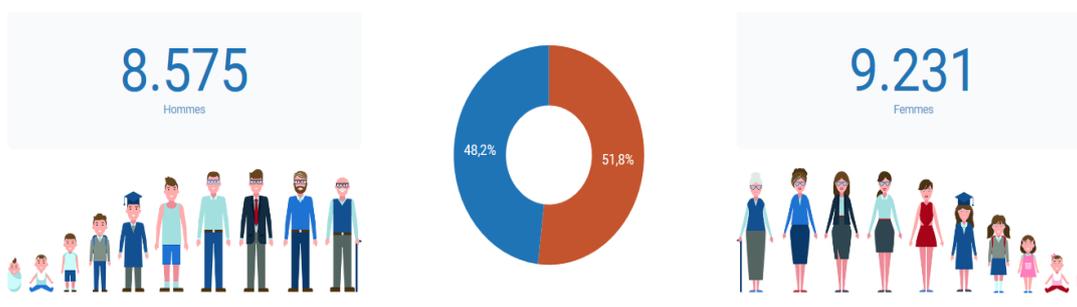
La proportion d'habitants de maisons sociales est importante et les trois entités de la Ville comportent une cité d'habitations sociales appartenant à la Société de Logements sociaux « Foyer Fontainois ».

La variété territoriale et identitaire au sein même de la commune fait de la Ville de Fontaine-L'Evêque un lieu de vie empreint d'un caractère multiculturel, possédant une forte identité au niveau des traditions et du Folklore. Il s'agit également d'un territoire marqué par différentes typologies d'environnement d'habitat (urbain, rural et semi-rural).

2. Statistiques démographiques.

2.1. Profil de la population de Fontaine-L'évêque.

Au 01 janvier 2018, Fontaine l'Evêque comptait 17 806 habitants dont 8575 hommes (48,2 %) et 9231 femmes (51.8%). Sur l'ensemble de la population, 13,08% sont des personnes non belges, répartis en 11,45% d'étrangers intra-union Européenne et 1,63% hors union Européenne. Les principales nationalités représentées sont : Italienne, Française, Algérienne, Marocaine, Roumaine, ...et bien d'autres (au total 58 nationalités cohabitent sur notre territoire).



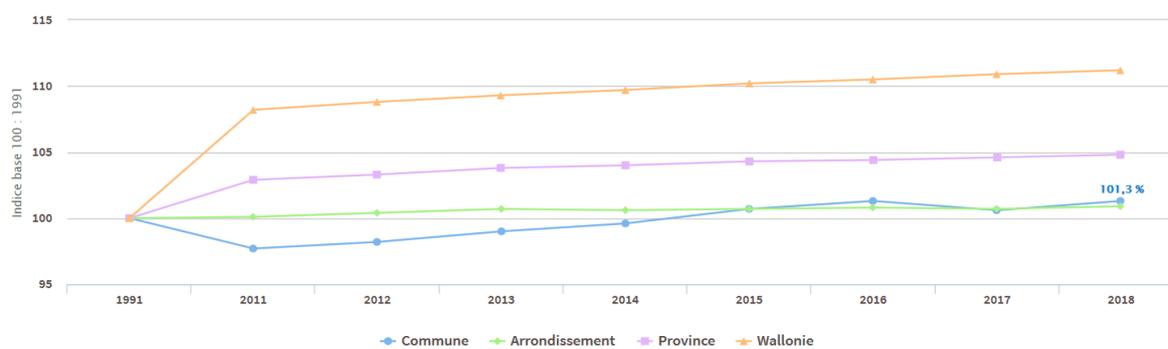
Population totale (habitant(s)) (données au 01/01)

ID: 200300	1991	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fontaine-l'Évêque	17 573	17 169	17 258	17 395	17 508	17 699	17 808	17 673	17 801
Charleroi (A)	427 000	427 258	428 711	429 816	429 446	429 854	430 587	430 128	430 701
Hainaut (P)	1 280 336	1 317 284	1 323 196	1 328 760	1 332 042	1 335 360	1 337 157	1 339 562	1 341 645
Wallonie	3 258 795	3 525 540	3 546 329	3 563 060	3 576 325	3 589 744	3 602 216	3 614 473	3 624 377

Source(s): SPF économie - Stable

L'évolution du nombre d'habitants s'inscrit à la hausse depuis 1991 (voir tableau ci-dessus). Cette évolution est visuellement constatable sur le graphique ci-dessous. En prenant l'indice 100 en 1991, nous constatons une hausse de 1,3% de la population en 2018. En 2011, l'indice se situait entre 95 et 100, soit une population moindre par rapport à la référence de 1991. Ce n'est qu'après 2014 que le nombre d'habitants a dépassé l'indice pivot.

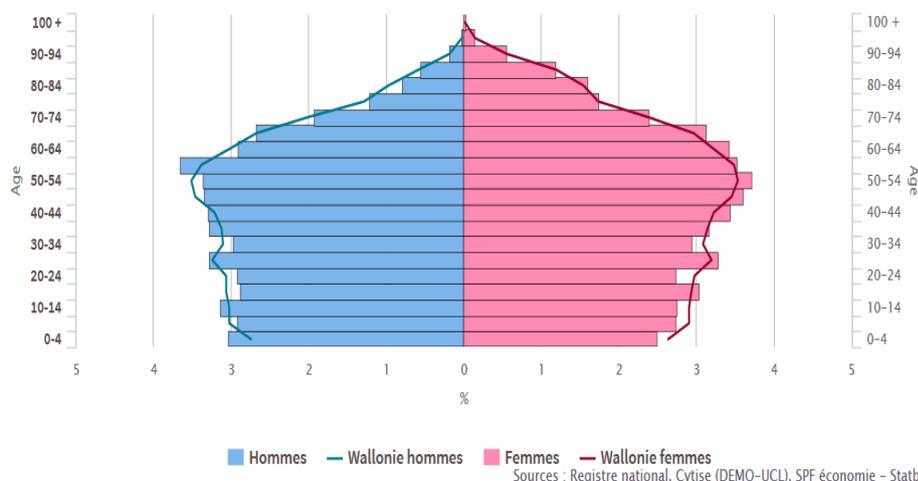
Évolution relative de la population en indice base 100 en 1991 de l'entité FONTAINE-L'ÉVÊQUE (Commune)



Une série d'indices base 100 est une série statistique représentant la progression d'une population statistique si celle-ci avait eu 100 pour valeur de départ.

[Voir la page de l'indicateur sur WalStat \(carte, graphiques, données et métadonnées\)](#)
[Voir la fiche régionale sur le site de l'IWEPS](#)

Pyramide des âges de l'entité FONTAINE-L'ÉVÊQUE (Commune) [01/01/2018]



Période 01/01/2018

[Voir la page de l'indicateur sur WalStat \(carte, graphiques, données et métadonnées\)](#)

[Voir la fiche régionale sur le site de l'IWEPS](#)

La pyramide des âges montre un profil typique d'une population légèrement vieillissante. L'âge moyen de la population s'élève à 41,4 ans en 2018. Ce chiffre est légèrement plus élevé que pour l'Arrondissement de Charleroi mais est tout à fait dans les moyennes du Hainaut et de la Région Wallonne. L'évolution de l'âge moyen s'inscrit à la hausse depuis 2011.

Age moyen de la population (an(s)) (chiffres au 01/01)

ID: 244302	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fontaine-l'Évêque	40,9	41,1	41,2	41,2	41,1	41,2	41,4	41,4
Charleroi (A)	40,3	40,4	40,4	40,5	40,6	40,6	40,8	40,9
Hainaut (P)	40,6	40,7	40,7	40,8	41,0	41,1	41,2	41,3
Wallonie	40,4	40,5	40,6	40,7	40,9	41,0	41,1	41,3

Source(s): SPF économie - Statbel

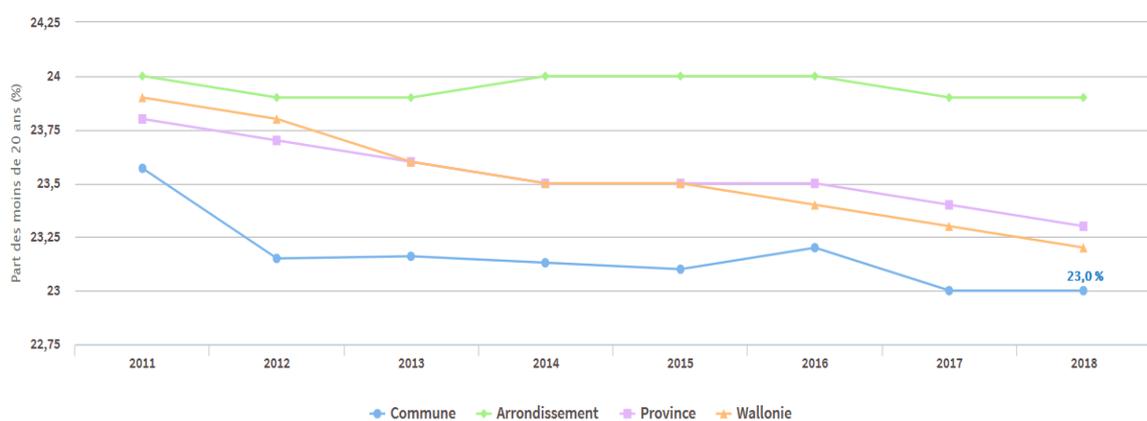
La proportion des moins de 20 ans sur la Commune Fontainoise est de l'ordre de 23%. L'évolution de ce pourcentage s'inscrit à la baisse depuis 2011 (23,6%). Nous parlons de population légèrement vieillissante étant donné qu'en comparaison, le taux des plus de 60 ans est en croissance depuis 2011 et est supérieur en 2018 au pourcentage des moins de 20 ans.

Part des moins de 20 ans (%) (chiffres au 01/01)

ID: 201100	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fontaine-l'Évêque	23,6	23,2	23,2	23,1	23,1	23,2	23,0	23,0
Charleroi (A)	24,0	23,9	23,9	24,0	24,0	24,0	23,9	23,9
Hainaut (P)	23,8	23,7	23,6	23,5	23,5	23,5	23,4	23,3
Wallonie	23,9	23,8	23,6	23,5	23,5	23,4	23,3	23,2

Source(s): Registre national, SPF économie - Statbel

Évolution de la part des moins de 20 ans de l'entité FONTAINE-L'ÉVÊQUE (Commune)



IWEPS | SPF économie - Statbel

[Voir la page de l'indicateur sur WalStat \(carte, graphiques, données et métadonnées\)](#)

La proportion des moins de 20 ans a tendance à diminuer de manière générale sur l'arrondissement, la Province et la Région. Notons que cette tendance est moins marquée au niveau de la Province.

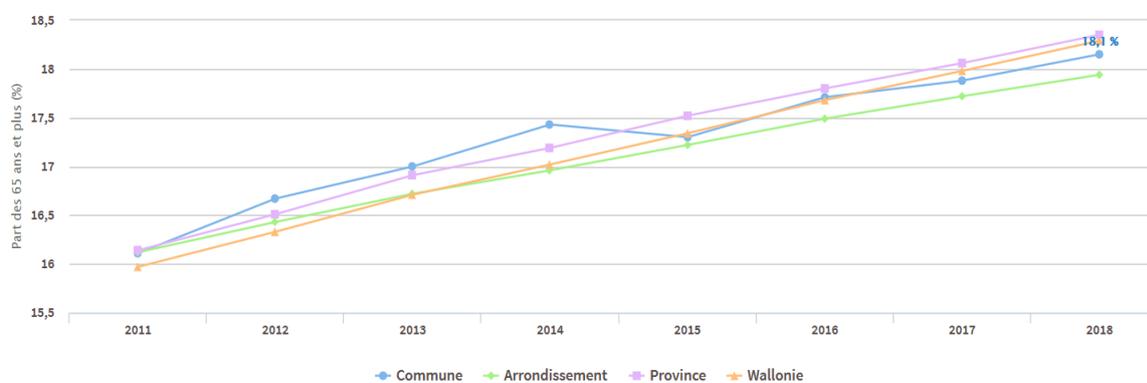
Part de 60 ans et plus (%) (chiffres au 01/01)

ID: 201200	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fontaine-l'Évêque	23,2	23,6	23,8	23,8	23,7	24,0	24,3	24,5
Charleroi (A)	22,5	22,7	22,9	23,1	23,4	23,7	24,0	24,2
Hainaut (P)	22,8	23,1	23,3	23,5	23,8	24,1	24,4	24,7
Wallonie	22,6	22,9	23,1	23,4	23,7	23,9	24,2	24,5

Source(s): Registre national, SPF économie - Statbel

L'évolution de la proportion des plus de 65 ans (voir graphique) est nettement à la hausse et ce de façon marquée au niveau de l'ensemble des niveaux territoriaux. Les courbes sont parallèles et suivent une évolution similaire. Cette tendance confirme une évolution du vieillissement de la population déjà constatée dans le pyramide des âges au niveau de la commune de Fontaine-L'Évêque.

Évolution de la part des 65 ans et plus de l'entité FONTAINE-L'ÉVÊQUE (Commune)

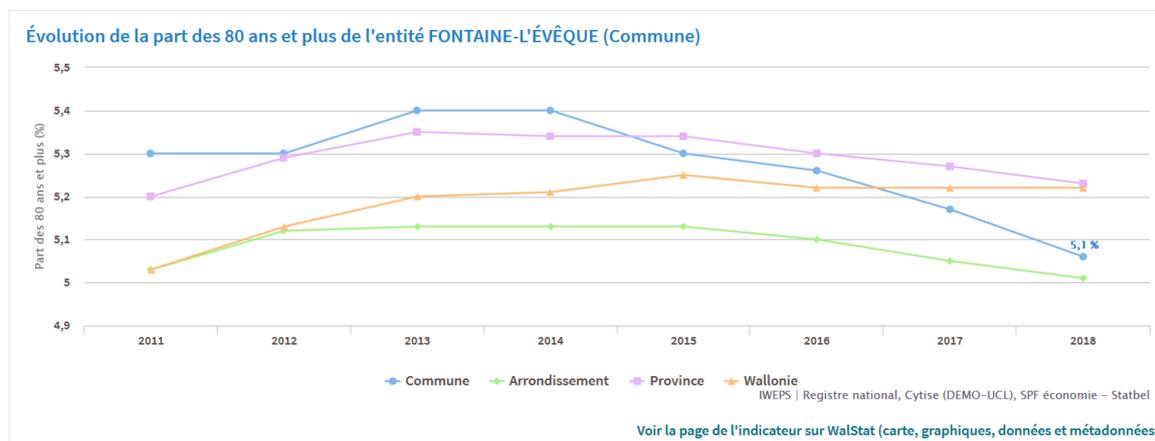


IWEPS | Registre national, Cytise (DEMO-UCL), SPF économie - Statbel

[Voir la page de l'indicateur sur WalStat \(carte, graphiques, données et métadonnées\)](#)

[Voir la fiche régionale sur le site de l'IWEPS](#)

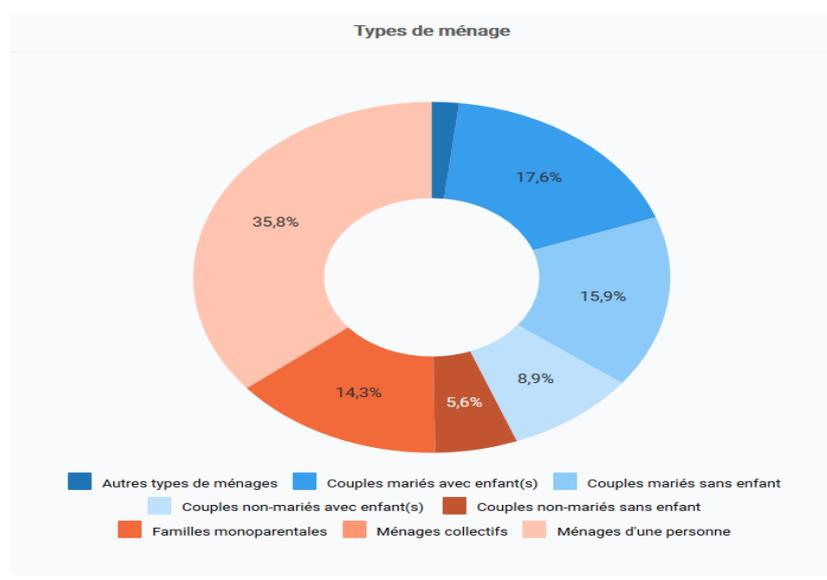
En parallèle, nous observons une diminution du pourcentage de la population de 80 ans et plus. Un pic de 5,4% a été atteint en 2013 et 2014, l'évolution est à la baisse depuis. Le pourcentage pour 2018 est de 5,1%.



Une explication à cette diminution pourrait-être la paupérisation et la précarisation des personnes âgées pouvant entraîner une diminution de l'accès aux soins de santé. Il peut également être intéressant d'analyser la proportion de personnes de plus de 80 ans intégrant une maison de repos en dehors de l'entité.

2.2. Composition des ménages

En ce qui concerne la répartition du type de ménages, 35,8% de ceux-ci sont composés d'une personne. Nous trouvons ensuite 17,6% de couples mariés avec enfant(s) et 8,9% de couples non mariés avec enfants : soit un total de 26,5% de ménages comportant au moins un enfant. En additionnant les familles monoparentales (14,3%), le total s'élève à 40,8%. En conclusion, 40,8% des ménages Fontainois ont besoin d'un logement comportant au moins deux chambres.



3. Statistiques économiques.

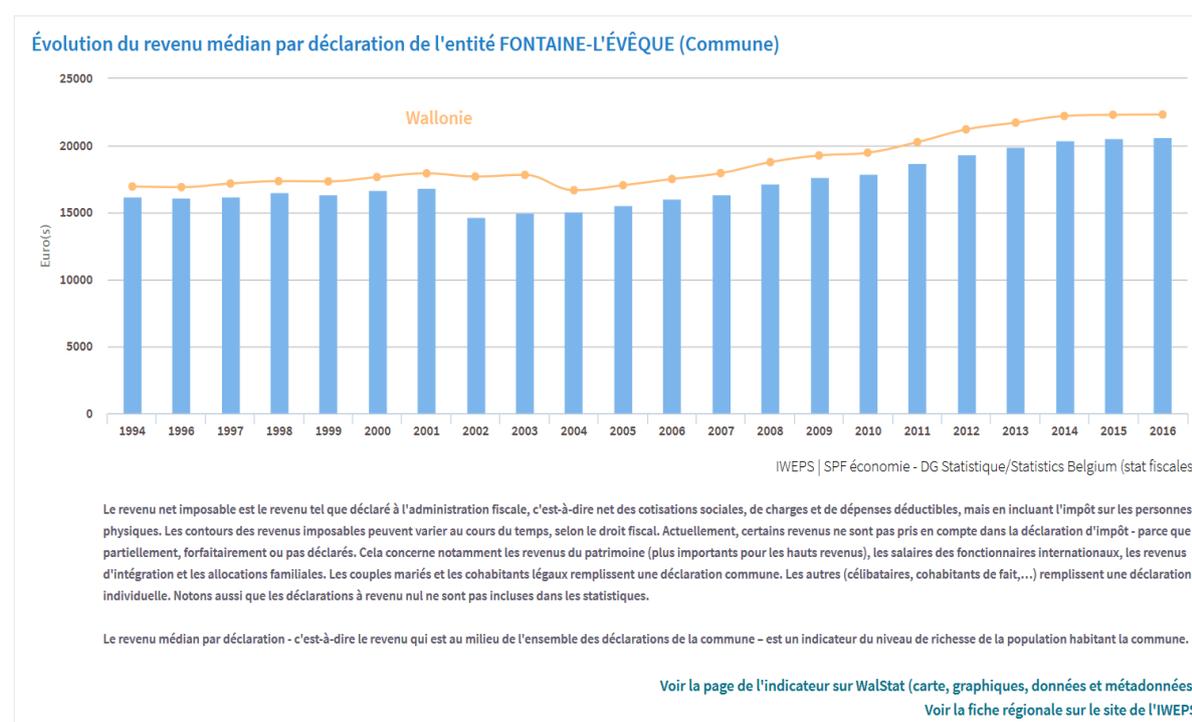
3.1. Revenus.

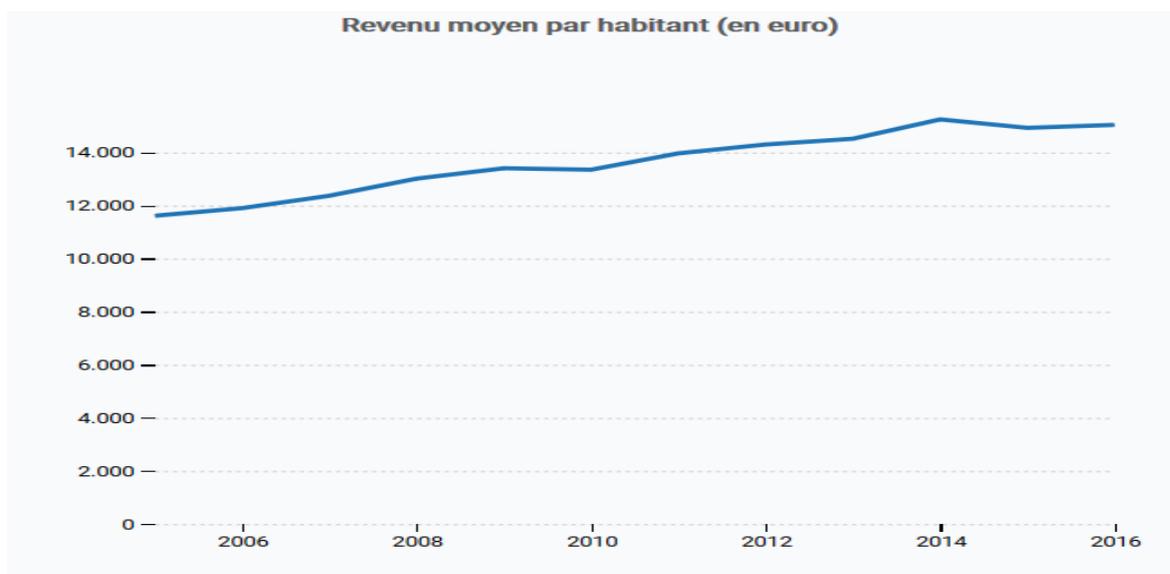
Les habitants de Fontaine l'Évêque disposent en moyenne d'un revenu médian inférieur à celui de la Région Wallonne et de la Province du Hainaut. Il est par contre supérieur à celui de l'arrondissement de Charleroi.

En 2016, le revenu médian par déclaration s'élevait à 20 670 € soit 20,53% en plus que le revenu médian de 2008. Le revenu moyen par habitant sur base de la déclaration 2017, revenu 2016, s'élève à 15 039€ par habitant. Cela correspond à une augmentation de 0,8% par rapport à l'année précédente (source statbel).

	Revenu médian par déclaration (euro(s))									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Fontaine-l'Évêque	17 148	17 690	17 880	18 671	19 395	19 916	20 418	20 559	20 670	
Charleroi (A)	16 965	17 442	17 576	18 327	19 161	19 602	19 953	20 013	20 130	
Hainaut (P)	17 749	18 253	18 473	19 214	20 095	20 575	21 009	21 119	21 192	
Wallonie	18 764	19 265	19 477	20 265	21 214	21 715	22 212	22 302	22 320	

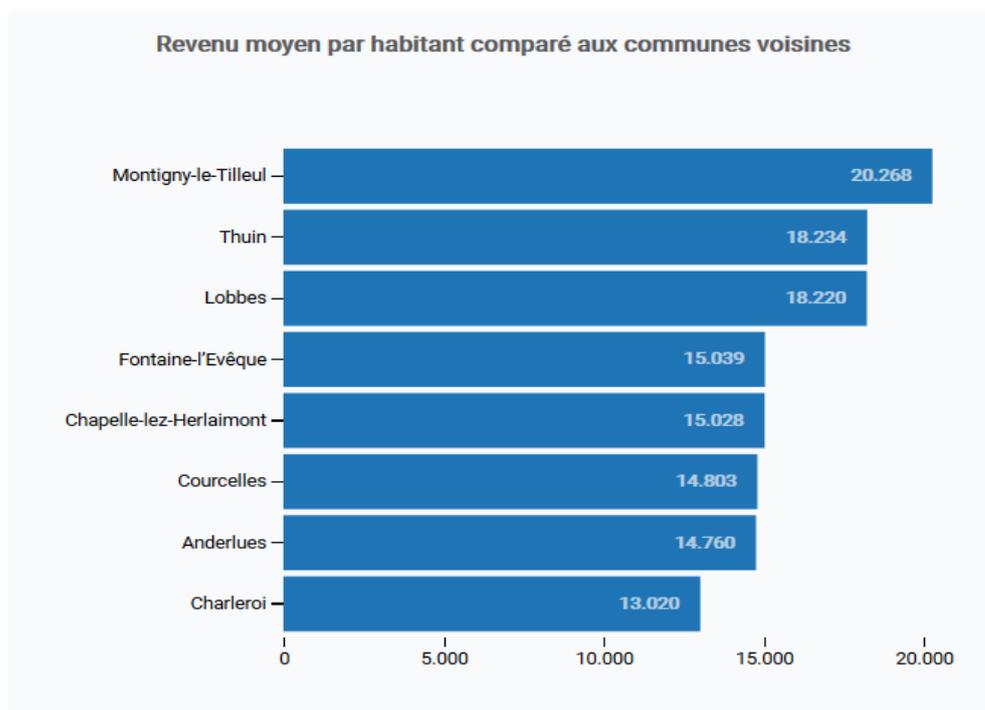
Le graphique de l'Iweps («Evolution du revenu médian depuis 1994») proposé ci-dessous permet de constater l'évolution à la hausse mais également le fait, de manière très visuelle, que la médiane des revenus sur Fontaine l'Évêque est inférieure à celle de la Région Wallonne. Cet écart est particulièrement important en 2002 et 2003 (revenu médian inférieur à 15 000 € par déclaration). Sur base des données statistiques du tableau et du graphique, nous concluons une augmentation constante de l'importance des revenus par déclaration depuis 2003. Toutefois cette conclusion est à relativiser au regard du fait que la législation en matière fiscale est en évolution constante et dépendante des politiques gouvernementales.





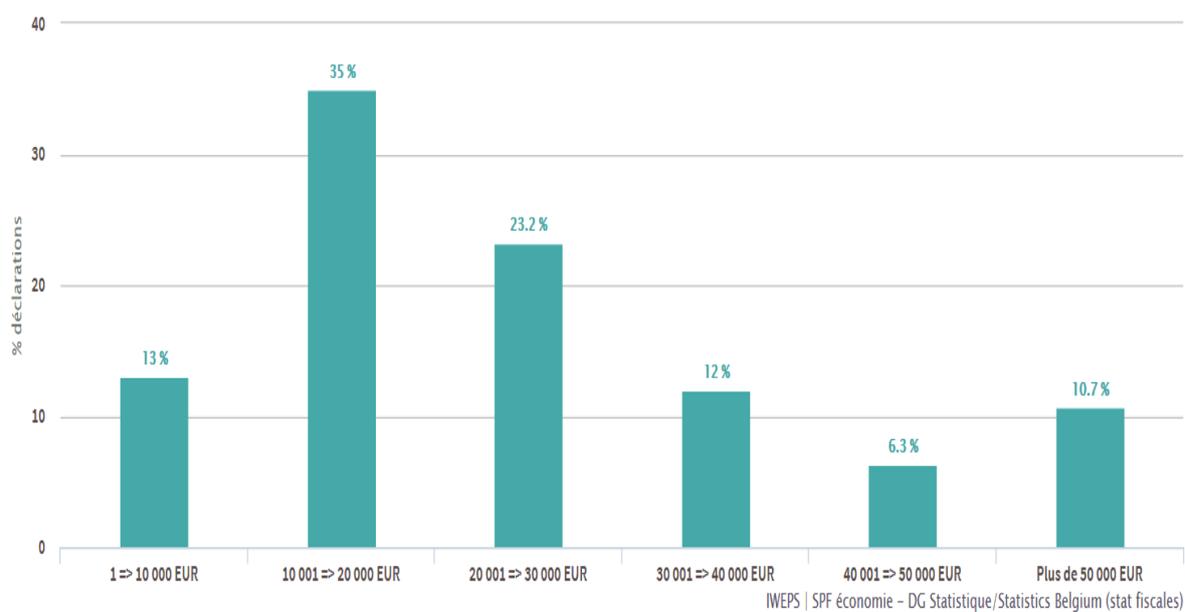
Source statbel

L'analyse de l'évolution du revenu moyen par habitant (en€) depuis 2006 montre également une augmentation régulière. En 2006, le RM par habitant était inférieur à 12 000 € alors que la barre des 14 000€ est dépassée de manière significative en 2016.



Fontaine-L'évêque est situé en 4^{ème} position par rapport aux communes limitrophes et environnantes. Les communes disposant du revenu moyen par habitant plus élevés sont Montigny-le-Tilleul, Thuin et Lobbes.

Répartition des déclarations de revenus de l'entité FONTAINE-L'ÉVÊQUE (Commune) [Année 2016]



[Voir la page de l'indicateur sur WalStat \(carte, graphiques, données et métadonnées\)](#)

[Voir la fiche régionale sur le site de l'IWEPS](#)

Sur l'ensemble des déclarations de revenus de l'entité de Fontaine-L'évêque en 2016, 35% sont situés dans une fourchette de 10 001 à 20 000 € et 23,2 % entre 20 000 et 30 000 €. Plus de la moitié de la population déclare des revenus inférieurs à 30 000 € annuellement.

3.2. Chômage, aide sociale et autres ressources financières.

3.2.1. Chômage

Depuis 2013, le nombre de chômeurs complets indemnisés a fortement chuté passant de 1545 à 1008 en 2018. Il s'agit d'une diminution de 34,8%. Une explication pourrait être la création de nouveaux emplois mais les conséquences de la concrétisation des politiques d'exclusion du chômage et donc un transfert vers le CPAS et le revenu d'intégration des chômeurs sanctionnés est une cause plus plausible. Notre commune présente une proportion plus faible de diplômés de l'enseignement supérieur que celle du Hainaut, 16,1% ne dépassent pas les études primaires et 4,8% ne possèdent aucun diplôme. Ce profil de « compétences » peut rendre l'accès à l'emploi plus difficile.

Histogramme répartition du nombre de chômeurs complets indemnisés

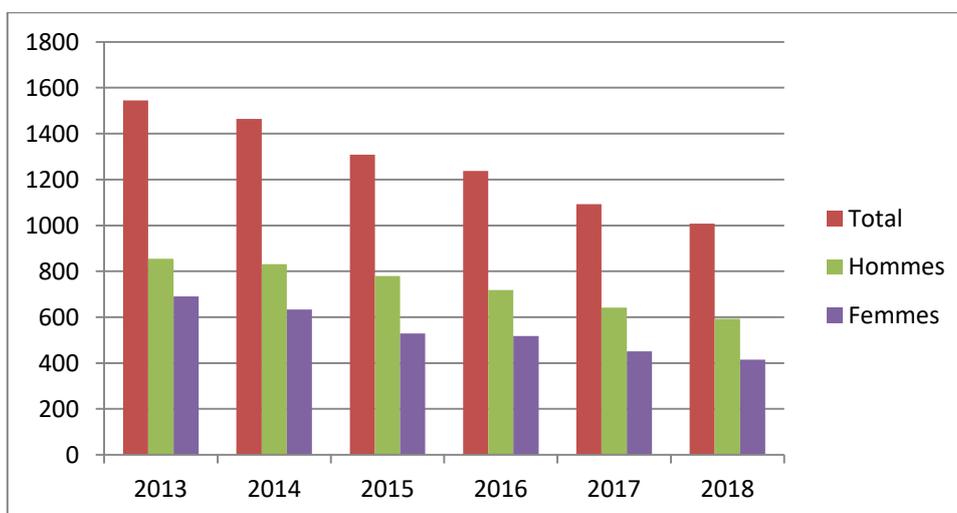


Tableau des données. (Source : statistiques ONEM)

Nombre chômeurs complets indemnisés			
	Total	Hommes	Femmes
2013	1545	855	690
2014	1464	831	633
2015	1308	779	529
2016	1237	718	518
2017	1093	642	451
2018	1008	593	415

Sur base des données absolues issues de l'ONEM, moins de femmes que d'hommes sont sous statut complet indemnisé.

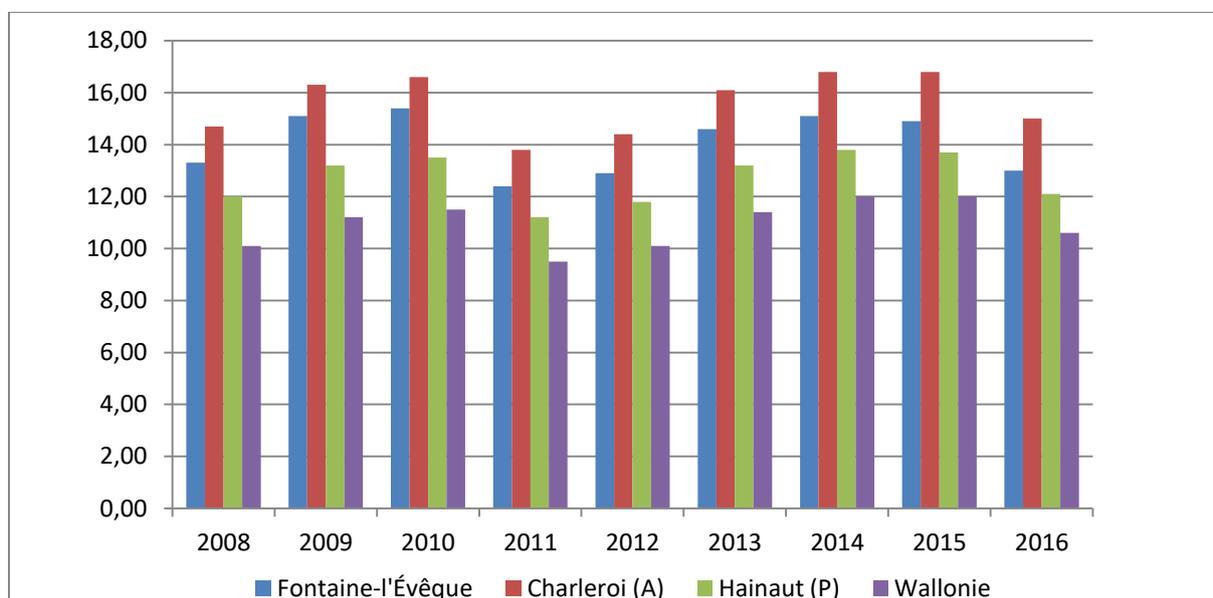
Le taux de chômage BIT (selon Bureau International du Travail – permettant des comparaisons internationales) correspond au taux de chômage par rapport à la population active et non la population totale de la Ville (Tableau de données en page 12).

Taux de chômage BIT des 15-64 ans (%)									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fontaine-l'Évêque	13,30	15,10	15,40	12,40	12,90	14,60	15,10	14,90	13,00
Charleroi (A)	14,70	16,30	16,60	13,80	14,40	16,10	16,80	16,80	15,00
Hainaut (P)	12,00	13,20	13,50	11,20	11,80	13,20	13,80	13,70	12,10
Wallonie	10,10	11,20	11,50	9,50	10,10	11,40	12,00	12,00	10,60

Source(s): Comptes de l'emploi wallon, SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium (EFT)

Le pourcentage de chômeurs de 15-64 ans est supérieur à la moyenne de la Wallonie et du Hainaut depuis 2008. Ce taux est néanmoins plus faible que celui de l'arrondissement de Charleroi. Depuis 2013, la tendance est à la baisse, il s'agit du même constat que pour les valeurs absolues de chômeurs complets indemnisés. Nous pouvons raisonnablement appliquer les explications relatives aux exclusions du chômage et de remise à l'emploi.

Histogramme comparatif taux de chômage (%)



La proportion de chômeurs de longue durée (2 ans et plus) représente une part importante du pourcentage total. Le profil des demandeurs d'emploi est caractérisé par une population éloignée de façon marquée du marché du travail.

Taux de chômage de très longue durée (2 ans et plus) (%)

ID: 236401	année 2008	année 2009	année 2010	année 2011	année 2012	année 2013	année 2014	année 2015	année 2016
Fontaine-l'Évêque	10,0	9,6	9,2	8,7	8,5	8,4	8,1	7,8	7,1
Charleroi (A)	10,7	10,3	9,8	9,2	8,8	8,7	8,6	8,5	8,1
Hainaut (P)	8,6	8,2	7,9	7,6	7,3	7,1	7,2	7,1	6,5
Wallonie	6,9	6,6	6,4	6,2	6,1	6,0	6,1	6,0	5,6

Source(s): Forem

L'indicateur clé rapporte le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) dont la durée d'inoccupation est de 2 ans ou plus à la population active (personnes présentes sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou pas) de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle.

3.2.2. Bénéficiaires du RIS.

Le revenu d'intégration sociale (RIS) est le revenu minimum accordé par le CPAS, à certaines conditions, aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et qui ne peuvent pas se les procurer.

Le tableau des bénéficiaires d'un revenu d'intégration dans la tranche d'âge 18 – 64 ans nous montre une nette augmentation du pourcentage et ce particulièrement en 2014 – 2015 suite aux nouvelles dispositions en matière de recherche d'emploi et de sanctions au chômage. En 2017, un peu moins de 5% de la population bénéficiait d'un RIS.

Part de bénéficiaires d'un (E)RIS parmi les 18-64 ans (%)

	Moyennes annuelles														
ID: 832100	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fontaine-l'Évêque	1,83	2,22	2,78	2,37	2,05	2,25	2,30	2,40	2,58	2,87	3,16	3,59	4,52	4,58	4,69
Charleroi (A)	2,16	2,25	2,22	2,16	2,18	2,31	2,72	3,03	3,27	3,27	3,23	3,30	3,86	4,12	4,32
Hainaut (P)	2,02	1,99	1,96	1,91	1,91	1,92	2,13	2,28	2,40	2,46	2,46	2,51	2,98	3,20	3,37
Wallonie	2,14	2,15	2,14	2,09	2,03	1,96	2,08	2,21	2,27	2,31	2,30	2,33	2,69	2,89	3,03

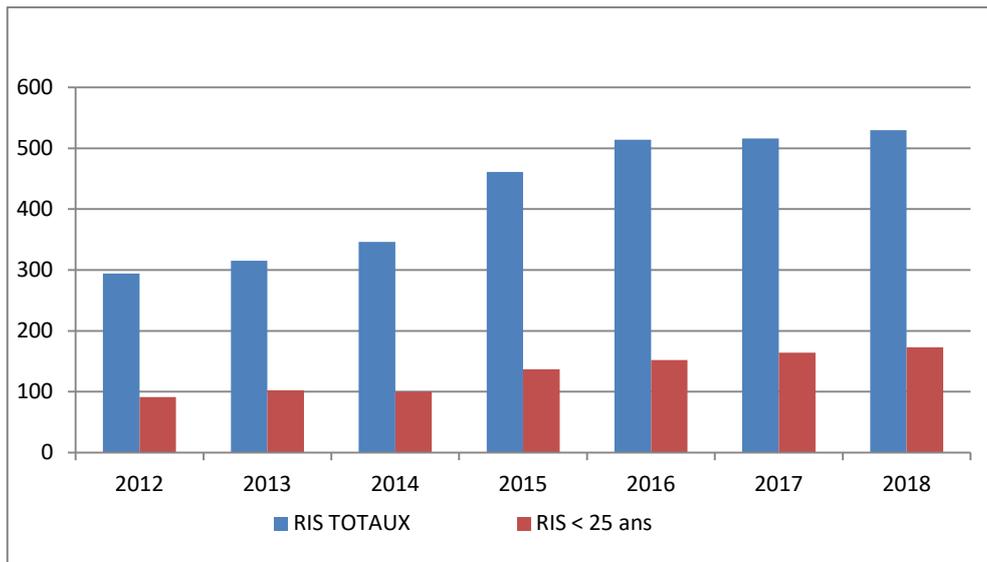
Source(s): SPP-IS, SPF économie - Statbel

Les moins de 25 ans représentent 30% en moyenne depuis 2012 des RIS totaux. C'est une proportion conséquente qui malgré l'évolution du nombre total de RIS reste constante. Si nous mettons en parallèle le taux de chômage des jeunes et la part de RIS chez les moins de 25 ans, nous constatons une difficulté d'accès à l'emploi pour les jeunes.

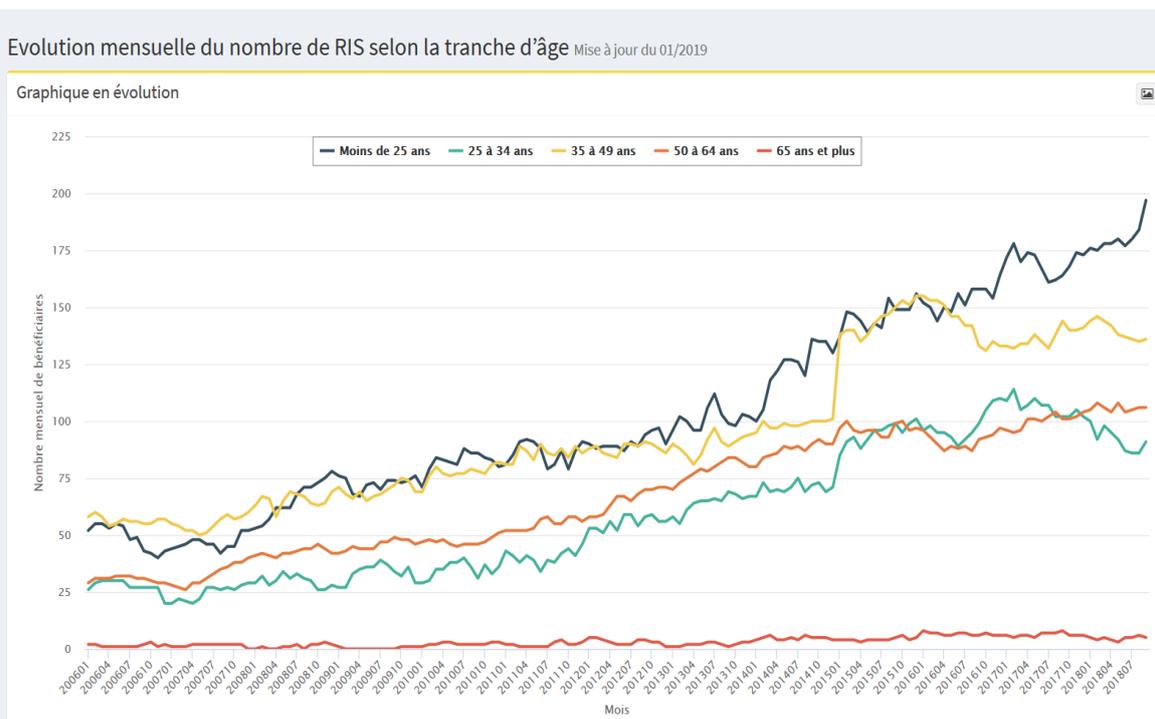
Tableau des RIS totaux et pourcentages RIS de moins de 25 ans

	RIS totaux	RIS < 25 ans	% RIS < 25 ans / RIS totaux
2012	294	91	30,95
2013	315	102	32,38
2014	346	100	28,90
2015	461	137	29,72
2016	514	152	29,57
2017	516	164	31,78
2018	530	173	32,64

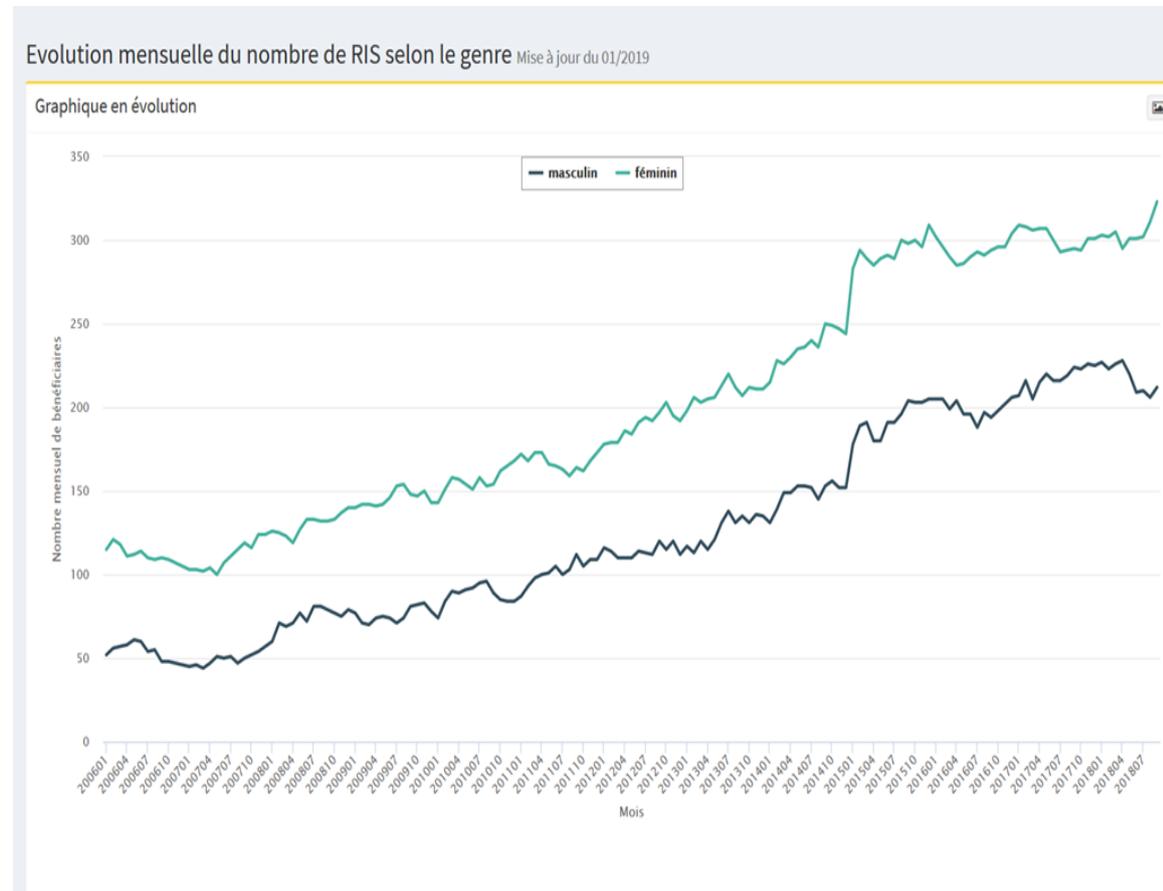
Histogramme RIS totaux et proportion RIS <25 ans



Plus largement, le graphique ci-dessous reprend les RIS par catégories d'âges et de manière évolutive depuis 2006 (données trimestrielles). Ce graphique est disponible sur le site <https://stat.mi-is.be>. Les RIS des 65 ans et plus sont stables et peu significatifs en terme de nombre. Les moins de 25 ans et les tranches de 35 à 49 ans ont suivi une évolution parallèle jusqu'en 2016, ensuite un écart se marque entre les deux courbes. Ce sont les moins de 25 ans qui subissent la hausse la plus forte et qui possède le chiffre le plus élevé de manière absolue. En troisième et quatrième position en termes de représentativité nous retrouvons les 25-34 ans et les 50 à 64 ans. Des explications pertinentes à cette situation pourraient être données sur base d'une analyse approfondie du territoire et de la structure en matière d'insertion socioprofessionnelle du public du CPAS de Fontaine-L'Évêque.



Les RIS par genre de manière évolutive et par trimestres depuis 2006 sont repris dans le graphique suivant (disponible sur le site <https://stat.mi-is.be>) . Les données chiffrées peuvent être téléchargées sur le site. Il y a une augmentation du nombre de RIS à la fois pour les deux genres. L'évolution se fait de manière parallèle, les courbes se suivent dans la forme. Nous pouvons conclure à un impact identique des raisons de ces évolutions chez les hommes et chez les femmes.



Copyright © 2019 [SPP Intégration Sociale](#).

3.2.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée.

Le pourcentage de personnes bénéficiaires de l'intervention majorée de la mutualité pour les prestations de soins de santé, s'élève en 2017 à 25,46%. L'intervention majorée est octroyée sur base d'une situation de précarité (CPAS, chômeurs, invalides,...) ainsi qu'après examen des revenus et sur base d'un plafond (au 01/09/2017 le plafond était de 18 730,66 € majoré de 3 467,55 € par personne à charge). Sur base du pourcentage de bénéficiaire du BIM en 2017, en constante évolution à la hausse depuis 2006, nous pouvons déduire un certain niveau de précarité de la population. En effet, un Fontainois sur 4 bénéficie de l'intervention majorée.

Part de bénéficiaires BIM : total (%)

ID: 833800	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fontaine-l'Évêque	16,57	19,16	20,67	22,31	23,11	24,53	25,34	25,93	25,61	25,03	25,78	25,46
Charleroi (A)	16,34	18,56	20,34	21,79	23,61	25,26	25,93	26,41	26,69	26,85	27,54	27,63
Hainaut (P)	15,50	17,26	18,59	19,47	20,70	21,85	22,37	22,70	22,91	23,11	23,74	23,82
Wallonie	14,09	15,53	16,66	17,37	18,44	19,27	19,71	20,01	20,30	20,62	21,22	21,39
Source(s): AIM												

En ce qui concerne l'accès à l'évolution et à l'équité en matière d'intégration sociale au niveau de l'enfance et adolescence, un mineur sur 5 vit dans un ménage sans revenu du travail en 2017 à Fontaine l'Évêque. Le pourcentage est légèrement inférieur à l'arrondissement de Charleroi mais nettement plus élevé que celui de la Région Wallonne. Depuis 2003, nous pouvons remarquer une diminution du pourcentage passant de 25,4 % à 18,9 % ; soit de ¼ des mineurs à 1/5^{ème}. Cette tendance est concordante avec l'évolution à la hausse des revenus médians ainsi que du revenu moyen par habitant.

Part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus d'un travail (%)

ID: 833100	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fontaine-l'Évêque	25,4	27,0	26,3	23,7	23,6	21,7	22,4	21,4	22,0	21,4	22,1	20,3	20,5	19,5	18,9
Charleroi (A)	25,4	26,5	26,1	25,0	23,9	23,1	23,3	22,9	22,7	22,2	22,2	21,0	20,1	19,4	19,7
Hainaut (P)	20,3	21,1	20,8	19,7	18,8	18,1	18,1	17,7	17,4	17,3	17,4	16,7	15,9	15,5	15,6
Wallonie	15,8	16,4	16,1	15,4	14,7	14,3	14,3	14,1	13,9	13,8	13,9	13,5	12,9	12,7	12,6
Source(s): BCSS															

3.3. Emploi et marché du travail

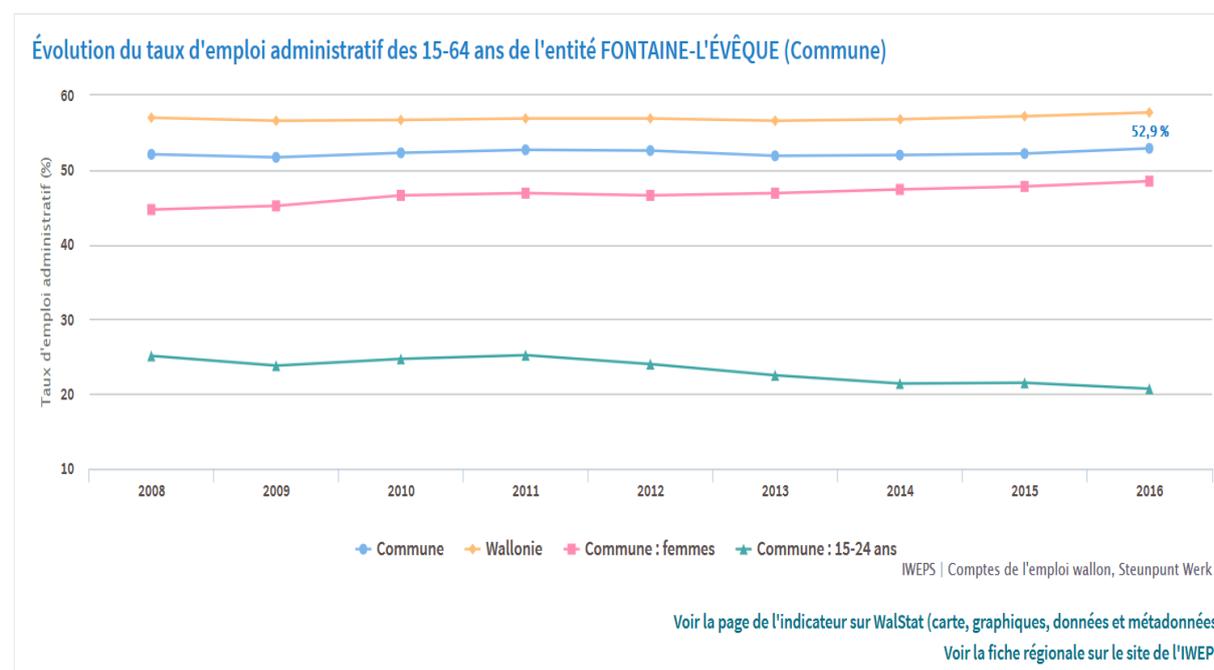
Le taux de chômage, les aides en matière de revenus d'intégration et le taux d'emploi sont des éléments à mettre en parallèle afin d'avoir une vision claire de la situation socioprofessionnelle de l'ensemble de la Ville. Les analyses des aides en matière de revenus ont été menées dans les points précédents, ci-dessous l'analyse faite d'un point de vue emploi. Afin d'avoir une vue complète certains éléments liés aux points précédents sont susceptibles de se retrouver dans les données suivantes.

La population en âge de travailler, soit les 15-64 ans, s'élevait en 2016 à 11 533 et le nombre de personnes actives correspondait à 64,43% (taux d'activité administratif) et à 52,9% de taux d'emploi. Il y avait 17,89% d'actifs inoccupés (ce qui correspond au taux de chômage administratif). (Source Statbel – comptes de l'emploi wallon).

Taux d'emploi administratif des 15-64 ans (%)

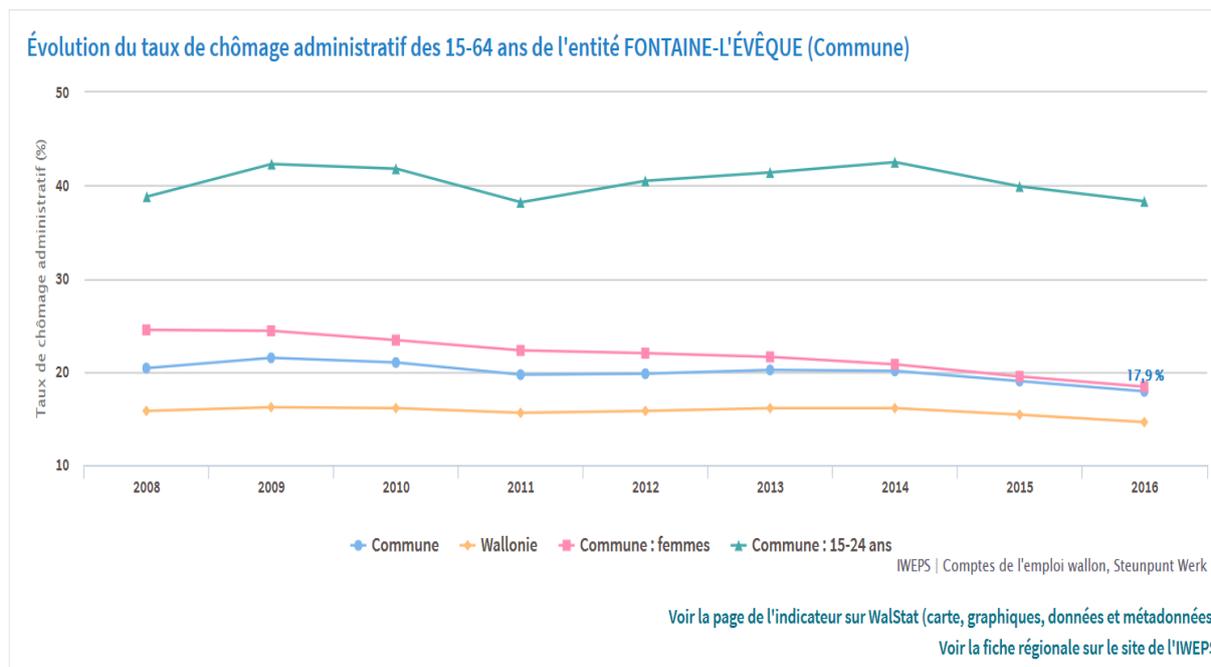
		<u>Moyenne annuelle</u>								
ID: 235300		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fontaine-l'Évêque		52,1	51,7	52,3	52,7	52,6	51,9	52,0	52,2	52,9
Charleroi (A)		50,8	50,1	50,1	50,5	50,6	50,1	50,2	50,4	50,9
Hainaut (P)		53,9	53,5	53,7	53,9	53,9	53,6	53,7	54,1	54,6
Wallonie		57,0	56,6	56,7	56,9	56,9	56,6	56,8	57,2	57,7
Source(s): Comptes de l'emploi wallon, Steunpunt Werk										

Le taux d'emploi en pourcentage est plus faible que la moyenne de la Wallonie et celle de la Province du Hainaut mais plus élevé que l'Arrondissement de Charleroi. Les données nous montrent une faible évolution et le taux d'emploi sur Fontaine l'Évêque reste assez constant.



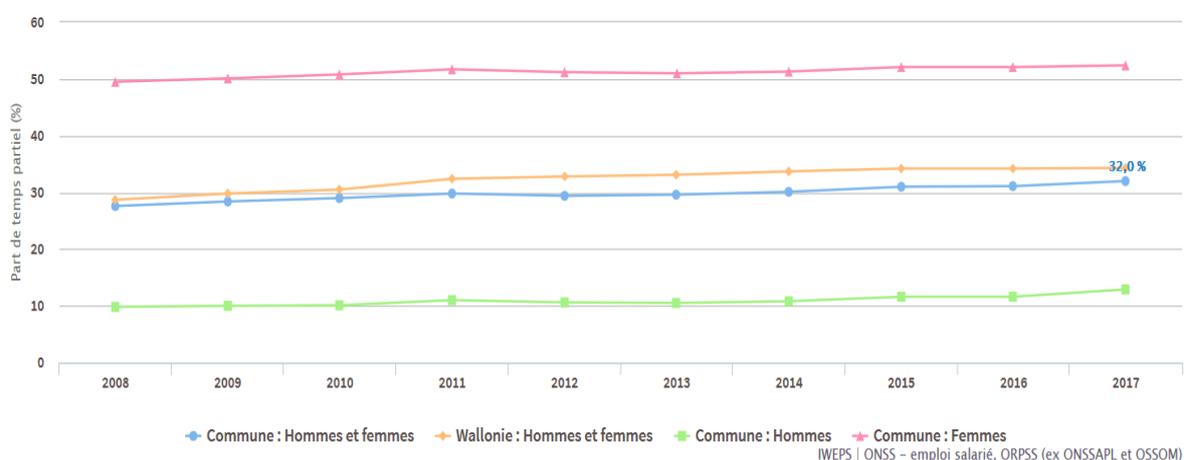
Le graphique reprenant l'évolution du taux d'emploi nous donne une indication importante en matière de taux d'emploi des 15-24 ans. Le pourcentage est à la baisse pour les jeunes travailleurs, nous sommes passés de 25% environs de taux d'emploi à 20% en 2016. Un travail de fond devrait sans doute être réalisé pour permettre une meilleure accessibilité au marché du travail aux jeunes (permis de conduire, ateliers recherche emplois, conférences, ...). Cette situation est encore plus marquée en analysant l'évolution du taux de chômage des 15-64 ans.

Le taux de chômage pour cette tranche d'âge s'élève à environs 40% alors que nous sommes à moins de 18% pour l'ensemble de la population active de la Commune. Sur base des deux graphiques (taux d'emploi et taux de chômage) nous constatons une augmentation du taux d'emploi chez les femmes ainsi qu'une diminution du taux de chômage.



En ce qui concerne le régime de travail, en 2017, 32% des travailleurs étaient en temps partiel en moyenne. Un écart très important est constaté sur base du sexe. Seuls 10% des hommes travaillant sont en temps partiel contre 50% des femmes en emploi. Soulignons que bien que le temps partiel permette une meilleure conciliation vie de famille-vie professionnelle, il est également source de précarisation et particulièrement dans le cadre de familles monoparentales.

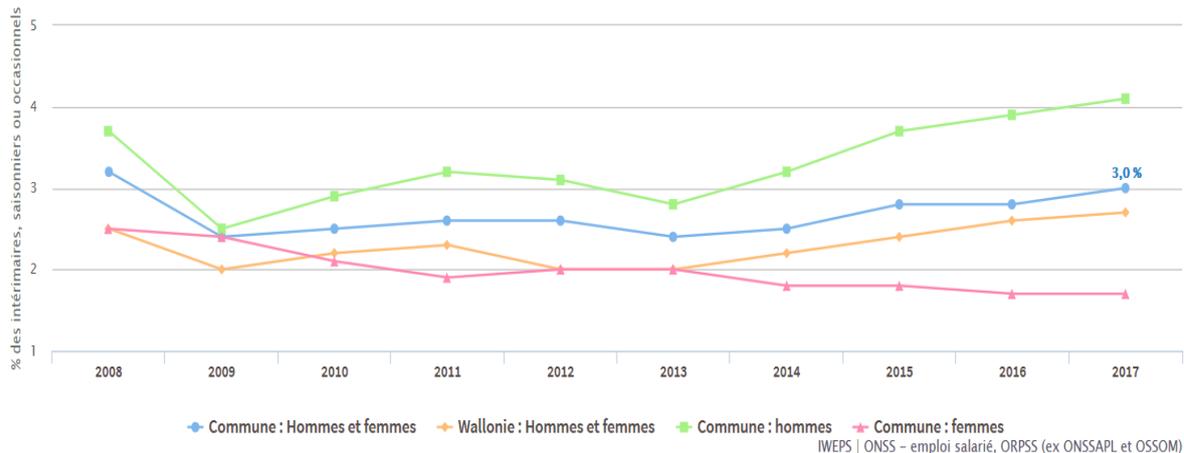
Évolution de la part de temps partiel (selon le lieu de résidence) de l'entité FONTAINE-L'ÉVÊQUE (Commune)



Voir la page de l'indicateur sur WalStat (carte, graphiques, données et métadonnées)

Voir la fiche régionale sur le site de l'IWEPS

Évolution de la part des intérimaires, saisonniers ou occasionnels (selon le lieu de résidence) de l'entité FONTAINE-L'ÉVÊQUE (Commune)

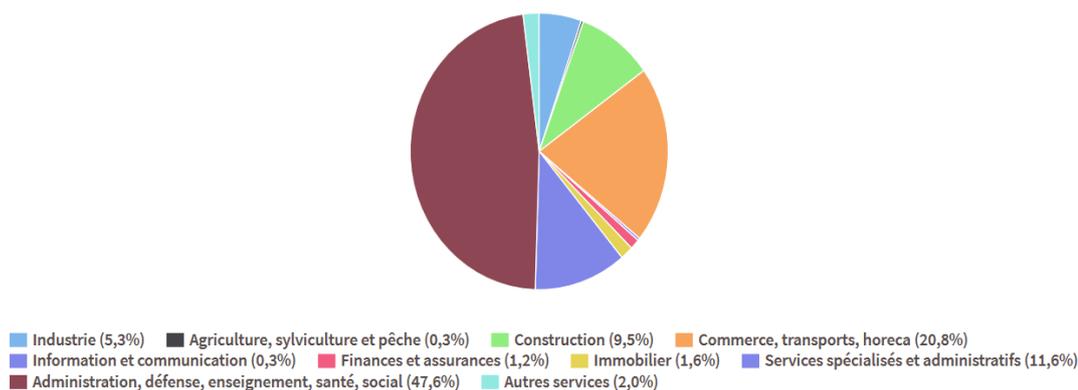


Voir la page de l'indicateur sur WalStat (carte, graphiques, données et métadonnées)

Voir la fiche régionale sur le site de l'IWEPS

L'intérim représente 3% des types de contrats de travail hommes et femmes confondus. Ce sont les hommes qui bénéficient en majorité des contrats intérimaires, le taux d'emploi par intérim chez les hommes est supérieur d'un peu plus d'1% par rapport au pourcentage de la Région Wallonne hommes et femmes confondus. Les contrats en Intérim sont sources d'augmentation de l'expérience professionnelle et permettent une découverte de différents métiers, secteurs d'activités et milieux de travail mais sont également sources de difficultés notamment en matière d'accès à la propriété et aux crédits.

Répartition des postes de travail salarié selon le secteur d'activité de l'entité FONTAINE-L'ÉVÊQUE (Commune) [31/12/2017]



IWEPS | ONSS – statistique décentralisée

[Voir la page de l'indicateur sur WalStat \(carte, graphiques, données et métadonnées\)](#)

[Voir la fiche régionale sur le site de l'IWEPS](#)

L'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le secteur social représentent 47,6% des postes de travail salarié. Les autres secteurs représentés de manière conséquente sont les services spécialisés et administratifs et le commerce, transports et horeca (20,8%). Un peu plus d'un Fontainois sur deux travaillent dans le secteur non marchand. (47,6%+ 11,6%).

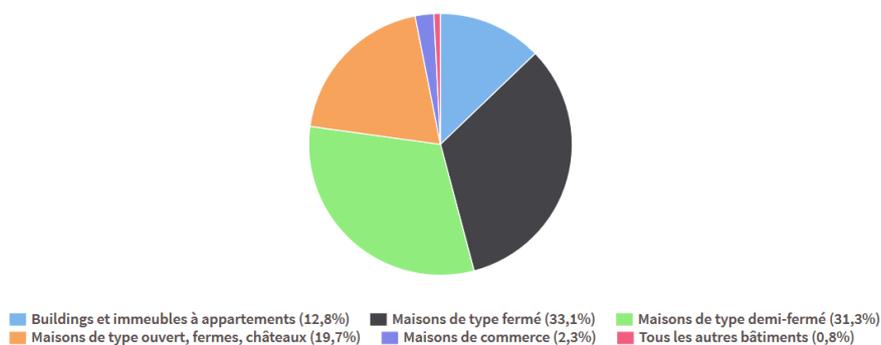
Le graphique de Walstat relatif à l'évolution du nombre d'indépendants selon la nature de l'activité nous indique une grande augmentation des indépendants pensionnés actifs. Cela peut s'expliquer de plusieurs façons. D'un côté par le fait que les « jeunes pensionnés » sont de plus en plus actifs grâce à une amélioration de l'état de santé et à l'allongement de l'espérance de vie. Cette évolution pourrait également s'expliquer de manière négative par un appauvrissement des indépendants après la pension nécessitant le maintien d'une activité occasionnant une rentrée financière.

4. Logement et bâti.

En 2018, le nombre de bâtiments sur le territoire de Fontaine-L'évêque s'élevait à 8468.

Ci-dessous la répartition des habitats en fonction du type de construction.

Types de logements de l'entité FONTAINE-L'ÉVÊQUE (Commune) [01/01/2018]



IWEPS | SPF Finances, SPF économie – Statbel

[Voir la page de l'indicateur sur WalStat \(carte, graphiques, données et métadonnées\)](#)

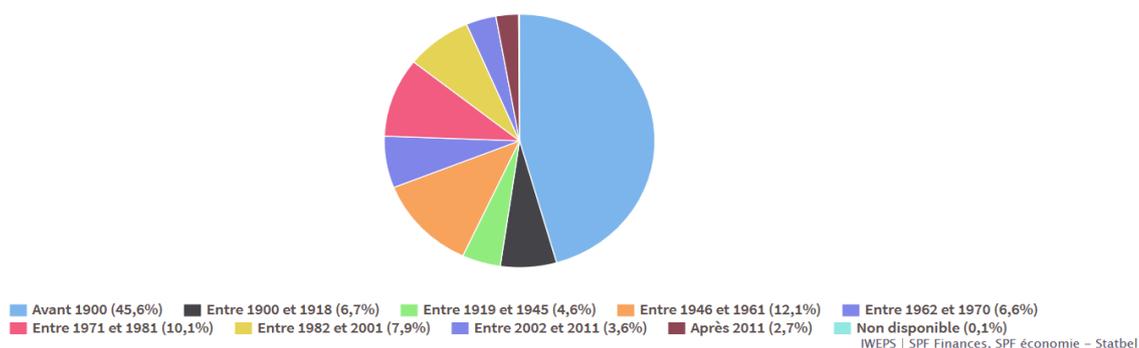
Source statbel

64,4% des bâtiments sont composés de maisons deux ou trois façades (type fermé : 33,1% ou demi-fermé 31,3%). Les buildings et immeubles à appartements représentent un peu plus d'un dixième du bâti. Les bâtiments ouverts (4 façades) représentent un cinquième (19,7%) des structures.

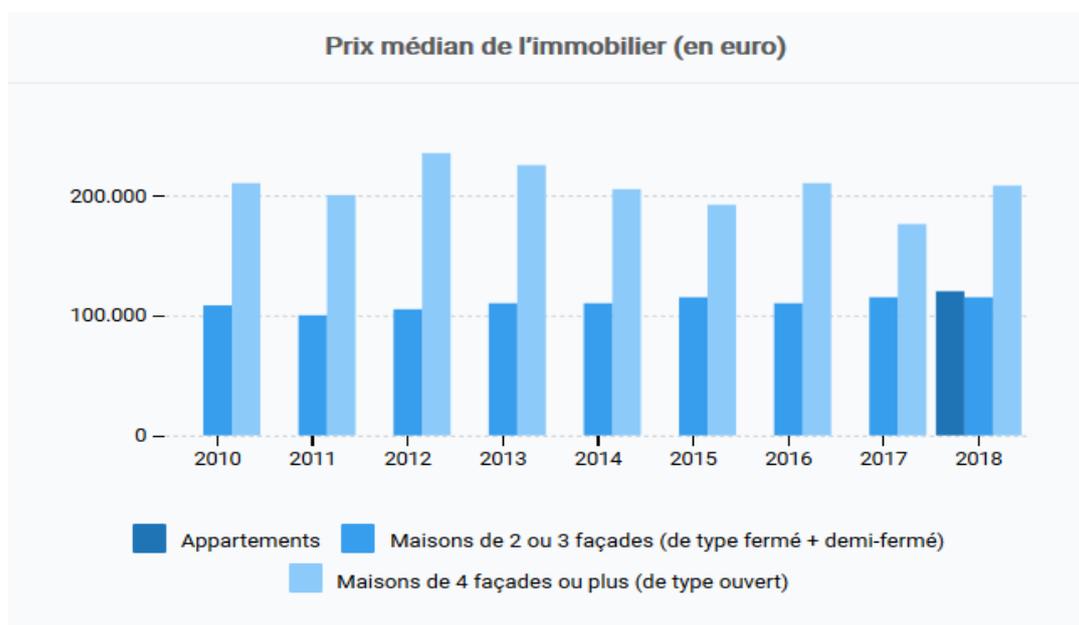
En ce qui concerne l'ancienneté de l'habitat, un peu moins d'un bâtiment sur deux a été construit avant 1900. Cela implique un besoin important en matière de rénovation et de suivi en ce qui concerne les risques d'insalubrité.

Les moyens nécessaires à la remise aux normes des bâtiments sont importants dans le cadre des rénovations, que cela soit en matière de réadaptation à la vie actuelle ou en termes de remise aux normes de sécurité.

Bâtiments selon l'année de construction pour l'entité FONTAINE-L'ÉVÊQUE (Commune) [01/01/2018]



[Voir la page de l'indicateur sur WalStat \(carte, graphiques, données et métadonnées\)](#)



Le prix médian d'une maison 4 façades sur Fontaine se situe autour des 200 000 €. En 2012 et 2013 le prix médian était plus élevé (environ 225 000 €). Les maisons mitoyennes se situent dans un prix de 100 000 €, ce prix médian est relativement constant depuis 2010. Le prix d'achat d'un appartement est comparable à celui d'une maison deux-trois façades. Cette information est à prendre avec précaution puisque la seule donnée dont nous disposons est celle de 2018. La diminution des taux fixes pour un emprunt hypothécaire entraîne généralement une hausse des prix

de l'immobilier. Les taux sont à la baisse depuis quelques années et se maintiennent à des niveaux historiquement bas.

Part de logements inoccupés (%)

ID: 244201	01/01/2008	01/01/2009	01/01/2010	01/01/2011	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017
Fontaine-l'Évêque	3,12	0,88	2,57	1,55	1,65	2,01	3,01	4,89	4,50	5,77
Charleroi (A)	4,36	3,74	5,00	5,07	4,94	5,79	7,86	8,52	10,18	9,90
Hainaut (P)	5,24	5,70	5,81	5,60	5,33	5,14	6,04	6,18	7,03	6,64
Wallonie	5,32	4,77	4,81	4,63	4,57	4,44	4,90	4,86	5,35	5,13
Source(s): SWL										

Le pourcentage de logements inoccupés était de 5,77% en 2017. Cela n'est pas négligeable mais très inférieur à l'arrondissement de Charleroi. Le pourcentage de logements inoccupés sur le territoire Fontainois s'inscrit pleinement dans la moyenne de la région Wallonne. Au 01 janvier 2018, 13,06% des ménages occupent un logement public social. La tendance est à la hausse par rapport à l'arrondissement de Charleroi ainsi que la Province du Hainaut.

Au 1 Janvier 2016 12,3% des habitants vivent dans un logement public. Fontaine-L-Evêque compte 1063 logements publics dont 4,9% inoccupés.

Part des ménages vivant dans un logement public SLSP (%)

ID: 244200	01/01/2008	01/01/2009	01/01/2010	01/01/2011	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018
Fontaine-l'Évêque	12,66	12,21	12,24	12,67	12,67	12,83	12,66	12,57	12,57	12,45	13,06
Charleroi (A)	10,77	10,78	10,58	10,56	10,48	10,46	10,30	10,08	9,91	9,89	9,83
Hainaut (P)	8,26	8,18	8,04	8,02	7,97	8,00	7,91	7,86	7,81	7,77	7,71
Wallonie	6,57	6,44	6,37	6,33	6,29	6,29	6,23	6,21	6,18	6,16	6,10
Source(s): Registre national, SWL											

En matière de location de logements à une Agence Immobilière Sociale, la tendance en Wallonie, de manière globale et spécifique, est nettement à la hausse et le taux de croissance est important. Nous sommes passés à Fontaine l'Évêque de 46 logements loués en 2012 à 58 en 2017. Le coût élevé des loyers dans le secteur privé ainsi que la précarisation des familles expliquent sans doute en partie cette augmentation.

Nombre de logements loués via une agence immobilière sociale (AIS) (logement(s))

ID: 812100	année 2012	année 2013	année 2014	année 2015	année 2016	année 2017
Fontaine-l'Évêque	46	48	57	50	52	58
Charleroi (A)	356	417	485	528	590	660
Hainaut (P)	1 545	1 571	1 765	1 929	2 123	2 328
Wallonie	4 010	4 305	4 746	5 182	5 573	5 987
Source(s): FLW						

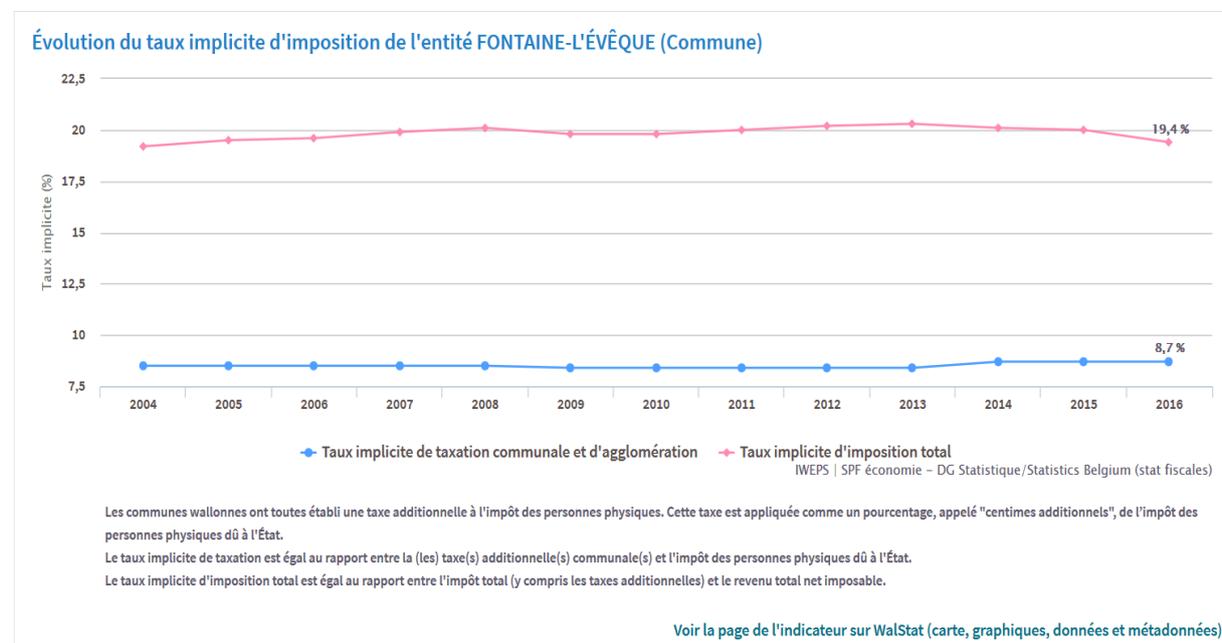
En conclusion, la population candidate à la location s'oriente nettement vers le recours à un parc locatif à orientation sociale.

5. Pouvoirs locaux.

Les statistiques financières de la Commune et du CPAS nous indiquent sur les 4 années de 2013 à 2016 une augmentation des dépenses globales pour les deux institutions mais également une augmentation des recettes. Enfin, la dette globale en €/habitant se maintient pour la Commune mais est en nette augmentation pour le CPAS. Il est important de souligner que l'augmentation des recettes globales pour le CPAS est en partie due à l'augmentation de la dotation de la Ville vers le Centre d'Action Sociale.

	Compte de la commune			
	2013	2014	2015	2016
Dépenses globales (€/hab)	1 161,1	1 267,4	1 278,3	1 243,3
Recettes globales (€/hab)	1 529,6	1 574,8	1 651,9	1 654,5
Dettes globales (€/hab)	1 208,6	1 189,4	1 296,6	1 266,8
	Compte du CPAS			
Dépenses globales (€/hab)	367,6	402,1	434,9	449,0
Recettes globales (€/hab)	396,9	400,2	440,4	440,0
Dettes globales (€/hab)	39,5	64,1	60,8	59,0
Source(s): DG-Stat, SPW - DGO5 (pouvoirs locaux)				

Nous constatons une dette par habitant importante au regard des recettes. La dette globale par habitant au niveau du CPAS est faible compte tenu du fait qu'il s'agit de transferts financiers via les dotations et d'aides sociales, et non d'investissements à long terme en ce qui concerne le CPAS.



Le taux d'imposition total oscille aux environs de 20%. Le tableau relatif au taux implicite de taxation communale nous renseigne un pourcentage de 8,7 en 2016. Il s'agit d'un taux plus élevé que la moyenne Wallonne (7,9% en 2016) et légèrement supérieur aux taux de l'arrondissement et de la Province. L'augmentation de 8,4% à 8,7% entre 2013 et 2016 peut expliquer en partie l'augmentation des recettes globales par habitants.

Taux implicite de taxation communale et d'agglomération

ID: 831102	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fontaine-l'Évêque	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,4	8,4	8,4	8,4	8,4	8,7	8,7	8,7
Charleroi (A)	7,8	7,8	8,0	8,0	8,0	8,0	8,2	8,2	8,1	8,2	8,2	8,2	8,3
Hainaut (P)	8,1	8,1	8,2	8,2	8,3	8,2	8,3	8,3	8,2	8,3	8,3	8,3	8,4
Wallonie	7,6	7,6	7,7	7,8	7,8	7,7	7,8	7,8	7,7	7,8	7,9	7,9	7,9

Source(s): SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium (stat fiscales)

6. Enseignement et petite enfance.

6.1. Accueil périscolaire.

On entend par « nombre de places d'accueil périscolaire » le nombre total de places d'accueil disponibles, quel que soit le type d'accueil (collectif ou familial) et le mode de subventionnement (milieux d'accueil subventionnés ou non).

Au 31 décembre 2017, Fontaine-L'Évêque disposait de 139 places d'accueil (source Walstat – Iweps). Les données disponibles montrent une forte progression du nombre de places entre 2003 et 2017 (+41%). L'augmentation du nombre de places est une constante au niveau de l'Arrondissement, de la Province ainsi que de la Région.

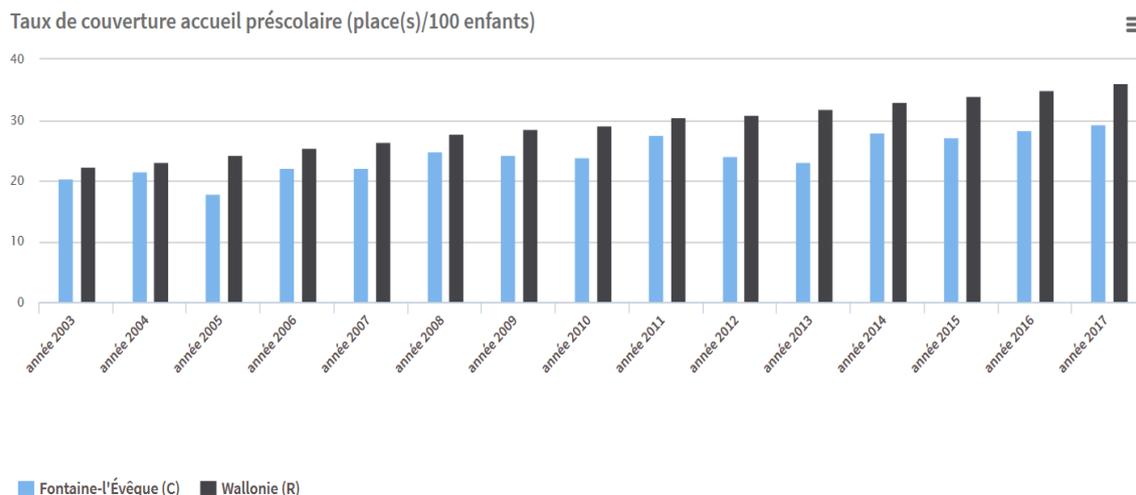
Nombre de places d'accueil préscolaire (place(s)) (chiffres au 31/12)

ID: 243800	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fontaine-l'Évêque	98	99	79	101	101	117	112	113	129	111	112	138	134	135	139
Charleroi (A)	2 108	2 006	2 150	2 317	430	620	680	780	915	814	860	915	998	076	124
Hainaut (P)	6 878	6 838	7 384	7 902	8 274	8 830	9 151	9 460	10 012	9 655	9 800	10 138	10 215	10 372	10 559
Wallonie	21 099	21 805	23 069	25 171	26 449	28 005	29 090	30 029	31 204	31 432	32 118	32 875	33 129	33 587	34 237

Source(s): DG-Stat, ONE

Le graphique en histogramme suivant reprend le taux de couverture en accueil périscolaire. Il s'agit du rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil.

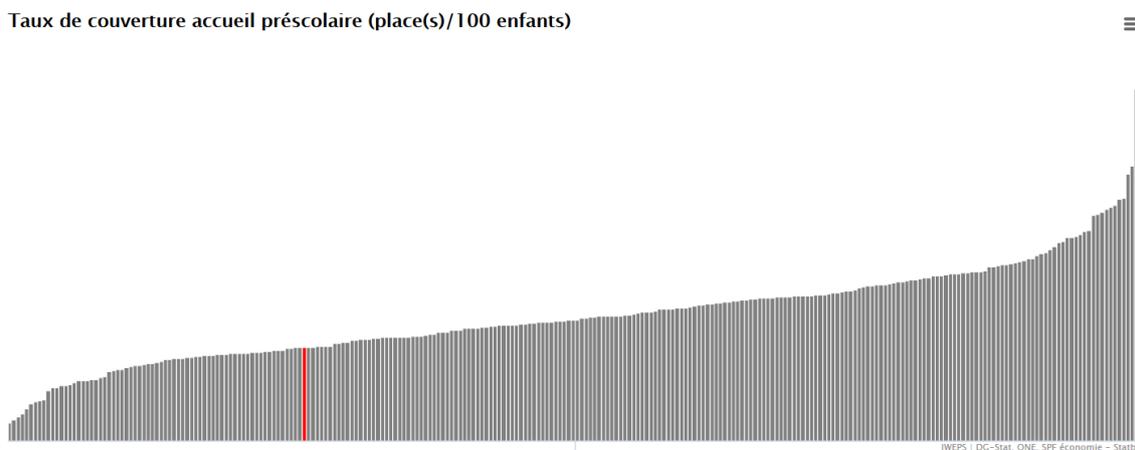
En 2017, 29,3 places pour 100 enfants étaient disponibles contre une moyenne de 36,2 places pour 100 en Wallonie. Depuis 2003 et au regard de l'évolution du nombre de places d'accueil en absolu nous remarquons une évolution à la hausse mais moins marquée que celle de la Région.



IWEPS | DG-Stat, ONE, SPF économie - Statbel

Les données de la Communauté germanophone ne sont disponibles qu'à partir de 2006.

Nous visualisons sur le graphique de distribution de l'ensemble des communes Wallonne la position de Fontaine-L'Évêque dans 1/3 inférieur. Les communes des extrémités sont Meix-devant-Virton avec 5,8 place(s)/100 enfants et à l'opposé Lasnes avec un taux de couverture de 109,5 place(s)/100.



IWEPS | DG-Stat, ONE, SPF économie - Statbel

Les données de la Communauté germanophone ne sont disponibles qu'à partir de 2006.

6.2. Enseignement

Notre Ville dispose sur son territoire d'un réseau d'enseignement communal et d'un réseau libre. Les sections maternelle, primaire et secondaire sont existantes et dans le cadre de l'enseignement secondaire les cours dispensés sont généraux, techniques et professionnels.

Les graphiques suivants vont permettre d'analyser la « mobilité scolaire » au niveau maternel, primaire et secondaire. Les données reprises dans la « part des élèves du maternel, primaire ou secondaire » représentent la proportion d'élèves qui fréquentent une école située dans leur

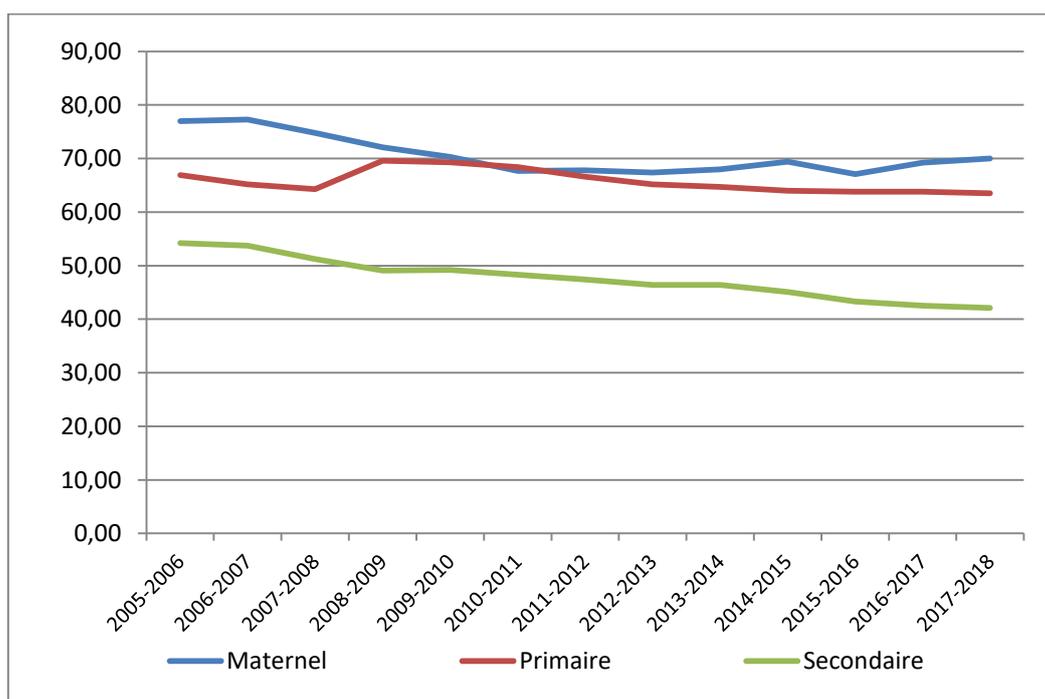
commune de domicile. Il s'agit du rapport entre, d'une part, le nombre d'élèves domiciliés dans la commune et inscrits dans un établissement de cette même commune, et d'autre part, le nombre d'élèves domiciliés dans la commune et inscrits dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et inscrits dans l'enseignement organisé ou subventionné la FWB. Le rapport vaut 100% si tous les élèves domiciliés dans l'entité sont inscrits dans un établissement de leur commune de domicile. Plus il est faible, et plus la part d'élèves qui « sortent » de leur commune de domicile pour suivre un enseignement est élevée. (Définition : <https://walstat.iweps.be>).

Part des élèves du maternel, primaire et secondaire fréquentant une école de leur commune (%)													
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Maternel	77,00	77,30	74,80	72,10	70,30	67,70	67,80	67,40	68,00	69,40	67,10	69,20	70,00
Primaire	66,90	65,20	64,30	69,60	69,30	68,40	66,60	65,20	64,70	64,00	63,80	63,80	63,50
Secondaire	54,20	53,70	51,20	49,10	49,20	48,30	47,40	46,40	46,40	45,10	43,30	42,50	42,10

Source : tableau de données IWEPS

Pour les trois cycles confondus, la mobilité scolaire est en augmentation. Nous assistons depuis 2005-2006 à une diminution du pourcentage d'élèves qui fréquentent une école de la commune de Fontaine. Sur base du tableau de données chiffrées, la diminution est de 7% pour le maternel, de 3,4% pour le primaire et de 12,10% pour le secondaire. Le cycle primaire semble moins impacté par le phénomène que les deux autres cycles. En ce qui concerne les maternelles, il est important de souligner l'absence d'obligation scolaire. Ce facteur a sans doute un impact sur le pourcentage puisque tous les enfants de l'entité de moins de 6 ans ne sont pas comptabilisés dans le cadre d'une inscription dans un établissement scolaire et ce quelle que soit la commune.

Graphique évolution de la part des élèves du maternel, primaire et secondaire fréquentant une école de leur commune (%)



7. Environnement et énergie

7.1. Environnement – impact individuel

Un des facteurs d'analyse environnementale intéressant est le pourcentage de superficie de l'entité couverte par Natura 2000. **Natura 2000** est un réseau écologique européen de zones spéciales de conservation de sites abritant des habitats naturels. **Natura 2000** permet de recenser des sites, mais n'apporte aucune mesure de protection réglementaire spécifique. (Définition dictionnaire de l'environnement).

Les données récoltées sur le site de Walstat montrent un pourcentage constant en 2015, 2017 et 2018 pour la commune de Fontaine l'Évêque. L'Arrondissement de Charleroi et la Province du Hainaut présentent une couverture largement inférieure proportionnellement. Notons que Fontaine l'Évêque se situe dans la moyenne de la Wallonie.

Part de la superficie de l'entité couverte par Natura 2000 (%)

ID: 219500	01/01/2015	01/01/2017	01/01/2018
Fontaine-l'Évêque	13,0	13,0	12,8
Charleroi (A)	1,1	1,1	1,1
Hainaut (P)	6,3	6,3	6,3
Wallonie	13,1	13,1	13,1
Source(s): SPF Finances, SPW - DGO3 (DEMNA)			

L'empreinte environnementale individuelle peut être mesurée par différents facteurs. Dans cet état des lieux nous avons relevé et analysé la consommation domestique d'eau et la production annuelle de déchets par habitant. D'autres données plus pointues (consommation énergétique des bâtiments, degré d'isolation, pourcentage de recours aux énergies renouvelables, ...) pourraient amener des précisions plus importantes et plus ciblées par rapport à cette thématique.

Estimation de la consommation domestique d'eau de distribution (m³/(compteur/an))

ID: 811302	2004	2008	2011	2013	2015	2017
Fontaine-l'Évêque	73	67	66	64	62	62
Source(s): AQUAWAL						

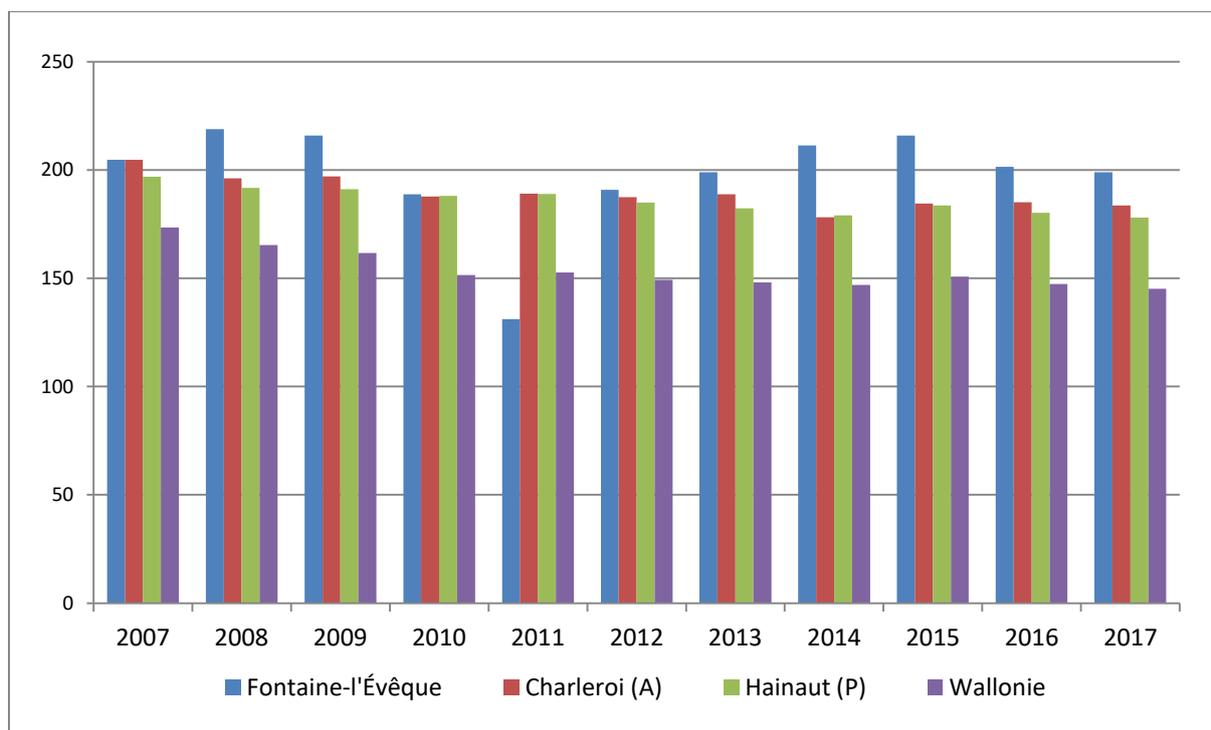
En matière de consommation d'eau de distribution on observe une diminution en m³/compteur/an de 13,14% depuis 2004. Cette progression à la baisse est constante et positive par rapport à l'impact environnemental. C'est également positif en matière de réduction des charges domestiques (diminution des factures). Il serait intéressant de savoir si cette diminution résulte d'une conscientisation de la consommation d'eau ou bien d'une augmentation de la précarisation entraînant une modification des habitudes de consommation. Il est possible que les deux causes aient impacté les données.

Nous ne disposons pas des données comparatives par rapport à l'Arrondissement, à la Province et la Région.

Quantité d'ordures ménagères brutes collectées par habitant (kg/(habitant/an))											
ID: 811303	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fontaine-l'Évêque	204,7	218,9	215,9	188,8	191,1	190,9	199,0	211,4	215,9	201,5	199,0
Charleroi (A)	204,7	196,2	197,0	187,8	189,1	187,5	188,8	178,2	184,5	185,1	183,7
Hainaut (P)	196,9	191,7	191,1	188,0	189,0	184,9	182,3	179,0	183,7	180,3	178,1
Wallonie	173,5	165,4	161,7	151,5	152,7	149,3	148,1	146,9	150,8	147,4	145,1
Source(s): SPW - DGO3 (DSD)											

En ce qui concerne la quantité de Kg d'ordures ménagères collectées par an et par habitant nous disposons des données comparatives par rapport à l'Arrondissement de Charleroi, la Province et la Région. Force est de constater que par rapport à la moyenne régionale, Fontaine-L'Évêque ne figure pas dans les « bons élèves ». Depuis 2007, la diminution de production d'ordures ménagères n'a baissé que de 2,78% contre une diminution de 16,37% pour la Région Wallonne. La baisse du pourcentage sur 10 ans est de plus de 10% pour Charleroi et de 9,55% pour le Hainaut. Le phénomène des dépôts clandestins au niveau de l'ensemble du territoire est également important et est impactant à différents niveaux (image et cadre de vie, environnement, charge de travail pour les agents constatateurs, coût du traitement des déchets, impact organisationnel au service travaux, ...)

Histogramme comparative quantité ordures ménagères brutes collectées par habitant (Kg/hab./an)



D'autres informations utiles et pertinentes à l'état des lieux peuvent être reprises dans le PCDN et le plan Maya.

7.2. Données de consommation énergétique

7.2.1. Par secteur d'activité

Sur base du tableau reprenant la répartition des consommations finales des différents secteurs d'activité par rapport à la consommation finale totale sur l'entité nous pouvons extraire différentes tendances et informations. Notons que les données ne sont disponibles annuellement que depuis 2010, jusqu'en 2005 nous trouvons des relevés quinquennaux).

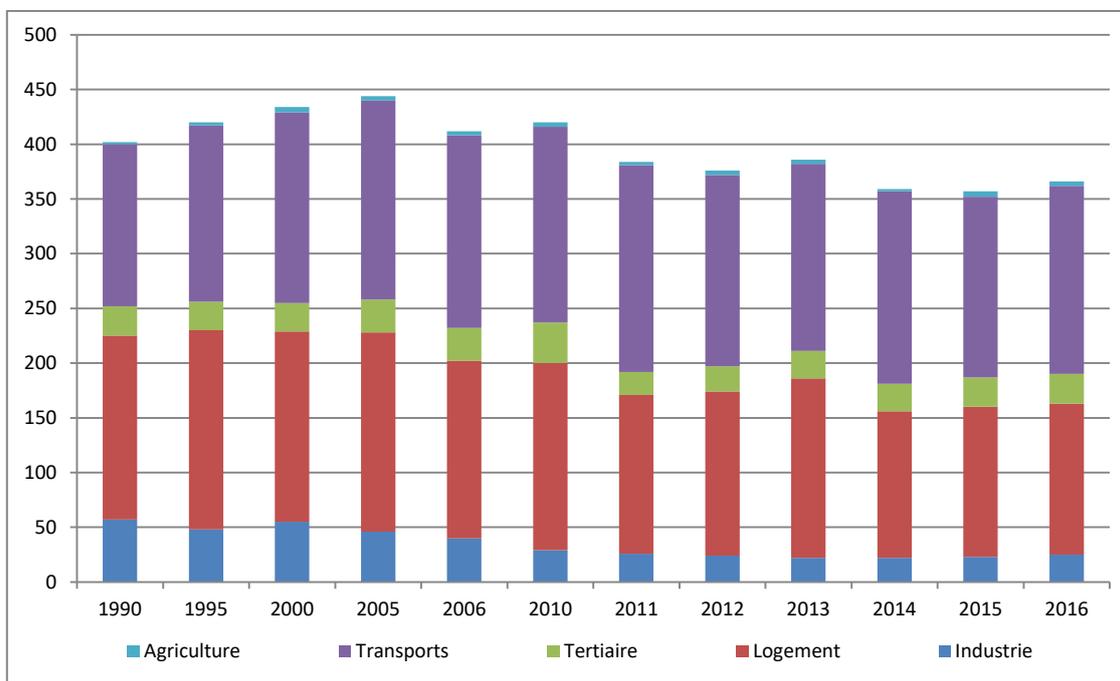
La consommation finale totale a diminué depuis 2010 à concurrence de 13% passant de 421 GWh à 366 en 2016. Entre 1990 et 2005 la consommation a augmenté, le plafond ayant été atteint en 2005.

Parts des différents secteurs de consommation sur la consommation finale (GWh)												
	1990	1995	2000	2005	2006	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Consommation finale (CF) totale (GWh)	402	419	434	444	413	421	385	376	385	359	358	366
Consommation finale du secteur industrie	57	48	55	46	40	29	26	24	22	22	23	25
Consommation finale du secteur logement	168	182	174	182	162	171	145	150	164	134	137	138
Consommation finale du secteur tertiaire	27	26	26	30	30	37	21	23	25	25	27	27
Consommation finale du secteur transports	148	161	174	182	176	179	189	175	171	176	165	172
Consommation finale du secteur agriculture	2	3	5	4	4	4	3	4	4	2	5	4

Source données Iweps sur Walstat

Il est intéressant d'observer l'évolution de la consommation en fonction des secteurs d'activités. L'histogramme suivant reprend la contribution de chaque secteur dans la consommation finale totale par année. Les deux secteurs les plus énergivores sont le logement et les transports.

Histogramme de la contribution de chaque secteur dans la consommation finale totale (en GWh)



Jusqu'en 2010 c'est le secteur du logement qui représentait la portion la plus importante avec un maximum de 182 GWh en 1995. A partir de 2010, c'est le secteur du transport qui a pris la tête du classement avec une consommation de 179 GWh dépassant de 8 unités la consommation finale du logement. L'augmentation du parc automobile explique en partie l'augmentation de la consommation par rapport à la consommation globale. La participation de la consommation tertiaire dans la consommation totale est relativement constante depuis 1990 et constitue une partie peu significative du total. La proportion du secteur agricole est faible. Le secteur industriel se trouve en troisième position mais subit une diminution constante depuis 1990 pour atteindre la moitié des valeurs initiales. Cette diminution de plus de 50% s'explique en partie par la fermeture de site industriel sur l'entité.

7.2.2. Par type de source d'énergie

Nous constatons que le type la source énergétique principale au niveau de Fontaine-L'Evêque est issue de la production pétrolière (mazout de chauffage entre autre). Sur la consommation finale totale plus de la moitié des GWh consommés proviennent du pétrole. Les deux sources suivantes, le gaz et l'électricité, sont nettement moins utilisées avec néanmoins des tendances inversées dans la durée. L'électricité est en diminution par rapport à la consommation de gaz qui elle augmente de manière plus marquée (72 GWh en 1990 contre 87 en 2016 avec un pic en 2010).¹

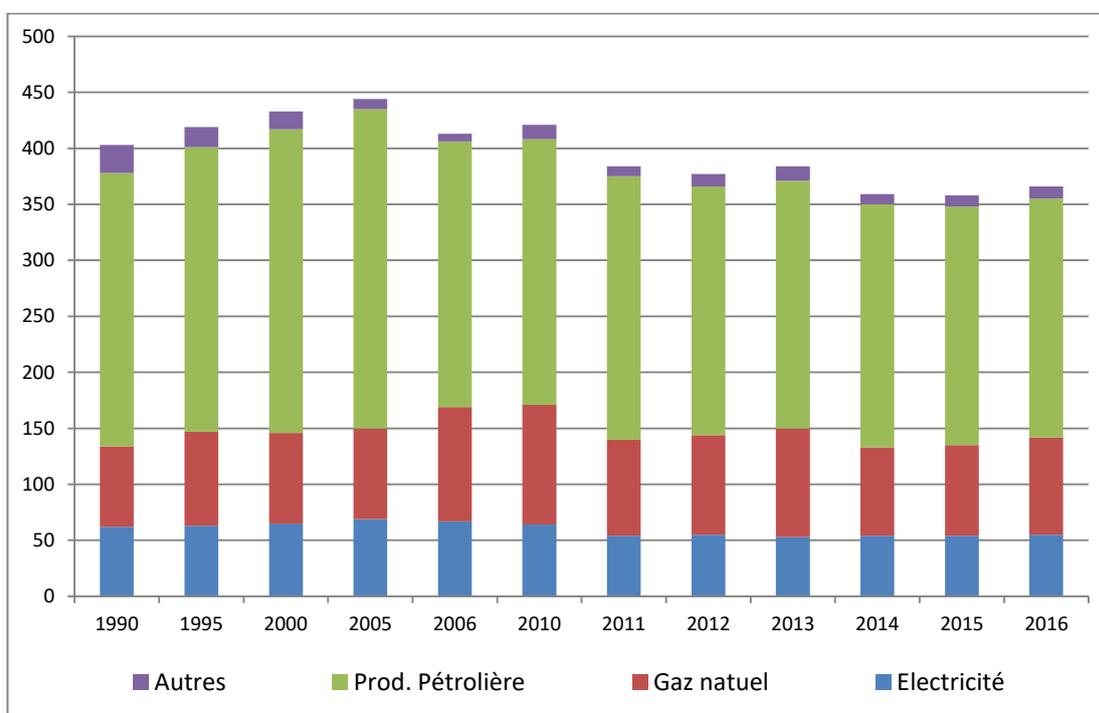
¹ Il est important de remarquer que la production d'électricité est issue de différents types de ressources : nucléaire (64.3% de la production d'électricité Wallonne en 2016), fossile (charbon, gaz naturel, pétrole) et renouvelables (éolienne, photovoltaïque,

Les autres sources énergétiques représentent moins de 10% de la consommation finale.

Consommation finale annuelle issue de différentes sources énergétiques												
	1990	1995	2000	2005	2006	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Consommation finale (CF) totale (GWh)	402	419	434	444	413	421	385	376	385	359	358	366
Consommation finale en électricité	62	63	65	69	67	64	54	55	53	54	54	55
Consommation finale en gaz naturel	72	84	81	81	102	107	86	89	97	79	81	87
Consommation finale de la production pétrolière	244	254	271	285	237	237	235	222	221	217	213	213
Consommation finale des autres vecteurs	25	18	16	9	7	13	9	11	13	9	10	11

Source données Iweps sur Walstat

Histogramme de la contribution de chaque source d'énergie dans la consommation totale (GWh)



L'évolution de la contribution de l'électricité à la baisse sur le nombre d'années peut s'expliquer par plusieurs facteurs. D'une part le coût élevé de l'électricité qui pousse les consommateurs à réduire leur consommation. D'autre part le développement de nouvelles technologies, notamment en matière d'éclairage qui consomment moins (LED). L'évolution de la consommation de produits pétroliers à la baisse peut-être lié au prix élevé du mazout de chauffage poussant les consommateurs à utiliser d'autres carburants (bois, charbon, pellets) et/ou à investir dans d'autres types de chaudières (gaz).

biomasse). Dès lors le tableau et l'histogramme repris ci-dessous nous montre les proportions du type d'énergies consommées et non la manière dont celle-ci est produite.

8. Action sociale

Voir PCS 2020 – 2025

Voir Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention

Voir PST du CPAS de Fontaine-L'Evêque

9. Sécurité et sentiment d'insécurité

Voir DLS (Diagnostic Local de Sécurité)

Voir Plan Zonal de Sécurité de la Zone de Police des Trioux

Voir Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention

10. Culture et tourisme

Voir Plan quinquennal de développement de la lecture

Voir CHAF

Voir Centre Culturel

Voir Maison du Tourisme

11. Conclusion

L'état des lieux réalisé permet de mettre en évidence les évolutions et les tendances dans différents domaines de vie au niveau de la Ville de Fontaine-l'Évêque. Chaque partie analysée mérite à elle seule une analyse plus poussée afin de pouvoir établir un véritable diagnostic de la situation et permettre de prendre des orientations plus pointues et pertinentes. Il serait également intéressant, en parallèle, d'établir des interactions et des liens de cause à effet entre les différentes thématiques sur base d'une analyse quantitative conséquente ainsi que sur une étude qualitative. Les résultats obtenus permettraient sans doute d'augmenter la pertinence des actions menées et amèneraient le développement d'une stratégie à long terme tenant compte d'une réelle transversalité. Une étude d'une telle importance peut être menée en interne mais serait sans doute de meilleure qualité si elle était réalisée par un organisme spécialisé dans la réalisation d'enquêtes et d'analyses statistiques.

Nous pouvons néanmoins extraire des informations utiles et nécessaires à l'élaboration d'un Plan Stratégique Transversal pertinent.

En matière de population, Fontaine-L'Évêque attire de nouveaux habitants et est caractérisée par une multiculturalité importante liée à la variété des nationalités présentes sur son territoire. Le travail de la cohésion sociale dans cette optique est essentiel et l'accent sur le bien vivre ensemble est à mettre dans les priorités.

D'autre part, nous sommes dans une typologie de population vieillissante. Une politique de prise en compte des aînés dans différents axes est à mettre en place. Les interactions intergénérationnelles sont à développer et ce dans différentes optiques : lutte contre l'isolement, lutte contre la précarisation, développement du sentiment de solidarité, dynamisation des seniors, transmission des savoirs, développement de logements partagés, ...

Les politiques orientées vers la jeunesse et particulièrement en ce qui concerne l'accès à l'emploi sont à développer. Les jeunes de moins de 25 ans sont particulièrement touchés par le chômage et par la précarisation nécessitant le recours au Revenu d'Intégration. La valorisation des compétences, l'information sur les possibilités d'études, de formations et un développement des actions amenant à l'emploi seraient pertinents et amèneraient une amélioration de la qualité de vie de cette tranche d'âge (accès à la propriété, accès à un logement hors cellule familiale et prise d'indépendance, augmentation du pouvoir d'achat, ...).

De manière générale les projets menés pour l'accès à l'emploi et donc à un revenu issu du travail pourraient avoir un impact positif en ce qui concerne les pouvoirs publics et toutes les politiques menées sur fonds propres. L'augmentation du revenu médian entraînerait des recettes supplémentaires au niveau de la Ville permettant de mener des actions pour le bien être du citoyen au sens large (amélioration du cadre de vie, du bien être, des services offerts, ...). D'autre part, une réduction de la charge financière sur le budget du CPAS et donc probablement une diminution de la dotation de la Ville augmenterait également les moyens financiers des pouvoirs locaux pour le développement de projets orientés vers le citoyen.

Un travail de communication serait utile en matière de gestion des déchets et d'habitudes d'élimination de ceux-ci (diminution du nombre de kg/an/habitant, diminution des dépôts clandestins, conscientisation et prévention en matière de propreté, ...)

La thématique du logement fait l'objet à elle seule d'une déclaration de Politique obligatoire à soumettre au Conseil Communal de septembre 2019 au plus tard. La DPL reprend l'analyse de la situation ainsi que les actions et orientations prévues pour la mandature 2018 – 2024.

La précédente conclusion a pour but d'extraire les informations principales donnant une orientation et une pertinence au futur Plan Stratégique Transversal. Il est évident que, bien que celle-ci soit objective, elle est le résultat d'un examen des données reprises dans les différentes thématiques par l'auteur de l'état des lieux. Elle n'est donc pas figée et peut, et même devrait, faire l'objet d'une discussion sur base d'autres regards de lecture afin d'en améliorer la pertinence.



C.P.A.S. FONTAINE-L'ÉVÊQUE



PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL
ANNEXE 3
Statistiques



Profil Socio-Démographique

FONTAINE-L'EVEQUE

Code INS	52022
Code Cluster	W10
Cluster Socio-économique	Communes urbanisées à faibles revenus
Arrondissement	Arrondissement de Charleroi
Province	Hainaut
Région	Wallonie



Public Finance

VERDICQ DELPHINE

Avant-propos

1. Indicateurs démographiques - niveau de vieillissement
2. Perspectives démographiques
3. Indicateurs socio-économiques liées au vieillissement
4. Santé & assistance sociale - offres services et d'infrastructures de soins

Annexes

- Composition des clusters socio-économiques

Avant-propos

Madame, Monsieur,

Le vieillissement progressif de la population est une tendance de fond qui marquera profondément la structure et le fonctionnement de notre société dans les décennies à venir. De plus en plus pris en compte, voire figurant à l'avant-plan des grandes politiques budgétaires, économiques et sociales, de la recherche, des media, jusqu'aux stratégies commerciales des entreprises de distribution et de services, le thème du vieillissement de la population s'inscrit désormais systématiquement dans toutes les réflexions d'avenir

Les pouvoirs publics sont particulièrement concernés par cette tendance. En 2005, déjà, une étude économique de l'OCDE relative à la Belgique, titrait : « Un défi pour les pouvoirs publics : se préparer au vieillissement démographique ».

Les communes et les C.P.A.S., en tant que pouvoirs publics les plus proches du citoyen, sont en première ligne pour gérer, au moyen d'une offre de services, les implications sociétales que génèrent une population âgée en forte croissance. Des politiques de renforcement du tissu social à la problématique du logement et de la mobilité, en passant par l'éventail de services sociaux et d'institutions de soins, les pouvoirs locaux seront aux premières loges dans l'orchestration de la « réponse » publique à la problématique du vieillissement.

Outre le vieillissement de la population, certaines grandes villes sont également confrontées à une forte croissance démographique qui nécessite de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance et une augmentation des infrastructures scolaires.

L'enjeu est de taille. En effet, comment appréhender, dans toutes ses facettes, l'enjeu que représente les évolutions démographiques de la population pour la commune et le C.P.A.S. et déterminer les grands axes de la politique locale pour les législatures à venir ? Comment articuler le développement différencié, voire plus étoffé, du service à la population tout en assurant les équilibres financiers nécessaires à une saine gestion publique, et ce dans un contexte budgétaire difficile ?

Ce Profil Socio-Démographique a pour ambition d'éclairer la problématique démographique et sociale de votre commune au moyen d'une série de statistiques consacrées à la structure de la population et à ses perspectives d'évolution, à l'offre de services aux personnes âgées, en passant par le degré d'activité de la population, ses revenus et la dynamique immobilière. Le positionnement de votre commune par rapport à des moyennes de référence pertinentes contribue au caractère novateur de cette analyse.

Avec ce Profil Socio-Démographique, Belfius Banque sort quelque peu de son créneau habituel des études strictement financières. En effet, au vu de l'enjeu du vieillissement de la population et de ses incidences futures sur les finances de votre administration, il nous a semblé particulièrement opportun d'investir dans cette recherche et de vous présenter un cadre de référence pour l'affinement de votre politique relative aux séniors.

Cette analyse unique en Belgique illustre parfaitement notre volonté de maintenir le service aux pouvoirs locaux au cœur des préoccupations de Belfius Banque, ainsi que notre engagement à rester votre partenaire financier de référence.

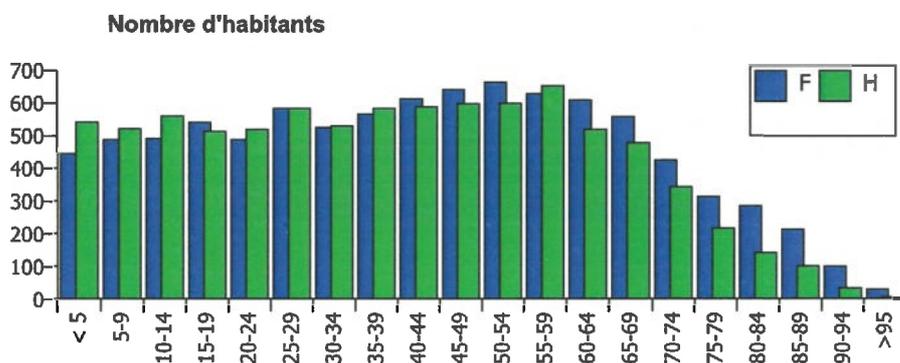
Dirk Gyselincx.
Membre du Comité de Direction de Belfius Banque.

1. Indicateurs démographiques - niveau de vieillissement de la population *

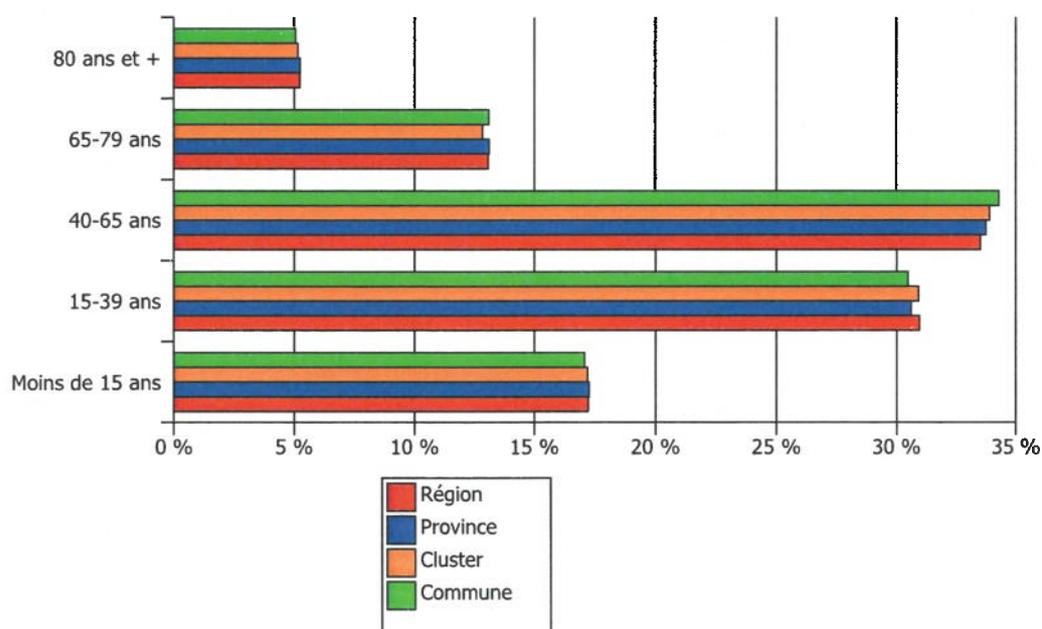
1.1. Structure démographique

Population 2018

FONT-L'EVEQUE	Femme	%	Homme	%	Total	en %
Moins de 15 ans	1.421	46,7 %	1.620	53,3 %	3.041	17,1 %
15-39 ans	2.699	49,7 %	2.727	50,3 %	5.426	30,5 %
40-65 ans	3.151	51,6 %	2.953	48,4 %	6.104	34,3 %
65-79 ans	1.294	55,5 %	1.036	44,5 %	2.330	13,1 %
80 ans et +	623	69,2 %	277	30,8 %	900	5,1 %
Total	9.188	51,6 %	8.613	48,4 %	17.801	100,0%



Structure par âge - Comparaison : population 2018



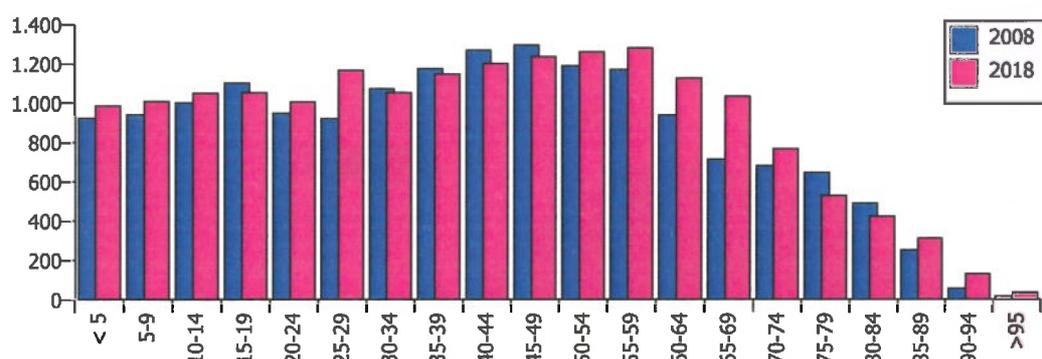
* Source : SPF Economie - DGSIE

1.2. Evolution démographique : 2008-2018

Evolution de la population totale

FONT-L'EVEQUE	2008	2018	Variat° abs	Variat° %
Moins de 15 ans	2.864	3.041	177	6,2 %
15-39 ans	5.219	5.426	207	4,0 %
40-65 ans	5.860	6.104	244	4,2 %
65-79 ans	2.039	2.330	291	14,3 %
80 ans et +	815	900	85	10,4 %
Total	16.797	17.801	1.004	6,0 %

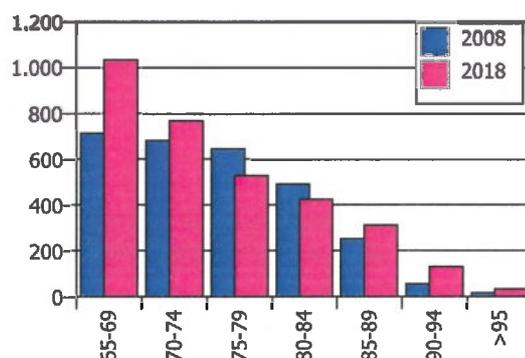
Nombre d'habitants



Evolution de la population de plus de 65 ans

FONT-L'EVEQUE

	2008	2018	Var. abs.	Var. %
65-69	713	1.034	321	45,0 %
70-74	681	768	87	12,8 %
75-79	645	528	-117	-18,1 %
80-84	490	424	-66	-13,5 %
85-89	252	312	60	23,8 %
90-94	56	131	75	133,9 %
>95	17	33	16	94,1 %
Total > 65 ans	2.854	3.230	376	13,2 %



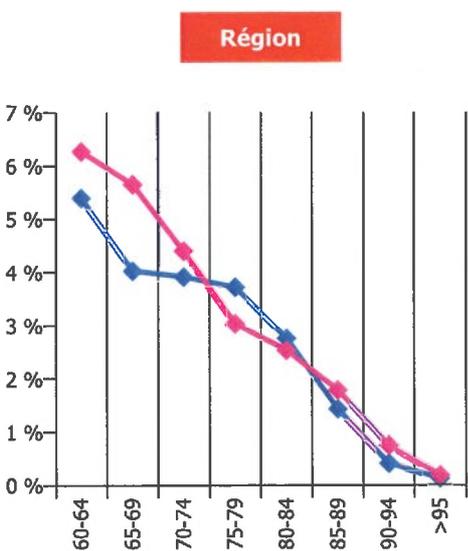
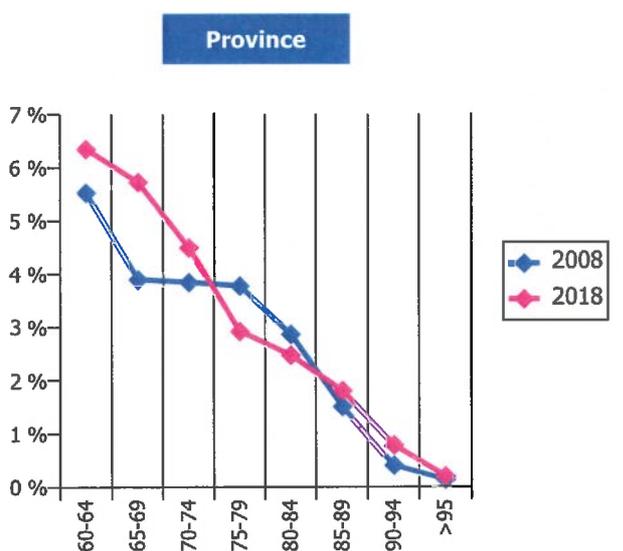
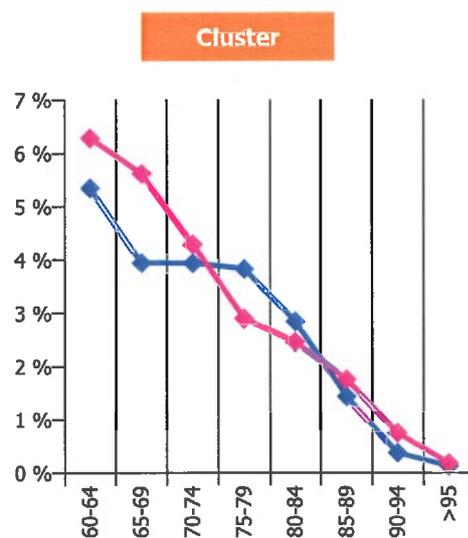
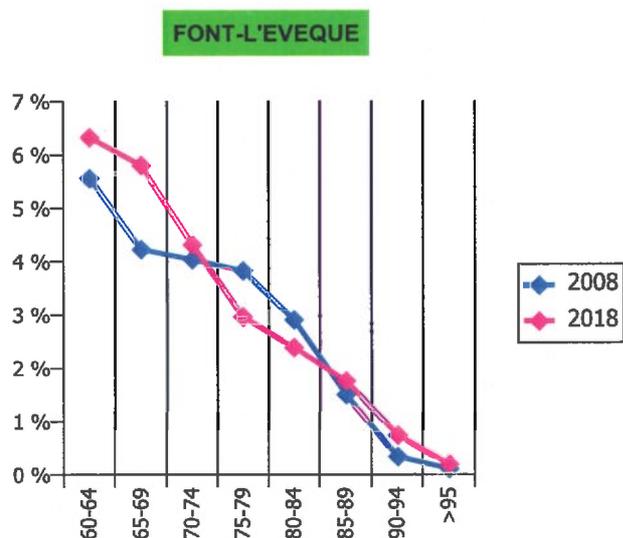
Le vieillissement de la population : une tendance fondamentale

À l'instar de la plupart des pays développés, la Belgique se trouve en pleine phase de transition démographique, combinant une diminution du taux de fécondité à une augmentation considérable de l'espérance de vie. Les nouvelles prévisions démographiques du Bureau fédéral du plan font état d'une croissance de la population belge de 10,6 millions en 2007 à 12,6 millions en 2060 (+ 19,6 %), mais également d'un glissement de la concentration de la population vers les catégories d'âge plus élevées (avec un part de 26,3 % pour les personnes de 65 ans et plus).

Evolution de la population de + de 60 ans - comparaison

En % de la population totale

	FONT-L'EVEQUE		Cluster		Province		Région	
	2008	2018	2008	2018	2008	2018	2008	2018
60-64	5,6 %	6,3 %	5,3 %	6,3 %	5,5 %	6,3 %	5,4 %	6,3 %
65-69	4,2 %	5,8 %	3,9 %	5,6 %	3,9 %	5,7 %	4,0 %	5,6 %
70-74	4,0 %	4,3 %	3,9 %	4,3 %	3,8 %	4,5 %	3,9 %	4,4 %
75-79	3,8 %	3,0 %	3,8 %	2,9 %	3,8 %	2,9 %	3,7 %	3,0 %
80-84	2,9 %	2,4 %	2,8 %	2,5 %	2,9 %	2,5 %	2,8 %	2,5 %
85-89	1,5 %	1,8 %	1,4 %	1,8 %	1,5 %	1,8 %	1,4 %	1,8 %
90-94	0,3 %	0,7 %	0,4 %	0,8 %	0,4 %	0,8 %	0,4 %	0,7 %
>95	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %
Pop > 60	22,5 %	24,5 %	21,8 %	24,3 %	21,9 %	24,7 %	21,7 %	24,5 %



* Source : SPF Economie - DGSIE

Evolution comparative des coefficients démographiques : 2008-2018

Vieillessement	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
2008	99,7 %	93,2 %	93,7 %	92,8 %
2018	106,2 %	104,4 %	106,2 %	106,1 %
Différence 2008-18	6,6 %	11,2 %	12,5 %	13,4 %

Dépendance	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
2008	51,6 %	52,3 %	51,6 %	51,8 %
2018	54,4 %	54,3 %	55,3 %	55,1 %
Différence 2008-18	2,8 %	2,0 %	3,7 %	3,3 %

Dépendance âgés	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
2008	25,8 %	25,2 %	25,0 %	24,9 %
2018	28,0 %	27,7 %	28,5 %	28,4 %
Différence 2008-18	2,3 %	2,5 %	3,5 %	3,4 %

Vieillessement actifs pot.	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
2008	112,3 %	106,7 %	106,2 %	105,3 %
2018	112,5 %	109,6 %	110,3 %	108,3 %
Différence 2008-18	0,2 %	2,9 %	4,0 %	3,0 %

Intensité du vieillissement	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
2008	28,6 %	28,9 %	29,8 %	28,7 %
2018	27,9 %	28,6 %	28,5 %	28,6 %
Différence 2008-18	-0,7 %	-0,3 %	-1,3 %	-0,2 %

Principaux indicateurs de structure démographique : définition *

Coefficient de vieillissement	Ce coefficient représente la part des plus âgés (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 15 ans). Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient de dépendance	Ce coefficient s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (moins de 15 ans, 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (15 à 64 ans). Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient de dépendance des âgés	Il s'agit de la partie du coefficient de dépendance qui ne concerne que les 65 ans et plus. Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient de vieillissement des actifs potentiels	Si l'on sépare les actifs potentiels (les 15-64 ans) en deux groupes d'âges de 25 ans, ce coefficient mesure la proportion des plus âgés d'entre eux (40-64 ans) par rapport au plus jeunes (15-39 ans). Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient d'intensité du vieillissement	Ce coefficient représente, au sein des âgés (65 ans et plus), le pourcentage des plus âgés d'entre eux (80 ans et plus).

Evolution démographique - Composantes *

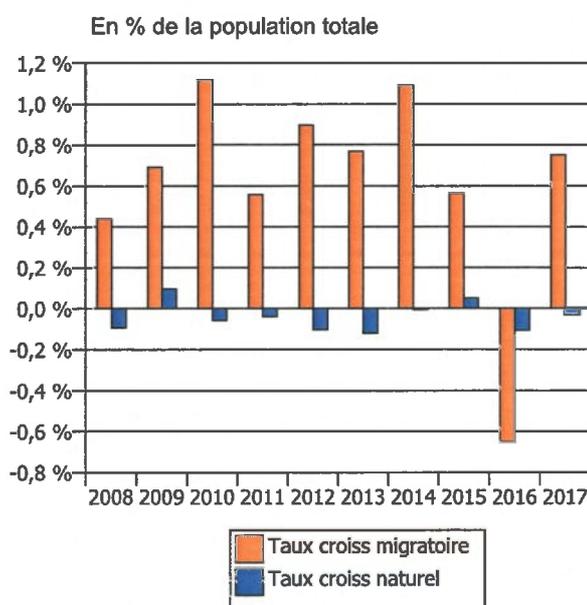
Evolution démographique au niveau communal

L'analyse démographique, généralement traitée au niveau macroéconomique, présente toutefois un grand intérêt au niveau local. La commune est en effet l'unité spatiale qui maximise les différences démographiques et où l'évolution peut connaître les plus grandes fluctuations au cours d'une période considérée.

L'évolution de la population au cours d'une période considérée résulte à la fois d'une composante naturelle (c-à-d l'écart entre les naissances et les décès) et d'une composante migratoire (c-à-d de l'écart entre les arrivées et les départs). Ces deux composantes peuvent être alternativement ou simultanément positives ou négatives d'une année à l'autre.

Commune : **FONT-L'EVEQUE**

Année	Population au 1/1	Solde naturel	Solde migratoire	Variat° populat°
2008	16.797	-16	74	58
2009	16.855	16	117	133
2010	16.988	-10	191	181
2011	17.169	-7	96	89
2012	17.258	-18	155	137
2013	17.395	-21	134	113
2014	17.508	-1	192	191
2015	17.699	9	100	109
2016	17.808	-19	-116	-135
2017	17.673	-5	133	128
2008-2017		-72	1.076	1.004



Pour la majorité des communes (+/-80%), le rôle du bilan migratoire est toutefois plus déterminant que celui du bilan naturel. Les grandes agglomérations du pays (les communes bruxelloises exceptées, car soutenue par une forte immigration internationale), et les communes très rurales présentent un bilan démographique le plus souvent négatif. A contrario, les communes périurbaines, de nombreuses communes frontalières et les communes touristiques (notamment sous l'influence de l'installation de pensionnés) connaissent une évolution démographique positive.

Evolution comparative (taux de croissance 2008-2017 en % de la population)

2008-2017	Solde naturel	Solde migratoire	Taux croiss. tot
FONT-L'EVEQUE	-0,41 %	6,22 %	5,81 %
Cluster	-0,83 %	4,37 %	3,54 %
Province	-0,28 %	3,43 %	3,15 %
Région	0,41 %	4,32 %	4,73 %

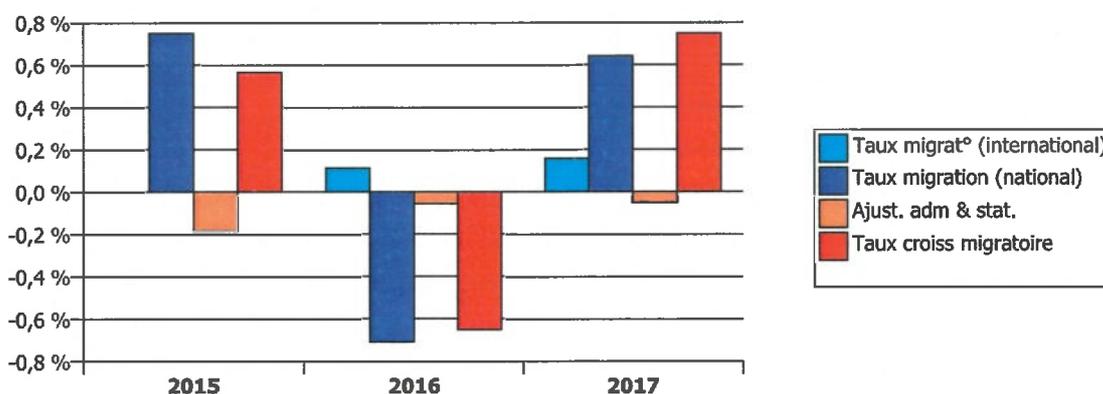
* Source : sur base des statistiques du SPF Economie - DGSIE

Evolution des composantes migratoires

FONT-L'EVEQUE

	Immigrations internationales	Emigrations internationales	Solde migratoire (international)	Solde migratoire (national)	Adaptat° admin. & ajust. stat.	Solde migratoire total
2013	73	41	32	106	-4	134
2014	65	45	20	191	-19	192
2015	38	38	0	133	-33	100
2016	59	39	20	-126	-10	-116
2017	55	27	28	114	-9	133
Total	290	190	100	418	-75	443

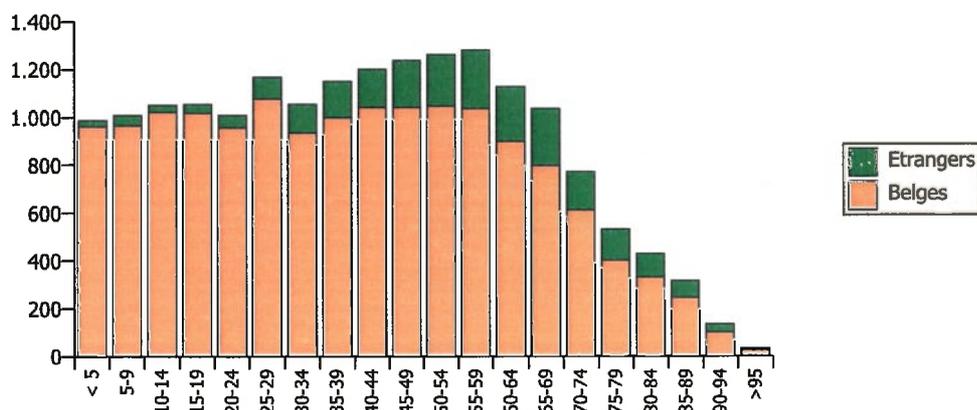
Taux de croissance des composantes migratoires (en % population)



Part de la population belge et étrangère

% Pop. étrangère	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
2008	15,35 %	11,53 %	11,15 %	9,30 %
2018	13,08 %	11,43 %	11,95 %	10,19 %
Différence 2008-18	-2,26 %	-0,11 %	0,79 %	0,88 %

Répartition de la population belge et étrangère par catégories d'âge (2018)



* Source : sur base des statistiques du SPF Economie - DGSIE

Autres indicateurs d'évolution et de structure démographique

Taux natalité	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
2008	1,08 %	1,14 %	1,17 %	1,17 %
2017	1,06 %	0,98 %	1,02 %	1,02 %
Moyenne 2008-17	1,06 %	1,08 %	1,10 %	1,10 %

Taux mortalité	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
2008	1,18 %	1,22 %	1,15 %	1,08 %
2017	1,09 %	1,12 %	1,10 %	1,05 %
Moyenne 2008-2017	1,10 %	1,16 %	1,13 %	1,06 %

Rap. masculinité	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
2008	90,17 %	92,21 %	92,67 %	93,81 %
2018	93,74 %	94,04 %	94,64 %	95,47 %
Evolut° 2008-18	3,57 %	1,83 %	1,96 %	1,65 %

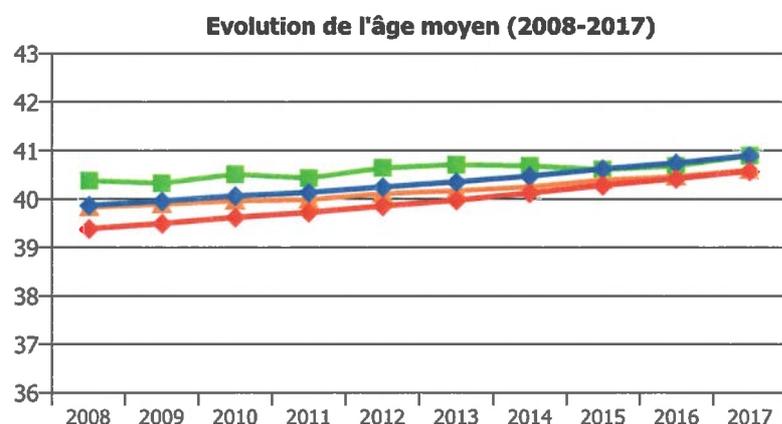
L'évolution naturelle de la population (soit le solde naturel) est elle-même influencée par le taux de natalité et de mortalité soit respectivement le nombre de naissances et le nombre de décès enregistré au cours d'une année rapporté à la population totale. La répartition de la population selon l'âge exerce évidemment une influence déterminante sur le mouvement naturel.

Enfin, le rapport de masculinité s'obtient en divisant le nombre d'hommes par le nombre de femmes. Ce rapport évolue également avec l'âge. Il est supérieur à 100% à la naissance et pour les tranches d'âges les plus jeunes ; les naissances de garçons étant en moyenne supérieure aux filles. Il est par contre inférieur à 100% pour les tranches d'âge les plus élevées, l'espérance de vie étant sensiblement plus élevée pour les femmes que pour les hommes. Au total, les deux phénomènes ont tendance à se compenser de sorte que le rapport de masculinité est généralement proche de 100% pour l'ensemble de la population. Avec le vieillissement de la population, et la sur-représentation des femmes dans les catégories d'âge les plus élevées, ce rapport tend nettement à descendre sous les 100%.

Age moyen

Notion purement arithmétique calculée à partir des effectifs classés par année de naissance de la population considérée.

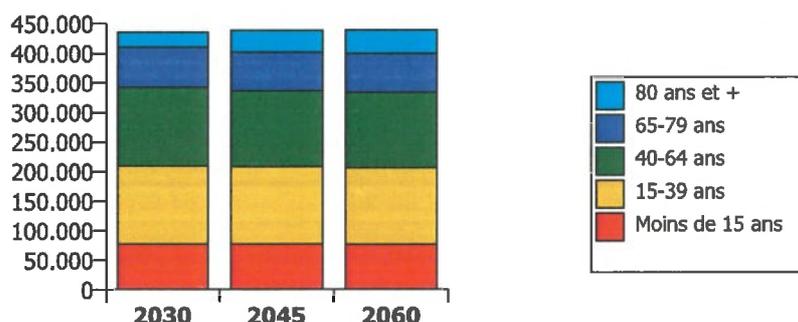
Age moyen	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
2008	40,4	39,8	39,9	39,4
2017	40,9	40,6	40,9	40,6
Evolution (en année)	0,5	0,8	1,0	1,2



2.1 Prévisions à long terme (2015-2060) au niveau de l'arrondissement *

Le bureau fédéral du Plan et la Direction générale Statistique et Information économique, en collaboration avec un Comité scientifique d'accompagnement, ont publié en mai 2008 une nouvelle édition des perspectives démographiques. Elles couvrent la période 2015-2060 et les résultats sont disponibles au niveau de l'arrondissement.

Arrondissement de Charleroi



Evolution comparative de la structure par âge 2016-2060

Taux de croissance de la population (2016-2060) par catégories d'âge

	Arrond.	Province	Région
Moins de 15 ans	-1,8 %	4,6 %	10,4 %
15-39 ans	-2,6 %	3,6 %	8,1 %
40-64 ans	-11,0 %	-5,1 %	-0,3 %
65-79 ans	22,3 %	32,6 %	39,8 %
80 ans et +	83,0 %	100,9 %	113,5 %
Population Tot.	2,2 %	9,6 %	15,2 %

Evolution des catégories d'âge (en % de la population totale)

		2030	2045	2060
Moins de 15 ans	Arrond.	17,7 %	17,5 %	17,3 %
	Province	17,0 %	16,8 %	16,7 %
	Région	17,2 %	16,7 %	16,7 %
15-39 ans	Arrond.	30,3 %	29,9 %	29,6 %
	Province	29,8 %	29,1 %	29,0 %
	Région	29,9 %	29,3 %	29,1 %
40-64 ans	Arrond.	30,6 %	29,3 %	29,1 %
	Province	31,1 %	29,8 %	29,4 %
	Région	30,9 %	29,8 %	29,2 %
65-79 ans	Arrond.	15,6 %	15,0 %	14,9 %
	Province	15,9 %	15,4 %	15,2 %
	Région	15,8 %	15,2 %	15,3 %
80 ans et +	Arrond.	5,8 %	8,3 %	9,1 %
	Province	6,1 %	8,8 %	9,7 %
	Région	6,1 %	9,0 %	9,7 %

Evolution des indicateurs de vieillissement

Vieillessement	Arrondissement	Province	Région
2030	121,5 %	129,0 %	128,0 %
2045	133,7 %	144,0 %	144,5 %
2060	138,4 %	148,8 %	149,5 %

Dépendance	Arrondissement	Province	Région
2030	64,2 %	64,0 %	64,3 %
2045	69,0 %	69,8 %	69,2 %
2060	70,4 %	71,4 %	71,5 %

Dépendance des âgés	Arrondissement	Province	Région
2030	35,2 %	36,1 %	36,1 %
2045	39,5 %	41,2 %	40,9 %
2060	40,9 %	42,7 %	42,8 %

Vieillessement actifs pot.	Arrondissement	Province	Région
2030	101,2 %	104,3 %	103,3 %
2045	98,1 %	102,2 %	101,7 %
2060	98,5 %	101,5 %	100,5 %

Intensité du vieill.	Arrondissement	Province	Région
2030	27,1 %	27,7 %	27,9 %
2045	35,7 %	36,4 %	37,2 %
2060	37,8 %	38,9 %	38,8 %

Perspectives démographiques 2015-2060 du Bureau du Plan et du SPF Economie

Les perspectives de population 2015-2060 ont pour point de départ les observations au 1er janvier 2015. Elles couvrent 45 années de simulation jusque 2060. Elles sont élaborées par arrondissement, âge, sexe et essentiellement deux groupes de nationalité.

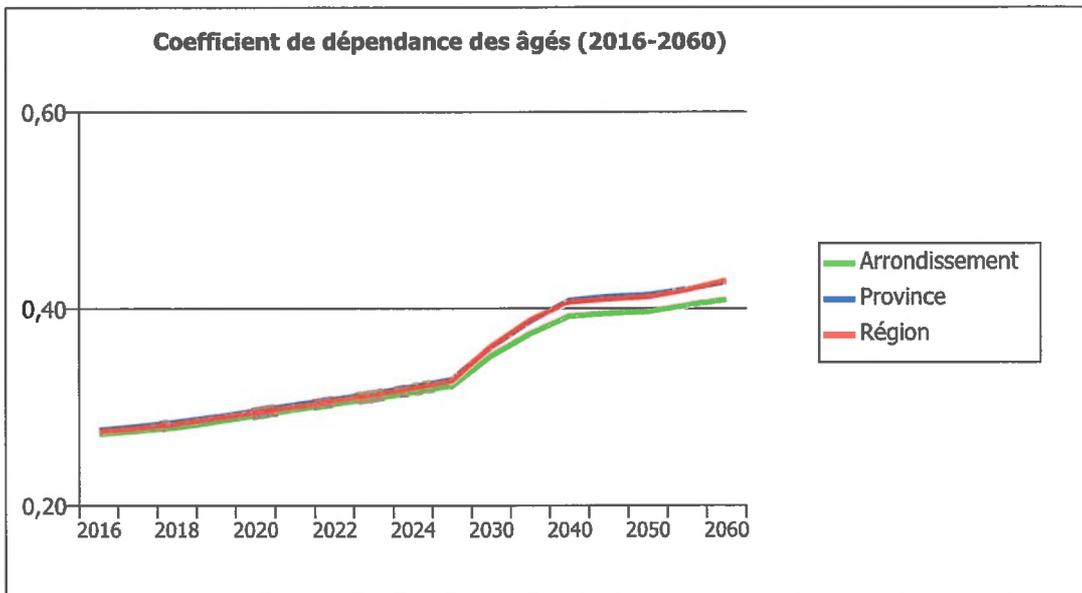
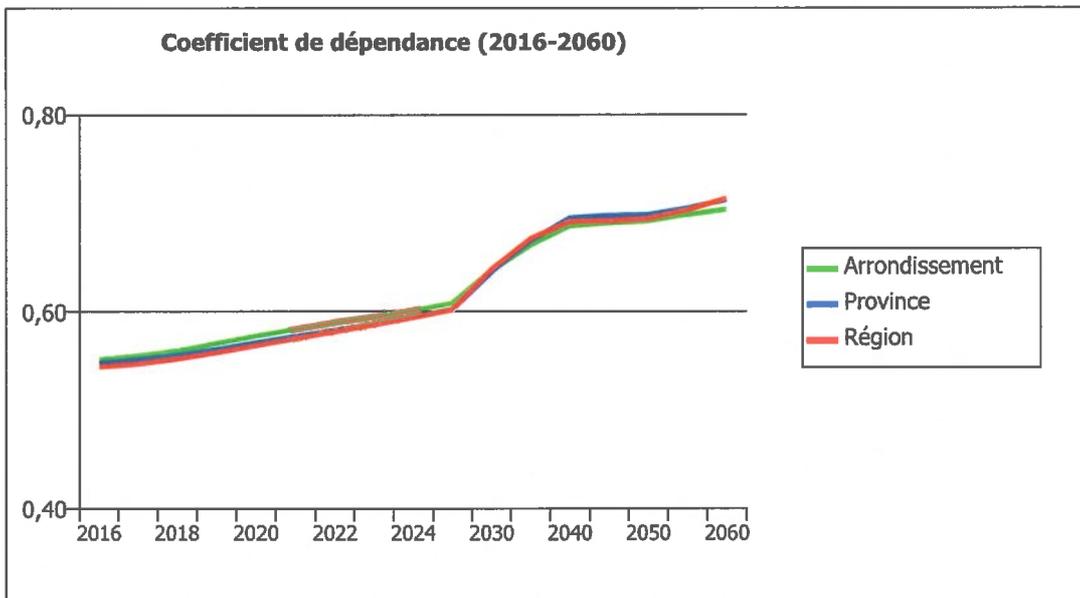
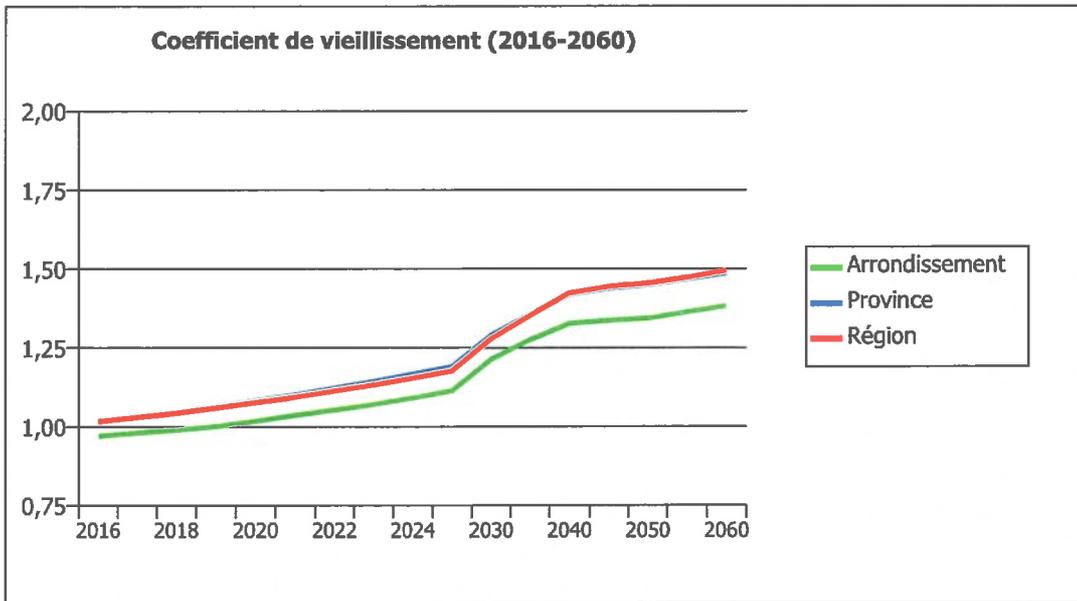
Par rapport aux perspectives de population de 2001, les hypothèses de base relatives à la fécondité, à la mortalité et aux migrations ont en particulier été revues.

La baisse de la mortalité se poursuit à tous les âges tandis que l'indicateur conjoncturel de fécondité (ou nombre moyen d'enfants par femme) se stabiliserait au niveau de 1,77 enfant par femme en 2060, après une légère poursuite de la croissance observée ces dernières années. Enfin, les hypothèses relatives aux migrations internationales ont été fondamentalement revues en tenant compte de la croissance des flux moyens d'immigration observée ces trois dernières années.

Si la plus haute fécondité et la plus forte immigration nette contribue à ralentir quelque peu le processus de vieillissement par rapport aux projections antérieures, il n'empêche que les indicateurs démographiques traduisent un net vieillissement de la population d'ici 2060.

Cette évolution est toutefois assez contrastée selon les régions. C'est principalement la région de Bruxelles-capitale, principale porte d'entrée de la migration internationale, qui se démarque du reste du pays. A titre d'exemple, le coefficient de dépendance des âgés y serait de 38,51 en 2060, valeur à comparer à celle de 44,71 pour la Wallonie et à 48,72 pour la Flandre où le vieillissement de la population y serait le plus prononcé.

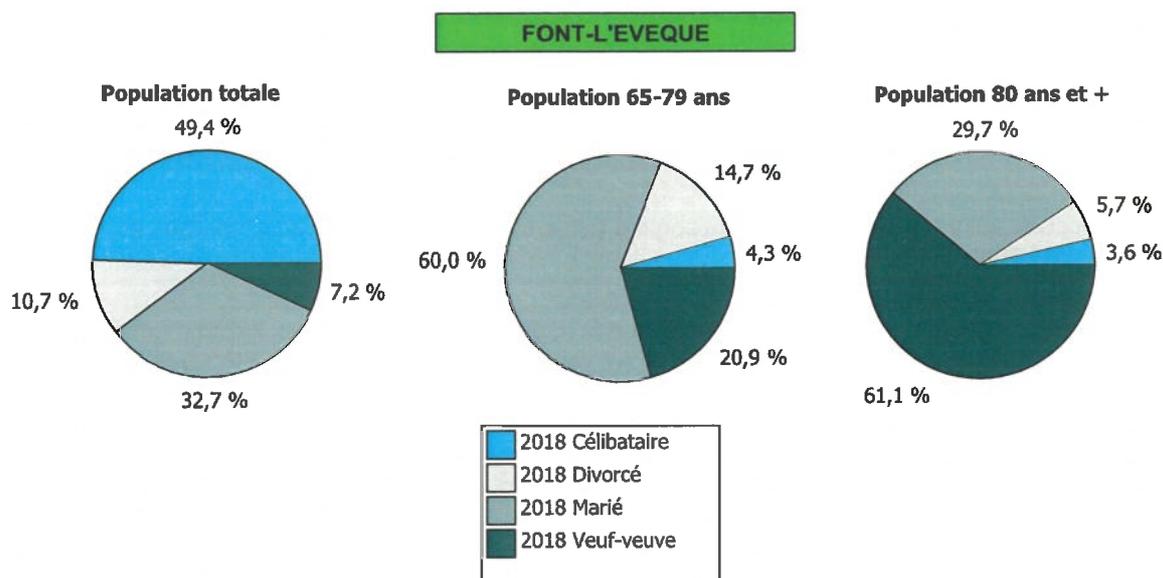
Pour plus d'info : voir site du Bureau Fédéral du Plan : www.plan.be « Perspectives démographiques 2015-2060 » édité par le Bureau fédéral du Plan et la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie.



3. Indicateurs socio-économiques liés au vieillissement

3.1. Etat civil - position économique

Etat civil en fonction de l'âge (2018)



Nbr pers. veufs/veuves	Sexe	FONT-L'EVEQUE		Cluster	Province	Région
65-79 ans	Femme	405	2,3 %	2,2 %	2,1 %	1,9 %
	Homme	83	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %
	Total	488	2,8 %	2,7 %	2,6 %	2,4 %
80 ans et +	Femme	470	2,8 %	2,7 %	2,6 %	2,4 %
	Homme	80	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %
	Total	550	3,2 %	3,2 %	3,1 %	2,9 %
Total veufs > 65 ans	Total général	1.038	6,0 %	5,9 %	5,7 %	5,4 %

Nombre et taille moyenne des ménages

Nombre moyen de ménages	FONT-L'EVEQUE
2011	7.520
2018	7.833
Evolution 2011-2018	313
Evolution en % (p/r à 2011)	4,16 %

Taille moyenne des ménages	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
2011	2,28	2,36	2,30	2,32
2018	2,27	2,33	2,29	2,30

Source : SPF Economie - DGSIE

Position socio-économique (2016)

FONT-L'EVEQUE	Femme	Homme	Total	en %
Population active occupée	2.842	3.250	6.092	34,4 %
Population active non occupée	635	684	1.319	7,4 %
Population non active	5.709	4.589	10.298	58,2 %
Population totale	9.186	8.523	17.709	100,0 %

Source : WSE

Position socio-économique

Population active occupée :

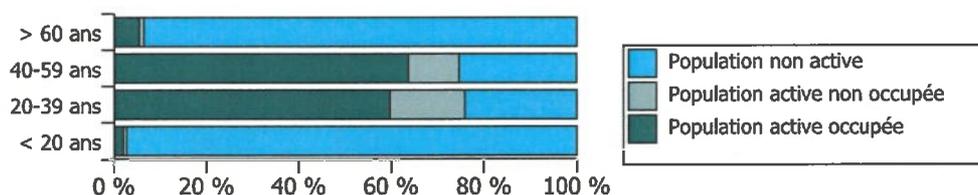
Les personnes qui travaillent. Calcul de la somme des employés et indépendants, corrigés pour ceux qui travaillent dans les deux systèmes.

Population active non-occupée :

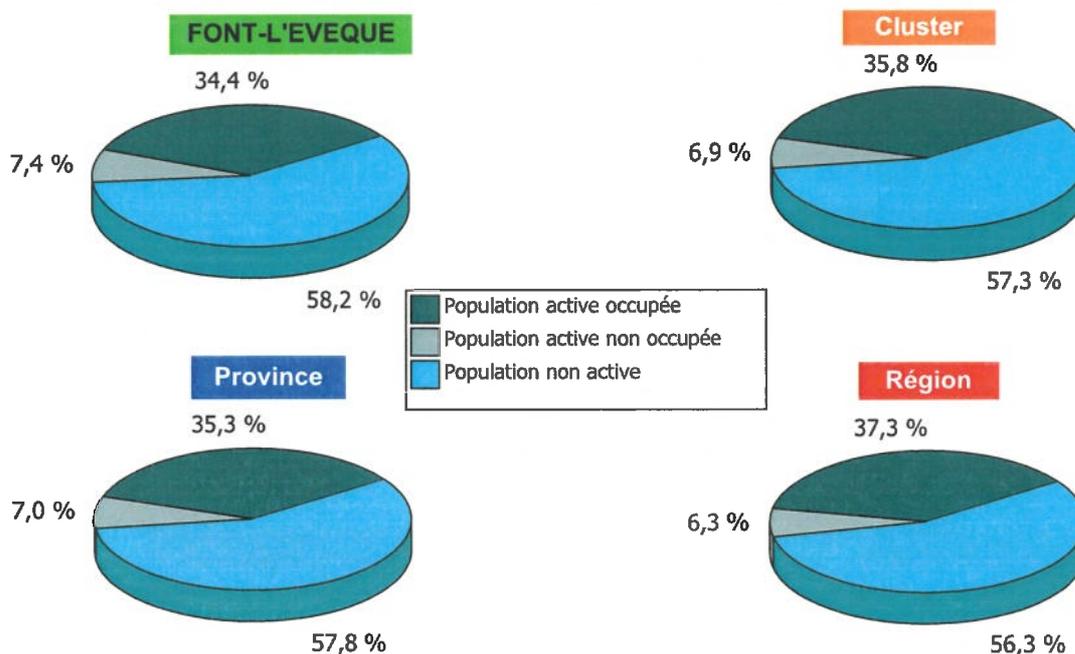
Les personnes qui n'ont aucun travail, mais sont à la recherche active d'un travail et immédiatement disponibles. Ils sont chiffrés sur base des statistiques régionales (Forem, Actiris, VDAB) et groupés par l'office national de l'emploi.

Population non active :

La population non active regroupe les personnes qui n'ont aucun travail, ne sont pas à la recherche et/ou ne sont pas disponibles.



Comparaison de la structure de la population active / inactive



Taux d'activité - taux de chômage (par catégories d'âge)

	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
Taux d'activité	64,4 %	65,8 %	65,4 %	67,5 %
45-49 ans	76,8 %	79,6 %	79,7 %	82,5 %
50-54 ans	74,7 %	75,7 %	75,7 %	79,2 %
55-59 ans	65,4 %	66,7 %	68,4 %	72,0 %
60-64 ans	24,8 %	28,8 %	30,6 %	34,5 %

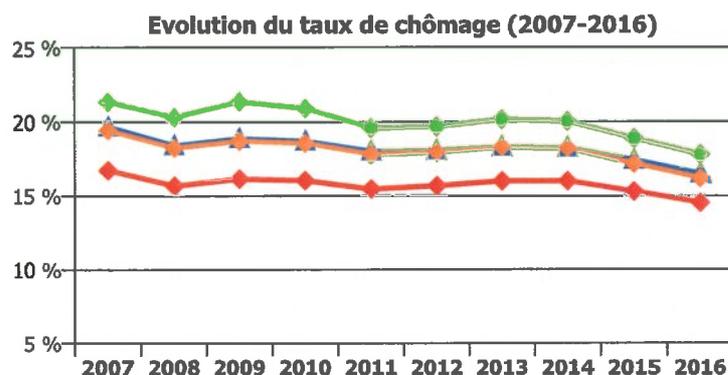
Taux d'activité :

Représente les "forces de travail" (personnes actives occupées et personnes actives non-occupées) en pourcentage de la population de 15 à 64 ans (donc de la population en âge de travailler).

Taux de chômage :

Représente les chômeurs (=population active non-occupée) en pourcentage des forces de travail (= population active occupée et non occupée)

	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
Taux de chômage	17,8 %	16,2 %	16,5 %	14,5 %
18-19 ans	37,8 %	41,2 %	42,5 %	36,9 %
20-24 ans	40,3 %	36,9 %	37,9 %	33,8 %
25-29 ans	22,8 %	21,0 %	22,0 %	19,2 %
30-34 ans	15,7 %	15,2 %	16,0 %	13,8 %
35-39 ans	12,9 %	12,3 %	12,9 %	11,3 %



Source : WSE

Structure de la population non occupée et pensionnée (2016)

	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
Bénéficiaire d'une pension	29,4 %	29,0 %	29,9 %	29,5 %
Enfants bénéficiaires d'allocations familiales	40,6 %	39,1 %	40,9 %	41,1 %
Interruption / mise en disp.	4,1 %	3,7 %	3,8 %	3,4 %
Bénéficiaire aide sociale	3,2 %	1,5 %	2,3 %	2,2 %
Incapacité / handicap	8,7 %	7,5 %	7,4 %	5,9 %
Autre	14,0 %	19,1 %	15,6 %	17,8 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS)

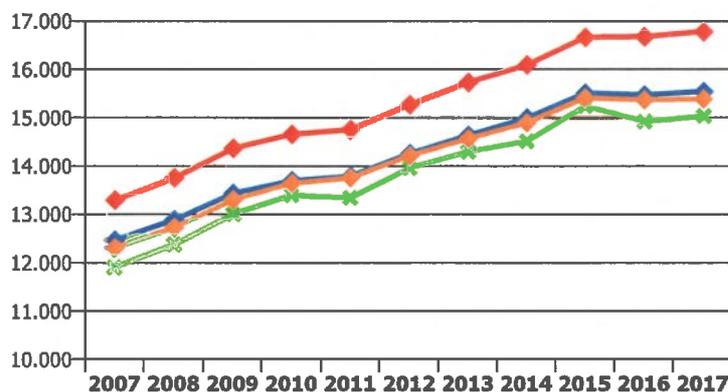
3.2. Revenus des ménages et allocations de pension

Niveau de revenus des ménages (sur base des déclarations fiscales 2017 - revenus 2016)

Revenu moyen (déclarat°)	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
2007	20.568	21.512	22.826	24.449
2017	26.440	27.240	29.159	31.513

Revenu moyen (par hab.)	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
2007	11.925	12.311	12.467	13.298
2017	15.039	15.394	15.550	16.787

Evolution du revenu moyen par hab. (2007-2017)



Structure des revenus (déclarations 2017 - revenus 2016)

EUR par Hab.	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
Revenus professionnels	14.919	15.262	15.353	16.535
Revenus immobiliers	144	147	180	230
Revenus mobiliers	10	18	54	56
Revenus divers	10	14	14	20
Dépenses déductibles	-44	-47	-51	-55
Revenus nets imposables	15.039	15.394	15.550	16.787

Répartition des déclarations par tranche de revenus

	FONT-L'EVEQUE		Cluster	Province	Région
	Nombre	% total décl.	% total décl.	% total décl.	% total décl.
<10.000	1.308	13,0 %	13,4 %	13,6 %	14,2 %
<20.000	3.522	35,0 %	33,0 %	33,3 %	29,9 %
<30.000	2.332	23,2 %	22,3 %	22,0 %	21,4 %
<40.000	1.186	11,8 %	12,6 %	12,3 %	12,5 %
<50.000	629	6,3 %	7,1 %	6,8 %	7,3 %
>50.000	1.075	10,7 %	11,7 %	12,1 %	14,7 %
Nbr. tot. déclarat°	10.052	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Nombre de déclarat° (en % populat°)	56,6 %	56,6 %	56,3 %	56,2 %
--	---------------	---------------	---------------	---------------

Source : SPF Economie (Statbel) - revenus fiscaux

Bénéficiaires d'allocation de pension (ONP) - 2018

Bénéficiaires pension	FONT-L'EVEQUE		Cluster	Province	Région
	Nombre	en % populat°	en % populat°	en % populat°	en % populat°
Pension trav. (salar. & indep)	2.967	16,7 %	16,2 %	16,5 %	16,0 %
GRAPA & Rev. garanti	199	1,1 %	0,9 %	1,0 %	1,0 %
Total	3.166	17,8 %	17,2 %	17,5 %	17,0 %

Allocation mensuelle moyenne	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
Salariés	1.215,2	1.073,9	1.066,4	1.004,1
Indépendants	435,0	481,6	554,8	555,3
GRAPA & Rev. garanti	367,2	348,4	347,3	352,2

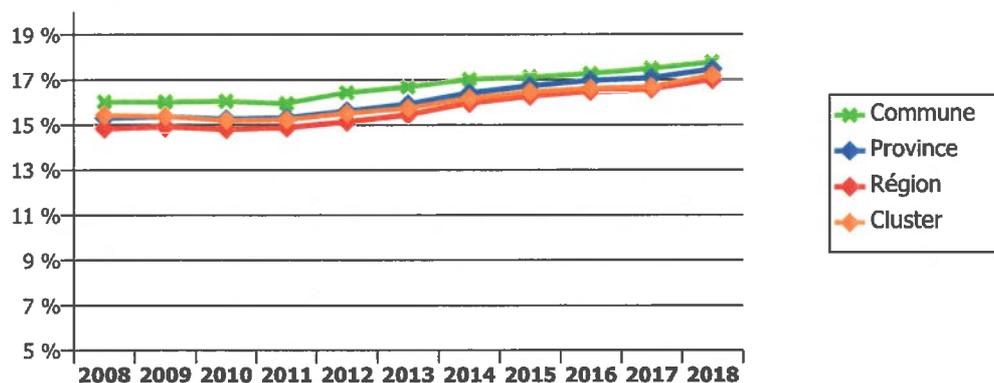
Source : ONP

L'office national des pensions (ONP) dispose de statistiques portant notamment sur le nombre de bénéficiaires au 1^{er} janvier de l'exercice considéré ainsi que sur le montant des pensions versées. Ces dernières sont des montants mensuels bruts. Ces chiffres n'incluent que la pension légale (sans tenir compte des apports éventuels des 2^e et 3^e piliers).

La population âgée est davantage exposée au risque de pauvreté. Le système belge prévoit dès lors divers instruments pour assurer un montant minimum de pension.

La GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées) est une allocation d'aide sociale pour personnes âgées et constitue principalement un complément aux pensions des régimes salarié et indépendant. La GRAPA a été introduite en 1991 en remplacement du RGPA (revenu garanti aux personnes âgées). Cette allocation tend à disparaître car ce n'est que dans le cas où l'allocation RGPA s'avère plus avantageuse que le droit a été maintenu.

Evolution des bénéficiaires de pension (ONP) - en % de la population (2008-2018)



Bénéficiaires des droits à l'intégration et à l'aide sociale - 2017

FONT-L'EVEQUE	2008	2017
Equivalent revenu d'intégration (DAS)	33,7	4,4
Revenu d'Intégration Sociale (DIS)	205,3	519,2
Total	238,9	523,6

Moyenne annuelle calculée à partir des chiffres mensuels de l'année considérée

Droit à l'intégration sociale (DIS)

Le droit à l'intégration sociale (DIS) prend la forme d'une part d'un revenu d'intégration, assorti ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale et d'autre part d'une mise à l'emploi.
Ce droit a fait l'objet d'une première modification importante en octobre 2002, lors du remplacement de la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence par la loi du 26 mai 2002. Une deuxième modification est intervenue le 1er janvier 2005 lors de l'introduction des nouvelles catégories du revenu d'intégration.

Droit à l'aide sociale (DAS)

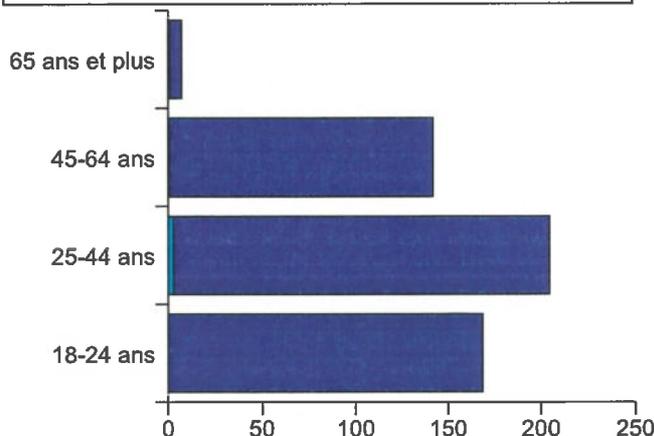
Le droit à l'aide sociale porte sur trois types d'aide : l'aide financière (équivalent du revenu d'intégration), les mesures de mise à l'emploi et/ou l'aide médicale urgente.

Seulement les candidat-refugié et les étrangers inscrit dans le registre populations (cat. B et I) sans droit minimex (nationalité) ont ce droit.

Base légale : la loi organique et la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'aide sociale.

Les données chiffrées sont basées sur les demandes de remboursement introduites par 589 CPAS auprès du SPP Intégration sociale

Nombre de bénéficiaires par catégories d'âge (2017)



ONT-L'EVEQUE	2008	2017	Evol. abs.	Evol. en %
18-24 ans	70,9	168,7	97,8	137,9 %
25-44 ans	93,5	204,5	111,0	118,7 %
45-64 ans	70,9	142,0	71,1	100,3 %
65 ans et plus	1,6	7,3	5,6	347,5 %
Total	236,9	522,4	285,5	120,5 %

■ Revenu d'Intégration Sociale (DIS) 2017
■ Equivalent revenu d'intégration (DAS) 2017

Nombre de bénéficiaires de l'intégration et de l'aide sociale (pour 1000 habitants) - 2017

Population totale	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
Equivalent revenu d'intégration (DAS)	0,2	0,2	0,6	1,0
Revenu d'Intégration Sociale (DIS)	29,4	15,0	20,5	18,1
Total	29,6	15,3	21,1	19,1

Source : SPP Intégration sociale

Nombre de bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa) - 2018

En % de la pop. de 65 ans et +	6,16 %	5,28 %	5,54 %	5,47 %
--------------------------------	--------	--------	--------	--------

3.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée en soins de santé (BIM-Omnio)

Les personnes ayant des revenus modestes peuvent bénéficier d'un remboursement plus élevé de leurs soins de santé. Deux statuts permettent d'ouvrir ce droit : le statut BIM et le statut OMNIO.

Le statut de bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM) est accordé automatiquement aux personnes qui perçoivent le revenu d'intégration social ou l'aide sociale équivalente du CPAS sans interruption depuis au moins trois mois, une allocation liée à un handicap, la Grapa (Garantie de revenu aux personnes âgées), les enfants qui sont atteints d'une incapacité physique ou mentale d'au moins 66 pour cent.

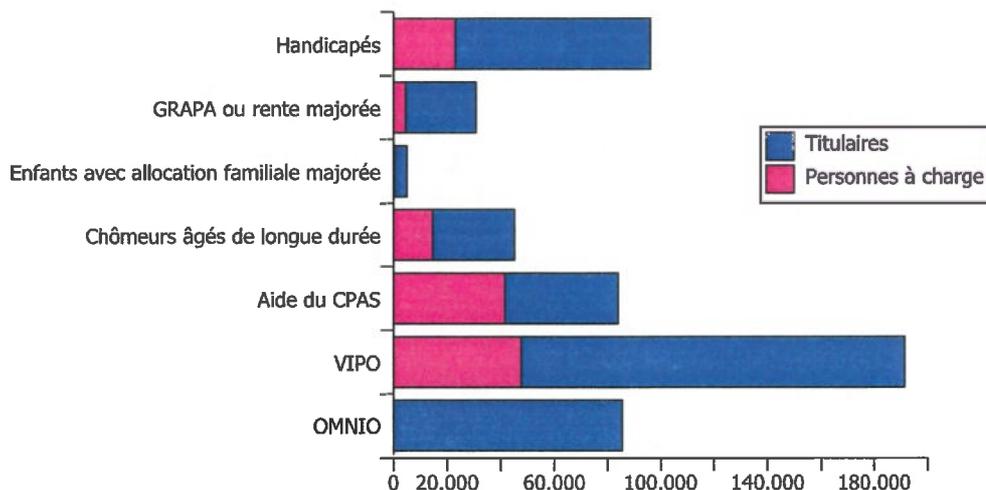
Le statut BIM est également accordé à diverses catégories de bénéficiaires, pour autant que les personnes le demandent et que les revenus annuels bruts imposables du ménage ne dépassent pas 14.337,94 euros (cette somme est augmentée de 2.654,33 euros par personne à charge). Il s'agit des anciens bénéficiaires « VIPO » (les pensionné(e)s, les veuves et veufs, les orphelin(e)s et les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité) mais aussi des personnes handicapées, les résident(e)s ayant atteint l'âge de 65 ans, les chômeurs de longue durée âgés de 50 ans au moins.

Le statut OMNIO étend le bénéfice de l'intervention majorée en soins de santé à de nouvelles catégories de personnes à revenus modestes. Dans ce cas, c'est le revenu, et non plus le statut qui ouvre le droit. Peuvent ainsi en bénéficier aussi bien des chômeurs que des travailleurs à bas salaire et/ou à temps partiel ou des indépendants, pour autant qu'ils en fassent la demande.

L'ensemble de ces catégories de bénéficiaires a l'avantage de regrouper l'ensemble des membres du ménage et constitue un bon indicateur pour étudier les situations à risque de précarité au niveau communal *

* Anne-Catherine GUIO (IWEPS) - Sarah Carpentier (CSB) : Un nouvel indicateur de précarité au niveau communal, Les Brèves de l'IWEPS, N° 1

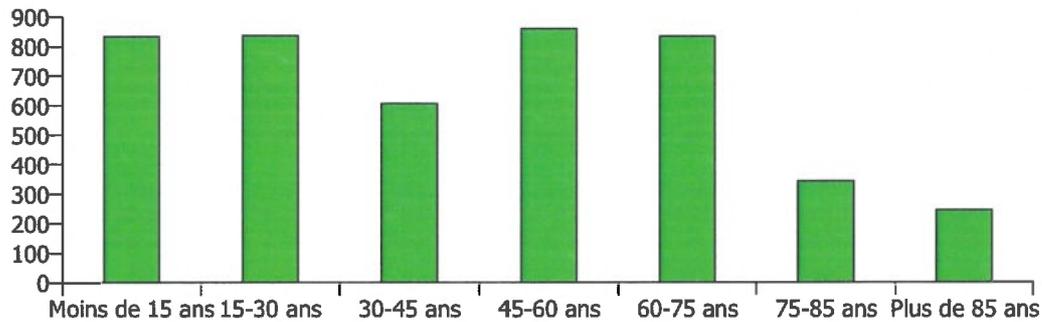
Répartition par type de bénéficiaires : Wallonie



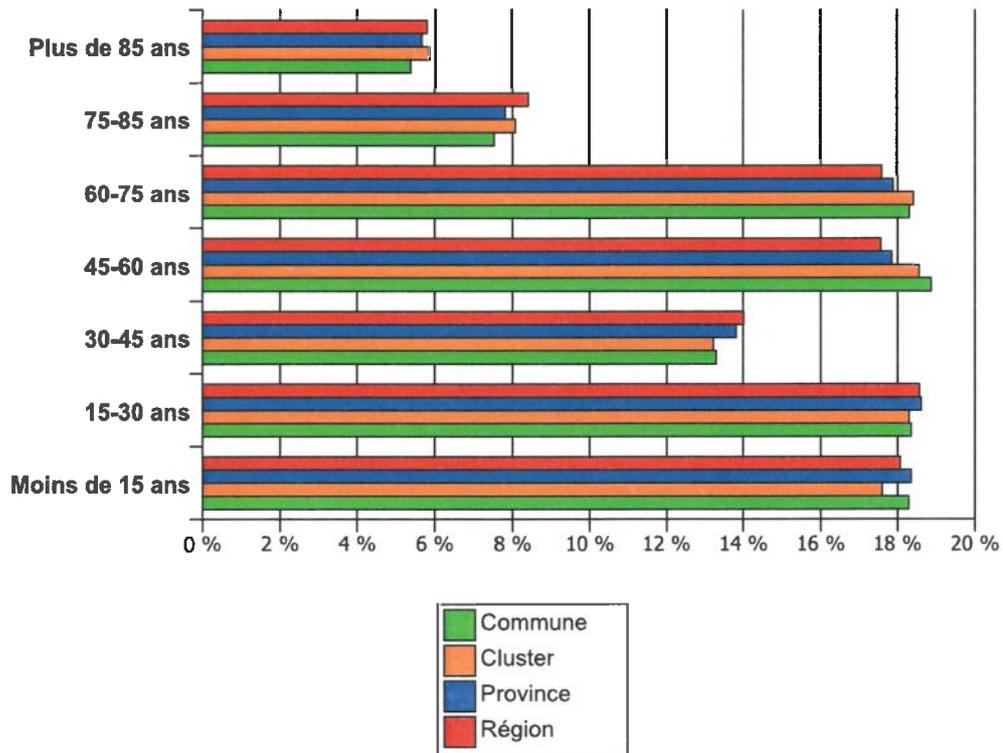
Nombre de bénéficiaires du statut BIM-Omnio en % de la population (2017)

Nbr abs.	ONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
4557	25,79 %	22,17 %	23,52 %	20,77 %

Répartition des bénéficiaires BIM-Omnio par catégories d'âge



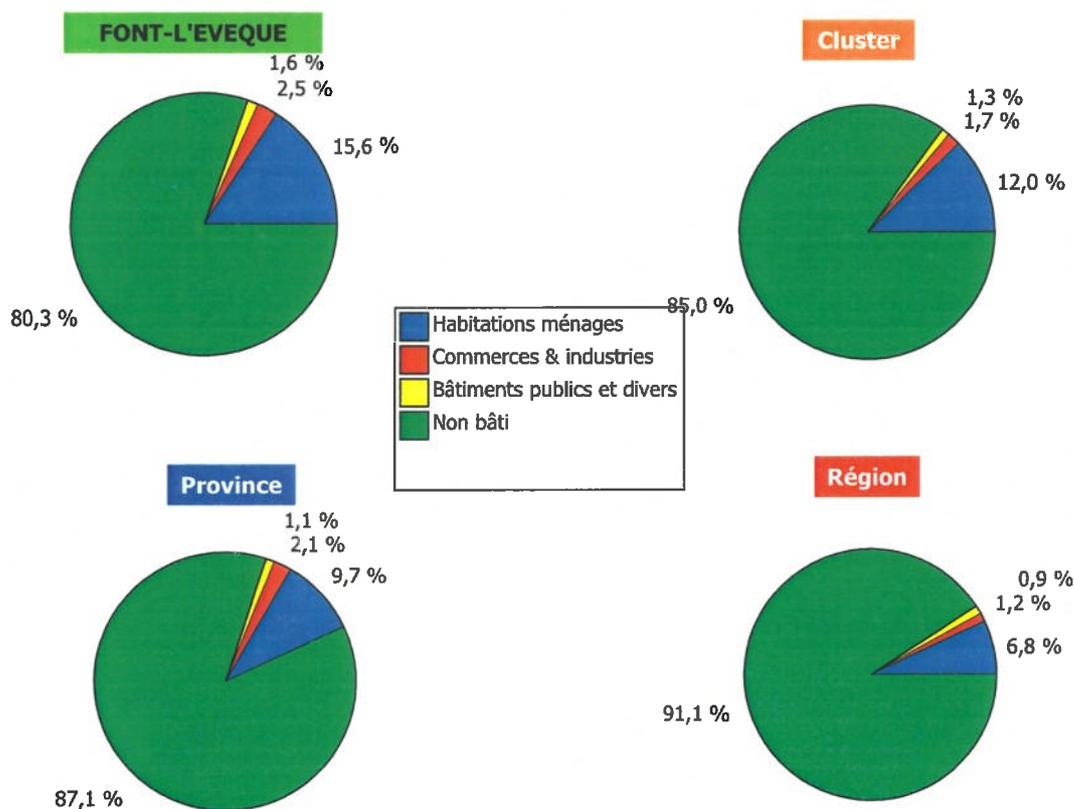
Comparaison



3.4. Structure foncière et dynamique immobilière *

Affectation du sol (superficie cadastrée) : 2018

Superficie cadastr.	Densité de la population			
FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région	
en Ha	Hab / Km ²	Hab / Km ²	Hab / Km ²	Hab / Km ²
2.565,0	694,0	465,2	375,9	226,2



Evolution de l'affectation du sol : variation 2010-2018

	FONT-L'EVEQUE		Cluster	Province	Région
	en Ha	en %	en %	en %	en %
Habitations ménages	22,0	5,8 %	6,3 %	6,6 %	8,5 %
Commerces & industries	-1,8	-2,8 %	1,8 %	1,0 %	4,0 %
Bâtiments publics et divers	2,9	7,3 %	6,5 %	7,8 %	3,8 %
Non bâti	-39,0	-1,9 %	-0,9 %	-0,7 %	-0,6 %

Espace résidentiel par habitant (2018)

La superficie résidentielle par habitant s'obtient en rapportant la superficie totale des terrains résidentiels d'une entité au nombre d'habitants. Par terrains résidentiels, on entend les parcelles qui accueillent les logements (maison, appartements, fermes) mais aussi leurs annexes bâties (cours, garage, remise, serre ...) et non bâties (jardins, potagers, parcs). Le ratio s'exprime en m² par habitant.

	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
2010	264,9	289,0	283,8	323,9
2018	262,6	294,2	291,3	334,0
Evolution 2010-2018	-0,9 %	1,8 %	2,6 %	3,1 %

* Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers

Parc immobilier : 2010-2018 (nombre de logements)

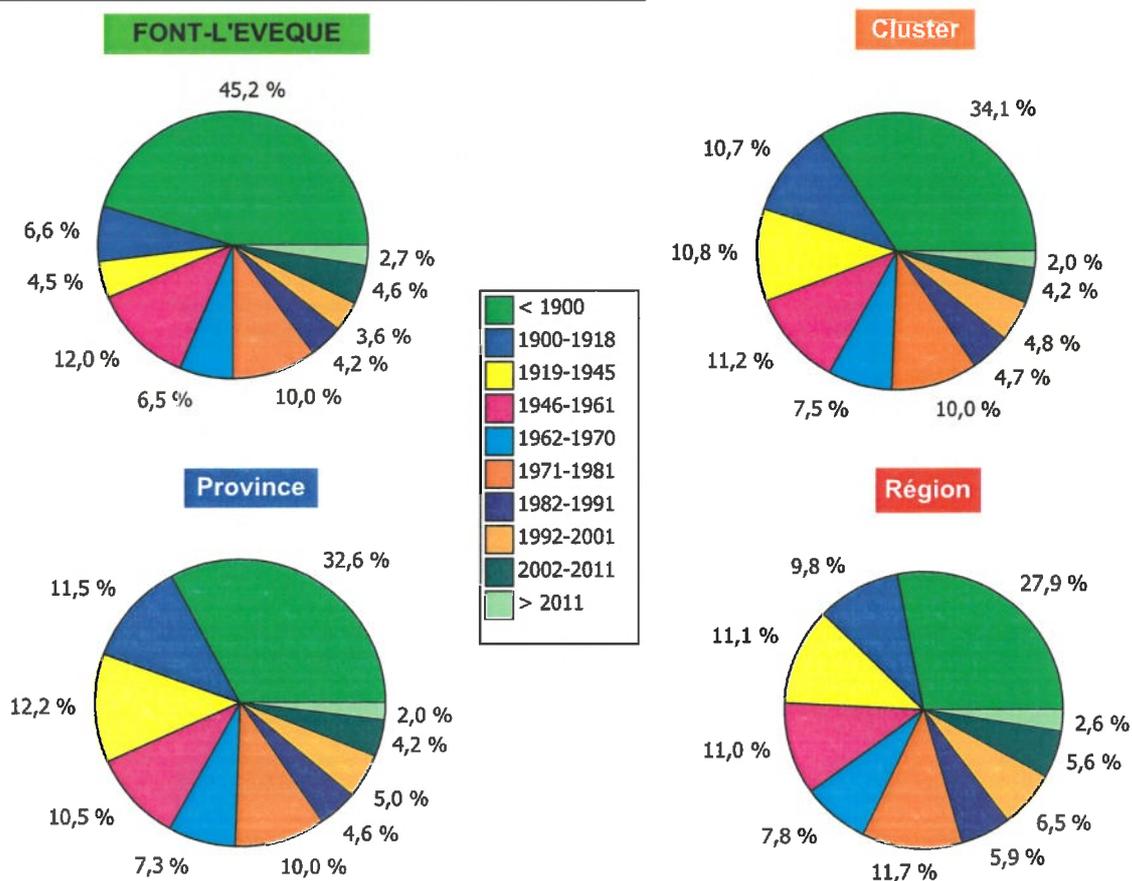
FONT-L'EVEQUE	2010	2018	2018-2010	2018-2010
Maisons de type ouvert	1.473	1.615	142	9,6 %
Maisons demi-fermées	2.443	2.568	125	5,1 %
Maisons de type fermé	2.622	2.717	95	3,6 %
Buildings & appartements	847	1.050	203	24,0 %
Maisons de commerce	199	186	-13	-6,5 %
Autres bâtiments	68	69	1	1,5 %
Nombre total	7.652	8.205	553	7,2 %

Parc immobilier : caractéristiques des logements (2018)

	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
Nbr moyen d'hab / logement	2,17	2,18	2,12	2,12
% de logements "ouverts" & "1/2 ouv"	51,0 %	56,5 %	47,5 %	52,5 %
% Logement avec SDB	82,8 %	81,7 %	84,1 %	89,2 %
% Bâtiment avec chauffage central	45,2 %	48,1 %	49,2 %	54,9 %
% Bâtim. < 65 m²	20,0 %	16,5 %	16,9 %	15,3 %
% de logements sociaux				

(2012)

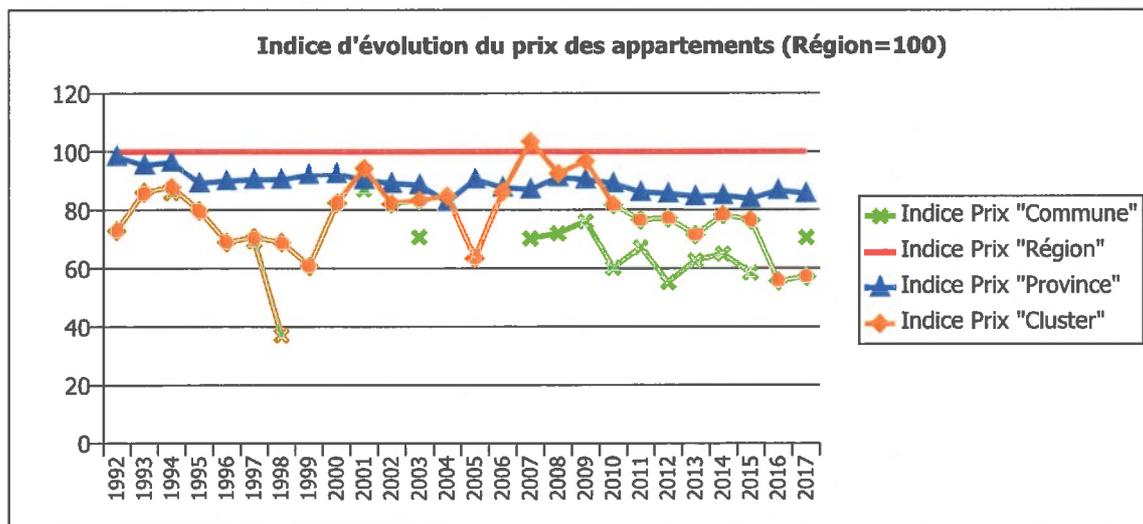
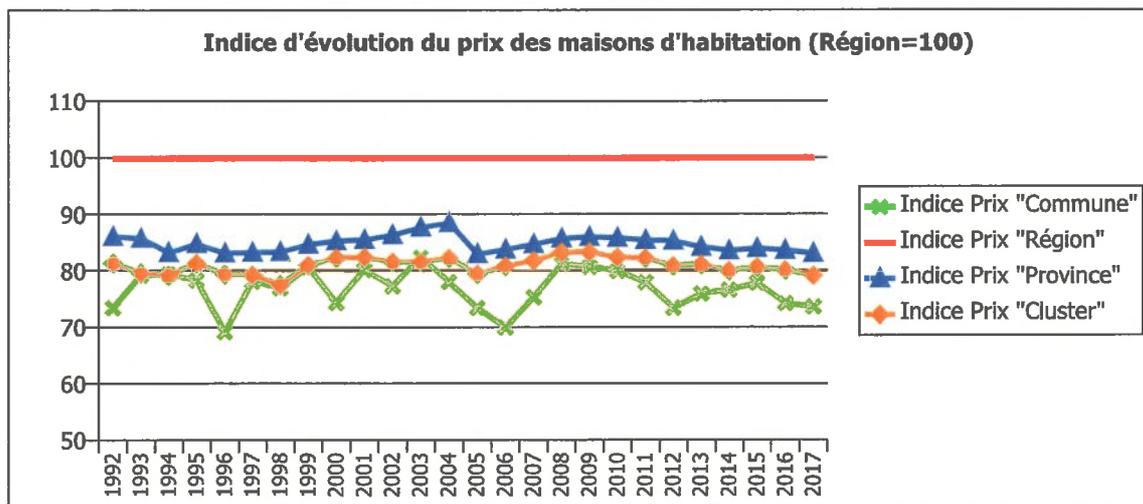
Répartition du bâti par année de construction : 2018



* Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers

Activité immobilière : vente de biens immobiliers (1992-2017)

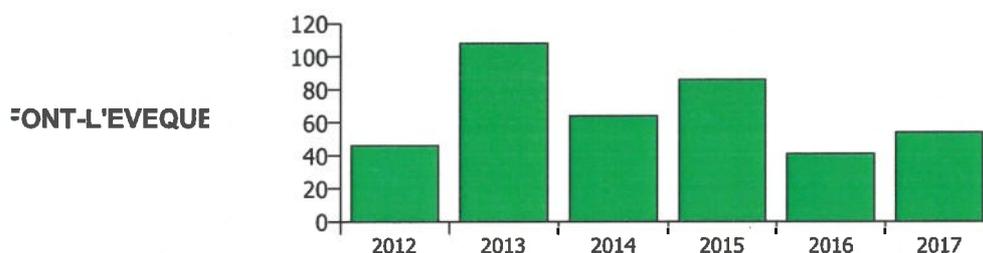
Prix moyen 2017	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
Maison d'habitation (px unit)	119.346	128.311	134.691	162.085
Appartement (px unit)	115.504	93.727	140.013	163.467



* Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers

Activité immobilière : octroi de permis de bâtir (nouvelles constructions - secteur résidentiel)

Evolution du nombre de permis de bâtir pour des nouveaux logements



Nombre de permis de bâtir (nouvelles construct°) pour 1000 logements existants

	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
2007	9,9	8,6	7,3	9,7
2017	6,7	6,2	4,8	6,4

Vieillesse de la population et dynamique immobilière

Le phénomène de vieillissement de la population est associé statistiquement au niveau local à une ancienneté du patrimoine immobilier, à des logements de petite taille, à une certaine faiblesse en termes de confort des logements. La faible dynamique immobilière et la réduction de la population active s'accompagnent en outre d'un affaiblissement des bases imposables. A contrario, les communes qui connaissent une forte expansion démographique enregistrent le plus souvent une forte dynamique immobilière (vente de terrain, permis de bâtir, construction de nouveaux logements,...) ainsi qu'une croissance de leurs bases imposables (revenus cadastraux, impôt des personnes physiques). Le niveau de revenus de la population migrante exerce évidemment aussi une influence non négligeable (cf. les centres urbains accueillant des réfugiés politiques ou des communes touristiques accueillant des pensionnés à revenus élevés).

Revenu cadastral imposable (en EUR/Hab.) par affectation - Evolution 2008-2018

Total		FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
	2008	332,1	317,7	444,8	519,9
	2018	334,8	335,4	451,7	529,1
	Evolut° en %	0,8 %	5,6 %	1,6 %	1,8 %
Par affectation					
Habitations ménages	2008	243,1	233,9	266,6	332,7
	2018	266,3	257,2	292,7	359,6
	Evolut° en %	9,5 %	10,0 %	9,8 %	8,1 %
Commerces & industries	2008	69,6	67,7	152,5	154,4
	2018	55,2	64,3	135,2	140,7
	Evolut° en %	-20,8 %	-5,1 %	-11,4 %	-8,9 %
Bâtiments publics et divers	2008	12,7	7,3	11,3	16,1
	2018	7,5	6,2	10,3	13,9
	Evolut° en %	-40,7 %	-14,6 %	-8,2 %	-13,8 %
Non bâti	2008	6,7	8,8	14,4	16,6
	2018	5,8	7,8	13,5	14,9
	Evolut° en %	-13,9 %	-11,8 %	-6,2 %	-10,2 %

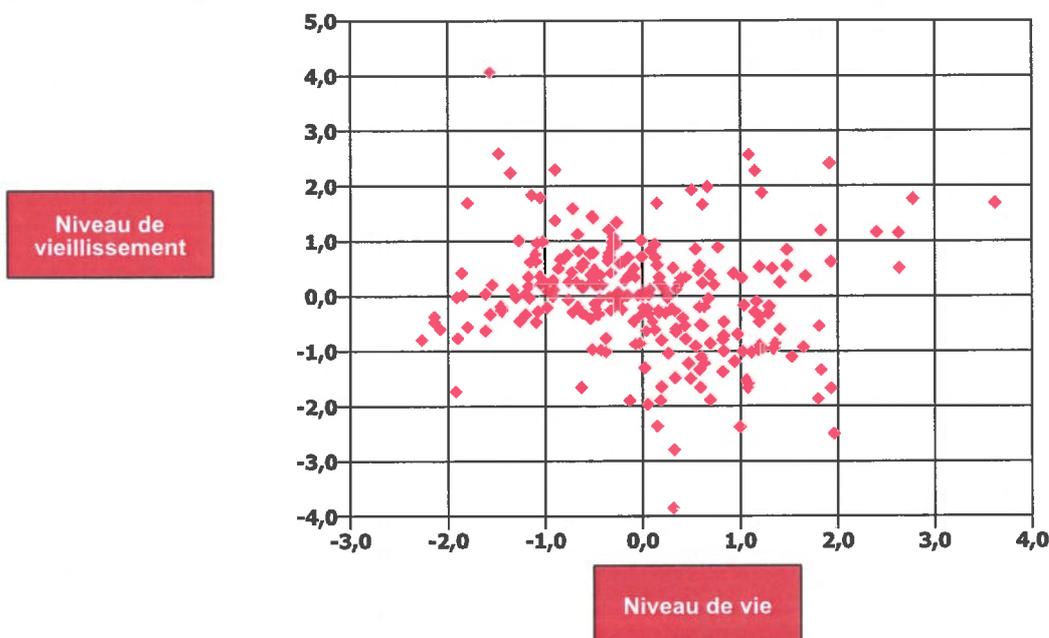
* Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers

3.5. Indicateurs synthétiques du vieillissement (Belfius Research, 2017)

Dans le cadre de notre analyse relative à la typologie socio-économique des communes, nous avons sommes appuyés sur les résultats d'une analyse factorielle. Ce traitement statistique consiste à synthétiser les indicateurs de base en créant un nombre réduit de variables synthétiques (les facteurs). Par cette analyse, nous avons notamment mis clairement en évidence un facteur représentatif du niveau de vie et du vieillissement de la population.

Chaque commune obtient un « score factoriel » pour chacun des facteurs sur base des valeurs initiales obtenues pour ses indicateurs de départ. Les facteurs étant standardisés, la moyenne des scores est nulle et la variance est égale à l'unité. Plus la commune présente un score factoriel s'écartant de 0 (positivement ou négativement), plus la commune présente un caractère marqué pour ce facteur.

Scores factoriels : Vieillissement (Y) / Niveau de vie (X)



		Niveau de vie	Vieillissement
Commune	FONTAINE-L'EVEQUE	-1,30	-0,02
Cluster	W10	-1,05	0,07
Province	Hainaut	-0,54	0,15

Interprétation des facteurs "vieillissement" et "niveau de vie"

Concernant le facteur «vieillissement», il regroupe bien entendu des indicateurs spécifiquement démographiques (tels que le % de population âgée, taux de dépendance, % de personnes vivant seule, taux de mortalité,...) mais associe également des indicateurs liés à l'immobilier (ancienneté du patrimoine immobilier, % de logements de petite taille, forte proportion de logements dotés de faible confort). La faible dynamique immobilière et la réduction de la population active s'accompagnent en outre d'un affaiblissement des bases imposables.

Le facteur « niveau de vie » regroupe de nombreux indicateurs relatifs au niveau de revenu de la population (importance du revenu moyen par déclaration, % déclaration de revenus > 25000 €), au confort et à l'équipement des logements (% logements > 125 m², prix moyen de vente des terrains et des habitations, revenus cadastral résidentiel, % ménages équipés PC&internet) ainsi qu'au statut socio-professionnel (% population scolaire de type universitaire, % population active travaillant dans le secteur privé).

4. Infrastructures d'accueil et services pour personnes âgées *

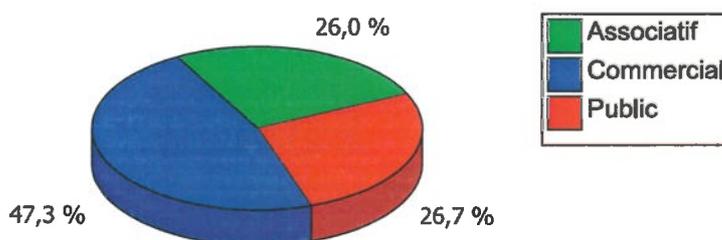
Afin de pouvoir rencontrer efficacement les conséquences du vieillissement de la population, le Parlement wallon a adopté, le 30 avril 2009, un nouveau décret relatif à l'hébergement et à l'accueil des personnes âgées. Dans le prolongement des décrets précédents, la préoccupation de la Région wallonne est de diversifier l'offre d'aide et de soins, de garantir leur qualité et d'assurer à la population des services de proximité bien répartis sur le territoire de la région linguistique de langue française.

4.1. Parc de lits existants (lits agréés)

Parc de lits au niveau régional : 2016

Statut Lits	Pouvoir Organisateur	Maison de Repos		Résidence service		Maison de Repos et de Soins		Total	
		Nbr lits	en %	Nbr lits	en %	Nbr lits	en %	général	en %
Agréé	Associatif	5.345	21,8 %	918	35,5 %	6.190	29,7 %	12.453	26,0 %
	Commercial	13.276	54,1 %	1.275	49,3 %	8.129	39,0 %	22.680	47,3 %
	Public	5.925	24,1 %	395	15,3 %	6.510	31,3 %	12.830	26,7 %
	Total	24.546	100,0 %	2.588	100,0 %	20.829	100,0 %	47.963	100,0 %

Lits agréés (maisons de repos, MRS et résidences services) par pouvoir organisateur



Centre de jour

Statut Lits	Pouvoir Organisateur	Centre de jour	
		Nbr lits	en %
Agréé	Associatif	237	32,0 %
	Commercial	133	18,0 %
	Public	370	50,0 %
	Total	740	100,0 %

* Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées

Situation au niveau communal et de l'arrondissement

Nombre d'institutions

Nbre maisons de repos et MRS		FONT-L'EVEQUE	Arrondissement
	Associatif	0	10
	Commercial	3	41
	Public	0	15
Total		3	66

Nbre résidences serv.			
	Associatif	0	1
	Commercial	1	9
	Public	0	5
Total		1	15

Centres de jour			
	Associatif	0	0
	Commercial	0	0
	Public	0	5
Total		0	5

Nombre de lits

Lits agréés		Nombre lits	en %	Nombre lits	en %
Maison de Repos	Associatif	0	0,0 %	511	18,1 %
	Commercial	137	100,0 %	1.766	62,5 %
	Public	0	0,0 %	549	19,4 %
	Total	137	100,0 %	2.826	100,0 %

Résidence service	Associatif	0	0,0 %	26	8,8 %
	Commercial	8	100,0 %	184	62,6 %
	Public	0	0,0 %	84	28,6 %
	Total	8	100,0 %	294	100,0 %

Centre de jour	Associatif	0	#DIV/0	0	0,0 %
	Commercial	0	#DIV/0	0	0,0 %
	Public	0	#DIV/0	63	100,0 %
	Total	0	#DIV/0	63	100,0 %

Maison de Repos et de Soins	Associatif	0	0,0 %	500	20,9 %
	Commercial	95	100,0 %	907	37,9 %
	Public	0	0,0 %	986	41,2 %
	Total	95	100,0 %	2.393	100,0 %

Total		240		5.576	
--------------	--	------------	--	--------------	--

Programmation des infrastructures d'accueil

Les règles de programmation ne s'appliquent qu'aux seuls établissements pour personnes âgées dont le financement est en grande partie à charge de la sécurité sociale. Il s'agit donc des maisons de repos, des maisons de repos et de soins, des courts séjours et des centres de soins de jour. Conformément au droit européen, les résidences services n'entrent par contre plus dans le champ de la programmation. La capacité maximale des lits de maison de repos est fixée jusqu'au 1 janvier 2016 à 48 431 lits pour l'ensemble du territoire en ce compris les lits de maison de repos reconvertis en lits de maison de repos et de soins. Le nombre de lits par institution est fixé selon une capacité minimale de 50 lits et une capacité maximale de 150 lits

En matière de programmation :

- o la population de référence est fixée aux plus de 75 ans (au lieu de 60 ans précédemment) de manière à établir un lien plus direct avec les besoins réels de la population.
- o L'arrondissement reste la zone de référence garantissant la bonne dispersion des équipements et services sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne.
- o Afin de garantir le libre choix, une répartition est précisée entre le secteur public (29% au minimum), le secteur privé associatif (21% au minimum) et le secteur privé commercial (50% au maximum).

* Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées

4.2. Taux d'équipement & perspectives démographiques

Niveau d'équipement - 2016

Taux d'équipement : nombre lits (agrés) par rapport à la population de 75 ans et plus.

Type de lit / place accueil	FONT-L'EVEQUE	Arrond.	Cluster	Province	Région
Maison de Repos	9,14 %	8,40 %	9,47 %	10,18 %	8,82 %
Résidence service	0,53 %	0,83 %	0,88 %	0,98 %	0,86 %
Centre de jour	0,00 %	0,18 %	0,14 %	0,19 %	0,24 %
Maison de Repos et de Soins	6,34 %	7,11 %	8,00 %	8,37 %	7,42 %
MRS en hospital	0,00 %	0,34 %	0,82 %	0,48 %	0,39 %
Centre de soins	0,33 %	0,27 %	0,55 %	0,44 %	0,43 %
Total	16,34 %	17,12 %	19,85 %	20,63 %	18,17 %

Perspectives par arrondissement (programmation & population âgée)

Taux de programmation : rapport entre le taux d'équipement de l'entité et le taux d'équipement régional calculé sur base du moratoire du nombre de lits MR et MRS (48.431 au 1/1/2016), soit un taux d'équipement régional de 15,9%

Taux programmation	FONT-L'EVEQUE	Arrond.	Cluster	Province	Région
Maisons de repos & MRS	97,3 %	97,5 %	109,4 %	115,8 %	101,4 %

Evolution de la population des plus de 75 ans (2015-2060) (Source : Bureau du Plan)

En nombre d'habitants	Arrondissement	Province	Région
2016	35.199	112.439	304.785
2025	39.170	128.074	350.432
2035	50.575	168.976	464.221
2045	57.074	195.804	551.214
2060	59.752	209.524	592.152
Taux de croissance 2016-2060	69,8 %	86,3 %	94,3 %

En % pop. totale	Arrondissement	Province	Région
2025	9,0 %	9,3 %	9,4 %
2035	11,6 %	12,0 %	11,9 %
2045	13,0 %	13,6 %	13,8 %
2060	13,6 %	14,3 %	14,3 %

* Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées

Création théorique de lits à l'horizon 2025

Taux d'équipement 2025	Arrondissement	Province	Région
Maisons de repos & MRS	14,0 %	16,2 %	14,0 %

Hyp. = maintien taux équipement "Arrond" 2016	Nombre "théorique" de lits	Nombre de lits à créer
Maisons de repos & MRS	6.073	781

Hyp. = convergence vers taux équipement régional 2016	Nombre "théorique" de lits	Nombre de lits à créer
Maisons de repos & MRS	6.231	939

Hypothèses relatives à la création théorique du nombre de lits (horizon 2025)

Taux de programmation : rapport entre le taux d'équipement de l'entité et le taux d'équipement régional calculé sur base du moratoire du nombre de lits (48.431), soit un taux d'équipement régional de 15,9%.

Taux d'équipement (2025) : nombre lits agréés actuellement par rapport à la population de 75 ans et plus en 2025.

Création théorique de lits à l'horizon 2025 – Hypothèse « maintien du taux d'équipement "arrondissement" 2016 » : Différence entre le nombre de lits existant actuellement et le nombre lits qu'il serait nécessaire d'obtenir en 2025 compte tenu de l'évolution démographique (75 ans et +) pour maintenir le taux d'équipement de l'arrondissement constant à celui observé en 2016

Création théorique de lits à l'horizon 2025 – Hypothèse « convergence vers taux d'équipement régional 2016 » : Différence entre le nombre de lits existant actuellement au niveau de l'arrondissement et le nombre lits qu'il serait nécessaire d'obtenir en 2025 compte tenu de l'évolution démographique (75 ans et +) pour converger vers le taux d'équipement régional observé en 2016

4.3. Services d'aide aux familles et aux personnes âgées

Ces services, qui relèvent de la compétence des Régions et Communautés, emploient des aides familiales et des aides seniors qui interviennent au domicile de personnes qui en ont fait la demande et qui vivent une incapacité d'accomplir des actes de la vie journalière. Cette assistance (soins d'hygiène, courses, tâches ménagères, distribution de repas...) permet ainsi, soit le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, soit aux familles de surmonter certaines difficultés liées à des problèmes de santé ou sociaux : familles monoparentales, situations de précarité, maltraitance...

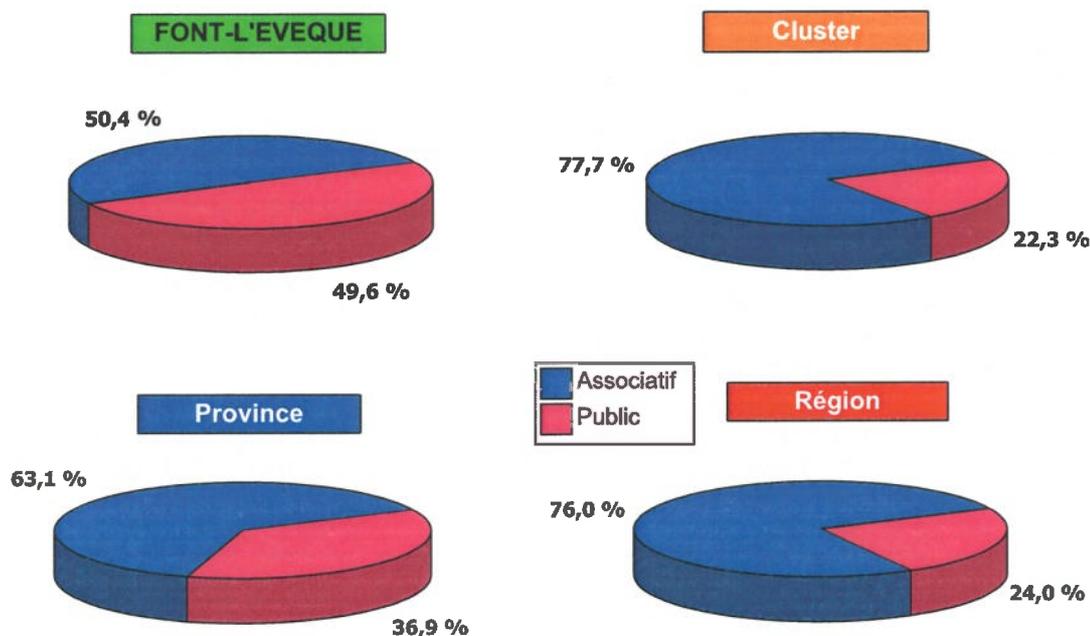
Les services sont agréés sur base du respect de la réglementation, de rapports d'inspection favorables, et des disponibilités budgétaires.

Chaque service se voit octroyer un contingent d'heures subventionnables. Ce contingent est établi sur des critères à la fois territoriaux et démographiques mais aussi sur base du nombre de prestations effectuées au cours des années antérieures.

Les 87 services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées couvrent tout le territoire de la Région wallonne (à l'exception des communes de la Communauté germanophone).

Nombres total d'heures (2008)

Pouvoir Organisateur	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
Associatif	11.049	191.552	1.382.700	4.172.639
Public	10.876	54.992	807.447	1.319.515
Total	21.925	246.544	2.190.147	5.492.154



Nombre heures par habitant

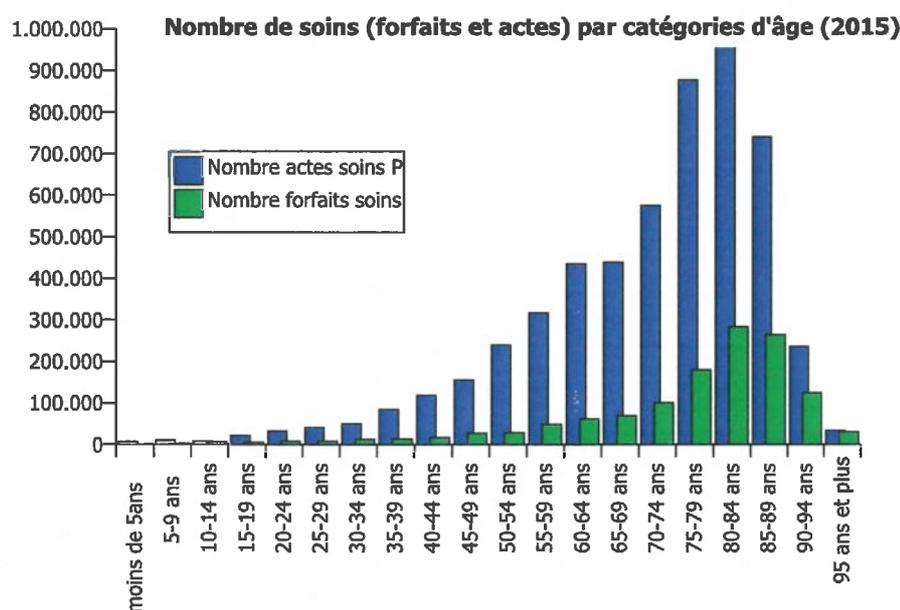
Pouvoir Organisateur	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
Associatif	0,66	1,05	1,06	1,21
Public	0,65	0,30	0,62	0,38
Total	1,31	1,35	1,68	1,59

Nombre heures par habitant de 65 ans et +

Pouvoir Organisateur	FONT-L'EVEQUE	Cluster	Province	Région
Associatif	3,9	6,3	6,5	7,4
Public	3,8	1,8	3,8	2,3
Total	7,7	8,1	10,2	9,7

4.4. Soins infirmiers à domicile (par arrondissement)

Arrondissement	Nombre actes soins	Nombre forfaits soins
2010	5.226.301	1.234.258
2015	5.698.552	1.582.588
Evolution 2010-15	9,0 %	28,2 %



Les soins infirmiers à domicile

Les soins infirmiers à domicile interviennent à différents niveaux. Dans la plupart des cas, une prescription médicale est nécessaire, et, pour certaines situations, l'accord du médecin-conseil est indispensable.

Les soins infirmiers courants à l'acte
Ceux-ci peuvent être de simples soins d'hygiène, des prestations techniques ou à l'acte. Ces soins sont généralement d'une durée limitée dans le temps, leur remboursement n'est donc pas au forfait mais bien par prestations. Ces soins découlent généralement d'une maladie ou d'un accident qui nécessite un traitement par injections ou suite à une intervention chirurgicale nécessitant une aide provisoire pour les soins d'hygiène.

Les forfaits de soins pour patients lourdement dépendants
Dans certains cas chroniques, pour des patients plus lourdement dépendants, les soins infirmiers ne se limitent pas forcément à un acte et doivent être prestés durablement. Il y a 3 types de forfaits (A,B,C) de soins qui sont attribués sur des critères bien précis et toujours sur prescription médicale et avec l'accord du médecin-conseil de la mutualité.

En fonction du degré de dépendance du patient (pour se laver, aller aux toilettes, se nourrir, s'habiller,...) et des soins qu'il nécessite sur base de l'échelle de Katz, le forfait A, B ou C peut-être attribué.

Les forfaits pour patients dépendants, accordés une seule fois par journée de soins, couvrent l'ensemble des soins infirmiers pour un patient en fonction de son état de dépendance :

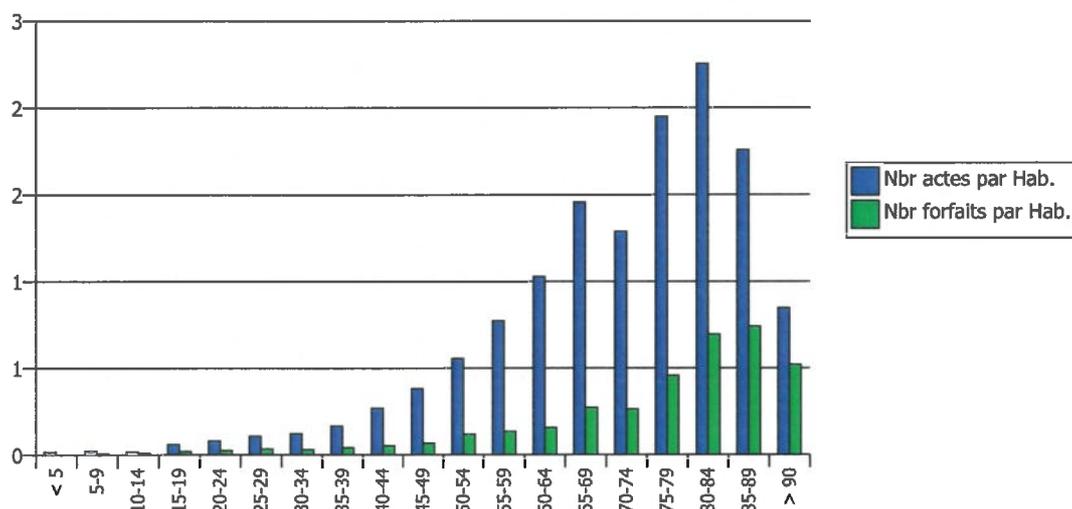
- Le forfait A est appliqué pour un patient à dépendance modérée.
- Le forfait B est appliqué pour un patient à dépendance importante.
- Le forfait C est appliqué pour un patient à dépendance très lourde.

On constate une très forte progression du nombre d'actes et de forfaits en fonction des tranches d'âge .

Nombre d'actes et de forfaits par habitant

	Nbr actes par Hab.	Nbr forfaits par Hab.
2010	12,2	2,9
2015	13,2	3,7
Evolution 2010-15	7,5 %	26,4 %

Nombre d'actes et de forfaits de soins par habitant (2015) en fonction de l'âge



Analyse comparative

Forfaits par hab.	Arrond	Province	Région
Moins de 15 ans	0,02		
15-39 ans	0,15		
40-64 ans	0,53		
65-79 ans	1,00		
80 ans et +	1,44		
Total	3,13		

Actes par hab.	Arrond.	Province	Région
Moins de 15 ans	0,06		
15-39 ans	0,54		
40-64 ans	3,01		
65-79 ans	4,69		
80 ans et +	4,01		
Total	12,30		

Annexe : Composition du cluster socio-économique (Belfius, 2018)

Code	Dénomination du cluster
W10	Communes urbanisées à faibles revenus

Pour plus d'information www.belfius.be/nosetudes

Province	Commune
Hainaut	AISEAU-PRESLES
	ANDERLUES
	BELOEIL
	BERNISSART
	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
	DOUR
	ERQUELINNES
	FONTAINE-L'EVEQUE
	HENSIES
	MORLANWELZ
	QUIEVRAIN
Liège	AMAY
	BEYNE-HEUSAY
	COMBLAIN-AU-PONT
Luxembourg	AUBANGE

Nombre de communes (groupe de comparaison)

Cluster	Province	Région

